

P8971B

511

CAHIERS DE **CLIO**

Périodique trimestriel

Numéro 69

Premier trimestre 1982



Bruxelles

Liège

Centre de la pédagogie de l'histoire et des sciences de l'homme



**SCIENCES DE L'HOMME
ET DE SON ENVIRONNEMENT**

COMITE DE PATRONAGE :

John BARTIER (†) - Marinette BRUIER - Giovanni BUSINO - Roger CHRISTE - Gilbert DE LANDSHEERE - Huguette DUSSAULT-DUMAS - Pierre GOUBERT - Paul HARSIN - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - André JORIS - Christian LAVILLE - Jacques LE GOFF - Louis-Théo MAES (†) - Lucile MARBEAU - Philippe MOUREAUX - Albert SOBOUL - Jacques STIENNON.

COMITE DE REDACTION :

Minna AJZENBERG-KARNY - Françoise BOVY-LIENAU - Pervenche BRIEGLEB - René CORNET - Josette DEBACKER - Jean-Paul DEFOSSE - Jacques DEGEYE - Liliane DE KEYSER - Gérard DELCROIX - Jacqueline DELROT - Denise DENBLYDEN-LAMBRETTE - Jean DUGNOILLE - Jean-Pierre FRANCOIS - Arlette GODFROID-LAURENT - Maggy HODEIGE - Nicole JOZIC-HIERNAUX - Jean LECLERCQ-PAULISSEN - Anne MORELLI - Michel REVELARD - René ROBBRECHT - Freddy SCHANER - Gérard TURPIN - Jenny VANROELEN - René VAN SANTBERGEN - Marie-Rose VILLE.

ABONNEMENT 1982 (4 numéros) :

*** Belgique, pays faisant partie de la Communauté économique européenne sauf le Royaume-Uni :**

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	500,— FB
Professeurs retraités	450,— FB
Etudiants	400,— FB

*** Autres pays (expédition par voie terrestre) :**

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	600,— FB
Professeurs retraités	550,— FB
Etudiants	500,— FB

*** Autres pays (expédition par voie aérienne) :**

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	750,— FB
---	----------

Les abonnés habitant la Belgique verseront le montant de leur abonnement soit au compte 704-0423333-82 du Centre de la Pédagogie de l'Histoire - 4000 Liège, avec la mention « Cahiers de Clio », soit au compte 000-0703411-64 de Maggy HODEIGE, rue Saint-Gilles, 343/054 - 4000 Liège, avec la même mention. Les paiements peuvent se faire par virement bancaire, par virement postal ou par mandat postal.

Les abonnés n'habitant pas la Belgique verseront le montant de leur abonnement par le truchement d'un mandat postal international ou d'un chèque bancaire (acheminé directement ou par l'intermédiaire d'une banque belge à laquelle l'organisme financier de l'abonné s'adressera).

Prix du numéro :

*** Belgique et pays de la Communauté économique européenne :**

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	150,— FB
Etudiants	130,— FB

*** Autres pays (expédition par voie terrestre ou par voie aérienne) :**

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	200,— FB
Etudiants	160,— FB

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques

SECRETARIAT-TRESORERIE :

Denise DENBLYDEN-LAMBRETTE et Maggy HODEIGE,
rue Saint-Gilles, 343 - bte 054 — B 4000 LIEGE (Belgique) — Tél. (041) 52 55 94.

CAHIERS DE CLIO



Les articles parus dans les *Cahiers de Clio* sont signalés et indexés dans *Historical abstracts* et *America : history and life*, Santa Barbara (Californie), American bibliographical Center - Clio Press.

Les *Cahiers de Clio* sont affiliés à l'Association des Journalistes périodiques belges et étrangers.

LIBRE-PROPOS

HISTOIRE, PATRIOTISME ET CULTURE

À la chère mémoire de Maurice Scholl

L'histoire enseignée hier

S'il arrive parfois à l'un d'entre vous⁽¹⁾ de feuilleter, avec plus ou moins d'attention le cahier d'histoire d'un de nos élèves, il ne peut réprimer, je le crains, un certain mouvement d'étonnement devant le texte qu'il a sous les yeux. Certes, les faits eux-mêmes n'ont pas tellement changé depuis dix ou vingt ans mais l'éclairage sous lequel ils se présentent est tout différent. Certains contours bien connus se sont estompés, d'autres, laissés jusqu'alors dans l'ombre, s'avèrent à présent plus violemment. Un peu désarçonné, vaguement inquiet, le lecteur improvisé ferme alors les yeux et tâche de retrouver dans ses souvenirs scolaires cette bonne vieille histoire « de tout repos » que l'on enseignait jadis.

L'auteur magique aux chroniques violemment et naïvement colorées, l'histoire déroulait, il n'y a pas si longtemps, à l'école primaire comme à l'université, sa lente suite d'images immuables et mécaniques. Des personnages toujours archaïques s'y drapaient à tout propos dans de nobles attitudes, des mots historiques, — à retentir par cœur, — jaillissaient sans effort de leurs lèvres, des anecdotes, plus pittoresques les unes que les autres, jalonnaient le cours de leur existence. Sans quitter notre histoire nationale, feuilletons ensemble l'album des clichés traditionnels. Voici d'abord Jules César, vivant, à la tête de ses légions, aux « plus braves de la Gaule » une bataille sur la Sambre, — qui fut tué sur la Seine, à plusieurs dizaines de kilomètres de là. Puis venait Clovis, gérant avec l'aide du Dieu de Clotilde les Alamans à Tolbiac, — où, en réalité, ni lui ni ses armées, ne mirent jamais les pieds. Ensuite Charlemagne, inoubliable empereur à la barbe fleurie, — qui ne porta jamais qu'une prossique moustache, — séparant les bons des mauvais clercs. Le moyen âge proprement dit s'incarnait dans les farouches combattants des Maîtres brugeois et des Éperons d'or, armés de leur *goeden des mythologie* et prôtaient un assez peu compréhensible *Schuld en Vrienden*, suivis bientôt des 600 Franchimonts, courageux parachutistes avant la lettre, qui n'étaient malheureusement pas originaires de Franchimont ! Tant d'autres encore que nous passerons sous silence pour terminer par le sonore « chiffon de papier » lancé en août 1914 par le chancelier allemand Von Bethmann-Hollweg.

(1) Docteur-praticien à l'occasion de la remise des prix à l'Académie royale de Vienne, le 25 juin 1974. La Rédaction des Cahiers de C&D remercie vivement l'auteur de lui avoir proposé la publication de ce texte qui montre combien les préjugés et erreurs des historiens sont dans le droit fil de celui de l'auteur en 1914 ! Comprendre de l'oubli de l'histoire, revoir les contours et les mécanismes de l'enseignement des langues, c'est se heurter aux manœuvres... et cela prend du temps. (p. 121 x 1).

LIBRE-PROPO

HISTOIRE, PATRIOTISME ET CULTURE

A la chère mémoire de Maurice Sbille

L'histoire enseignée hier

S'il arrive parfois à l'un d'entre vous⁽¹⁾ de feuilleter, avec plus ou moins d'attention le cahier d'histoire d'un de nos élèves, il ne peut réprimer, je le crains, un certain mouvement d'étonnement devant le texte qu'il a sous les yeux. Certes, les faits eux-mêmes n'ont pas tellement changés depuis dix ou vingt ans mais l'éclairage sous lequel ils se présentent est tout différent. Certains contours bien connus se sont estompés, d'autres, laissés jusqu'alors dans l'ombre, s'accusent à présent plus violemment. Un peu désarçonné, vaguement inquiet, le lecteur improvisé ferme alors les yeux et tâche de retrouver dans ses souvenirs scolaires cette bonne vieille histoire « de tout repos » que l'on enseignait jadis.

Lanterne magique aux chromos violemment et naïvement coloriés, l'histoire déroulait, il n'y a pas si longtemps, à l'école primaire comme à l'athénée, sa lente suite d'images immuables et mécaniques. Des personnages toujours surhumains s'y drapaient à tout propos dans de nobles attitudes, des mots historiques, — à retenir par cœur, — jaillissaient sans effort de leurs lèvres, des anecdotes, plus pittoresques les unes que les autres, jalonnaient le cours de leur existence. Sans quitter notre histoire nationale, feuilletons ensemble l'album des clichés traditionnels. Voici d'abord Jules César, livrant, à la tête de ses légions, aux « plus braves de la Gaule » une bataille sur la Sambre, — qui eut lieu sur la Seille, à plusieurs dizaines de kilomètres de là. Puis venait Clovis, écrasant avec l'aide du Dieu de Clotilde les Alamans à Tolbiac, — où, en réalité, ni lui ni ses armées, ne mirent jamais les pieds. Ensuite Charlemagne, inoubliable empereur à la barbe fleurie, — qui ne porta jamais qu'une prosaïque moustache, — séparant les bons des mauvais élèves. Le moyen âge proprement dit s'incarnait dans les farouches communiers des Matines brugeoises et des Eperons d'or, armés de leur *goeden-dag* mythologique et proférant un assez peu compréhensible *Schildt en Vriendt*, suivis bientôt des 600 Franchimontois, courageux parachutistes avant la lettre, qui n'étaient malheureusement pas originaires de Franchimont ! Tant d'autres encore que nous passerons sous silence pour terminer par le sonore « chiffon de papier » lancé en août 1914 par le chancelier allemand Von Bethmann-Hollweg.

(1) Discours prononcé à l'occasion de la remise des prix à l'Athénée royal de Virton, le 25 juin 1954. La Rédaction des *Cahiers de Cléo* remercie vivement l'auteur de lui avoir proposé la publication de ce texte qui montre combien les préoccupations actuelles des historiens sont dans le droit fil de celles de l'auteur en 1954 ! Convaincre de l'utilité de l'histoire, revoir les contenus et les méthodes de l'enseignement de l'histoire, c'est se heurter aux mentalités... et cela prend du temps. (N.D.L.R.).

Ces images d'Épinal aux vives couleurs, remplies de vie, de fantaisie et d'une bonne dose de naïveté aussi, elles s'inscrivaient sans trop de peine dans les mémoires, accréditant l'illusion, — consolante peut-être, mais au fond combien dangereuse, — d'un passé fleuri, vertueux et bon enfant, fournissant aussi aux éternels attardés des raisons apparentes de maudire le présent et de regretter une époque qu'ils n'avaient pas connue. Bienheureux encore lorsqu'elles ne servaient pas, comme en des temps trop récents, d'aliments à ces funestes exagérations nationalistes qui poussaient un Paul Valéry à mépriser l'histoire : « le plus dangereux produit que la chimie de l'intellect ait élaboré ».

Nouveau visage de l'histoire

Depuis lors, nous nous sommes aperçus, avec un peu de stupeur, que ces histoires n'étaient pas l'histoire et qu'en parant le passé de grâces qu'il n'eut jamais, nous succombions tout simplement à une illusion d'optique. Au grand désespoir des poètes peut-être, mais au profit de cette lucidité impitoyable qui doit nous animer, nous avons voulu dépouiller le passé de ses défroques légendaires, le voir non tel que nous le rêvons parfois, mais tel qu'il fut, tellement plus proche de nous, tellement plus fraternel au fond.

Avec leurs souffrances et leurs peines, avec leurs joies et leurs espoirs, ce sont des hommes comme nous, — et non quelques héros d'opéra, — qui ont écrit l'histoire que nous enseignons : les monuments qu'ils nous ont légués en portent l'inaltérable témoignage. Ces hommes d'autrefois, si semblables à nous, nous nous efforçons à présent, à l'aide de documents vrais, de recréer aussi exactement que possible le cadre dans lequel ils ont vécu, les conditions économiques et sociales qui ont influencé leur existence, les rythmes mystérieux et passionnants de leur sensibilité, de leur psychologie, les impératifs mentaux qui les ont aidés à donner, lorsqu'ils s'en préoccupaient, un sens à leur vie.

Ces réflexions, pour sommaires qu'elles soient, permettent déjà de dégager les traits du nouveau visage de l'histoire. Elles nous aident aussi, je crois, à en marquer l'importance et la valeur humaine. En d'autres termes, qu'avons-nous gardé de ces « leçons de l'histoire » qui prétendaient justifier les théories les plus ambitieuses et les moins solides ?

Deux guerres atroces et sauvages leur ont porté un coup terrible, sinon mortel. Désormais peu soucieuse d'expliquer l'avenir par le passé, l'histoire se contente aujourd'hui de nous apporter d'utiles leçons d'humilité. En y réfléchissant sans parti-pris, nous avons compris d'abord que notre histoire européenne tout entière ne représente, par rapport à la vie de notre planète, qu'une durée comparable à un cinquième de seconde au terme d'une journée de vingt-quatre heures. Nous avons compris, en outre, que les idéaux qui nous guident ne sont pas les seuls, ni nécessairement les plus valables, en voyant s'élaborer de merveilleuses civilisations sur des principes totalement différents des nôtres, parfois même radicalement opposés.

Et, paradoxe curieux, dans le même instant où nous prenons conscience de notre infinie petitesse, nous trouvons aussi les raisons d'un immense espoir et d'un profond orgueil. Car les hommes sont indissolublement liés à leur histoire,

ils en sont directement responsables. Ainsi de cette immense aventure humaine dont nous nous affairons à recréer les moindres détails, monte la promesse d'un avenir à notre mesure, qui sera avant tout ce que nous le ferons si nous savons le vouloir et nous adapter.

N'en déplaise à André Malraux, il n'y a pas, on le voit, que le roman qui soit matière à « une méditation active sur la condition humaine » !

Réactions

Cependant, devant une transmutation si radicale de l'optique historique, bien des susceptibilités se hérissent, se froissent, contre-attaquent : ne s'agit-il pas tout simplement d'une mode nouvelle, d'un de ces engouements passagers que connaît chaque génération et dont parlent avec tant de dédain les habitués supporters de la tradition ?

Que faut-il retenir des objections qui sont généralement formulées contre une conception élargie, humanisée de l'histoire ? Si vous le voulez bien, nous allons examiner de plus près les deux d'entre elles, qui, à première vue, semblent les plus impressionnantes.

Histoire et civisme

Avant tout, nombre d'intellectuels, — et certains de très bonne foi, — redoutent vivement qu'une accentuation du caractère général, global de l'histoire, et plus encore l'intégration de l'histoire de Belgique dans l'histoire générale ne provoquent chez nos élèves, une dangereuse diminution du civisme, de l'amour du pays natal, en un mot, n'entraînent une pénible disparition du patriotisme avec toutes les conséquences dramatiques que cet état de choses postule.

Cette opinion, pour respectable qu'elle soit, est tout de même un peu simpliste. N'est-ce pas se faire du patriotisme une conception singulièrement étriquée et bien peu réaliste, que de l'imaginer sous les traits d'un sentiment, uniquement justifié et alimenté par des récits historiques dont trop souvent l'authenticité n'est même pas assurée ? Les grands sentiments, puisque c'est de cela qu'il s'agit, peuvent-ils vivre de mensonges ou d'à peu près !

Pour bien apercevoir de quel mirage trompeur nous sommes victimes, il suffit de se demander si c'est la connaissance de leur propre passé qui haussa jusqu'à l'héroïsme les communiens flamands de 1302 ou les 600 Franchimontois, que l'on cite si souvent en exemple ! Sont-ce les louanges décernées par César à leurs ancêtres qui les ont poussé au sacrifice suprême !

Le paradoxe est évident et il est inutile d'analyser plus profondément ici les ressorts de cette brusque et soudaine flambée de patriotisme flamand ou liégeois. Contentons-nous de souligner combien l'objet de leur sentiment était différent du nôtre, puisque ni comté de Flandre, ni principauté de Liège ne signifient plus rien, territorialement tout au moins, par rapport à l'actuelle Belgique. Par conséquent, toute manifestation héroïque du patriotisme, qu'elle se produise ou se soit produite en Afrique, en Asie ou en Amérique, ne mériterait-elle pas de notre part la même citation élogieuse et bienveillante ?

Pour clôturer ces réflexions, avouons humblement que notre conception du patriotisme est encore proche, par trop de côtés, de ce nationalisme romantique du XIX^e siècle, construit sur des préjugés scientifiques (la race par exemple) ou des effusions littéraires et sentimentales sans consistance, et qui, par malheur, a conduit à tant de deuils brutaux, de déchirements sanglants, d'excès inutiles.

D'ailleurs, convient-il vraiment de déplorer comme le font tant d'esprits superficiels, la mort du sens civique chez nos jeunes gens ? Il semble qu'il s'agisse, une fois de plus, d'un jugement sans nuance et sans compréhension. De la désaffection visible des jeunes gens pour les cérémonies patriotiques, peut-on légitimement déduire l'affaiblissement de l'amour qu'ils portent à leur patrie ! C'est, à la vérité, poser le problème de façon fort inexacte et sommaire. La majorité de notre jeunesse ne s'est-elle pas refusée, pendant la guerre 1940-1945, aux tentatives de collaboration avec l'occupant ? Ne parlons pas de ceux qui acceptèrent de défendre leur idéal jusqu'à la mort ? L'accent poignant des lettres de jeunes fusillés, qui figurent en première page du palmarès que vous avez reçu, témoigne à suffisance de l'élévation et de la pureté de leur idéal !

Pour comprendre l'attitude de la jeunesse actuelle en face de ce problème, il faut reconnaître objectivement que nombre de cérémonies patriotiques, dont l'inspiration n'est pas discutable, sont tombées, en raison de leur multiplication et de leur manque de simplicité, dans des excès regrettables. Ces manifestations parfois désolantes n'ont pas manqué d'éveiller, chez beaucoup, les réactions normales qu'entraîne fatalement le spectacle de l'exagération. Dès 1926, dans son roman *Bella*, Jean Giraudoux, ancien combattant lui-même, dépeint fort bien cet état d'esprit. Décrivant l'inauguration du monument aux élèves du Lycée Louis le Grand morts à la guerre, il écrit : « Je souffrais dès que j'avais à penser au ministre Rebendart. Je l'entendais si souvent dans ses discours répéter qu'il personnifiait la France, je lisais dans tant de journaux que Rebendart était le symbole des Français que des doutes m'avaient pris sur mon pays. Mon pays était donc cette nation où il n'était d'échos que pour la voix des avocats ! ». Et plus loin : « Tous les dimanches, au-dessous d'un de ces soldats en fonte plus malléable que lui-même, inaugurant son monument hebdomadaire aux morts, feignant de croire que les tués s'étaient simplement retirés à l'écart pour délibérer sur les sommes dues par l'Allemagne, il exerçait son chantage sur ce jury silencieux dont il invoquait le silence. Les morts de mon pays étaient donc rassemblés par communes, pour une conscription d'huissiers, et se chicanaien aux Enfers avec les tués allemands ». Et Giraudoux s'écrie, en terminant : « pas de phrases avec les morts. Un mot, un mot crié de toute ma force, de tout mon être, dans un paysage sonore, voilà tout ce qu'ils réclamaient, tout ce qu'ils pouvaient entendre ! Et le discours de Rebendart était un blasphème. Quand, sollicité par le proviseur, il passa serrer les mains des élèves décorés au front et qu'il me tendit sa main droite, je mis mes deux mains derrière mon dos. Il me prit pour un mutilé et me salua »⁽²⁾.

Au fond, — et l'extrait de Giraudoux que je viens de vous lire le prouve à suffisance, — le véritable sentiment du patriotisme ne peut se satisfaire de cérémonies extérieures et purement formelles. Il doit au contraire se manifester de

(2) Jean GIRAUDOUX, *Textes choisis*, par René LALOU, pp. 151-157, Paris, 1932.

constante dans le comportement de l'individu, sans jamais cependant laisser place au chauvinisme et sans jamais, non plus, prévaloir sur le respect de la dignité humaine que nous devons à tous les êtres humains sans exception.

On voit mal ce qu'une histoire sincère, lucide, définissant avec réalisme la place que nos ancêtres et nous-mêmes occupons dans la vaste aventure humaine, pourrait enlever à pareil patriotisme. Bien au contraire, elle lui donnera cette base saine et raisonnée qui soutient et fortifie les grandes convictions et les grands sentiments. Fustel de Coulanges d'ailleurs, un des maîtres de l'histoire du XIX^e siècle, n'avait-il pas déjà admirablement situé la question, qui répétait : « Le patriotisme est une vertu, l'histoire est une science ».

Histoire et culture générale

Il est un autre reproche que l'on entend faire aux nouvelles conceptions d'enseignement de l'histoire : c'est d'agir au détriment de la « culture générale ». Cet argument mérite d'être examiné de très près, car s'il se révélait fondé, nous serions contraints d'abandonner, sans hésiter, l'essentiel de nos positions.

Encore faut-il savoir ce que l'on entend par « culture générale ». Car, pas plus dans ce cas que dans l'autre, il ne convient de se laisser abuser par des formules commodes dont on n'a pas pris la précaution de vérifier le contenu. Un excellent article de la revue *Synthèses*, dû à la plume autorisée de Jean de Sturler, professeur à l'Université libre de Bruxelles, vient précisément d'évoquer avec bonheur ce problème⁽³⁾. Nous retiendrons de son exposé plus d'un trait utile à notre propos.

Pour beaucoup de pseudo-intellectuels, la « culture générale » consiste essentiellement en une accumulation de détails : anecdotes et mots historiques, citations latines, dates importantes, jugements pré-fabriqués, qui s'appliquent à diverses périodes de l'histoire et plus spécialement à l'antiquité et à l'histoire nationale. La connaissance et l'utilisation de ces détails confèrent une sorte de privilège, qui permet aux inconnus de repérer aisément un confrère en instruction. Habilement jetée dans la conversation, telle citation latine équivaut à quelque signe secret de reconnaissance et sert à préciser le niveau intellectuel de l'orateur. Proférer avec la gravité qui sied la plus minime phrase latine ou le vers classique le plus banal nous classe parmi l'élite de la pensée. De même situer la mort de Charlemagne en 814 et la naissance de Charles-Quint en 1500, traduit, aux yeux du plus grand nombre, une connaissance sûre, approfondie et suffisante de l'histoire. On peut se demander cependant si le but des six années que nos élèves viennent passer dans nos athénées est bien de leur farcir la tête de semblables détails. A ce compte, mieux vaudrait entreprendre l'étude systématique du *Petit Larousse illustré* et de ses si précieuses pages roses ! Car, fussent-ils complets, ces détails ne constituent pas la vraie culture : Monsieur Champagne, — en dépit de sa mémoire étonnante, — n'est pas nécessairement un homme cultivé.

(3) *Culture générale et enseignement universitaire*, dans *Synthèses*, nos 93-94, 22 pages, 8^e année.

A vrai dire, la véritable culture générale n'est pas là. Elle n'a absolument rien à voir avec « la notion d'une culture purement ornementale, réduite à l'exhibition d'un vernis de culture superficiel, principalement littéraire, d'une parure élégante, mais essentiellement postiche, qui ne prétend être rien d'autre qu'un luxe aimable et superflu ». Elle n'a « rien de commun avec celle dont se piquent les personnages du « Monde où l'on s'ennuie » car elle est inconciliable avec le souci exclusif de briller ».

Au contraire, il nous semble bien que, comme le précise Jean de Sturler, elle consiste surtout en une « certaine tendance de l'esprit à maîtriser le savoir humain actuellement disponible ». Il ne peut plus être question aujourd'hui, comme à l'ère des premiers penseurs grecs, d'une maîtrise quelconque « en toute chose connaissable ». Ce qui doit subsister néanmoins, c'est la volonté de pouvoir se servir du capital et de l'outillage intellectuels énormes que l'humanité a acquis et qui sont aujourd'hui encore à sa disposition. La grande affaire est « de voir clair, de connaître certains chemins, de pouvoir s'y retrouver [...] L'homme inculte se reconnaît à ce qu'il n'a conscience ni des limites de son savoir, ni de l'immensité de celui qui lui échappe ; à ce que, pour tout dire, il ne mesure jamais sa propre ignorance. L'homme cultivé, lui, sait du moins que d'autres en savent plus long que lui sur bien des points ; il a le sens des proportions et des hiérarchies, parce qu'il sait penser en termes généraux ». En résumé, nous arrivons ici à la même conclusion que tout à l'heure à propos du patriotisme : la véritable culture générale est profondeur, non surface.

Là encore, une histoire conçue comme une étude des grandes formes de civilisation, de leurs conflits, mais aussi de leurs fructueux contacts, comme une analyse des éternels problèmes que la nature pose à l'homme, mais aussi des solutions heureuses ou moins heureuses que chaque civilisation y apporte, cette histoire contribuera à fixer l'attention et la réflexion de nos élèves sur ce problème central qui reste, en fin de compte, la seule justification valable de l'histoire : le problème de l'homme. Tant pis si maints détails anodins, qui relèvent plus du journalisme que de la science historique, n'y trouvent plus leur place.

Apprendre à nos enfants à réfléchir sur l'homme au moyen de l'histoire, de la littérature, des sciences, n'est-ce pas là une « culture générale » que nous pouvons être légitimement fiers de transmettre à ceux qui nous suivront ? N'est-ce pas la racine de ce nouvel humanisme que tous les bons esprits appellent de leurs vœux les plus ardents ?

Et d'ailleurs, que nous le voulions ou non, toute notre conception de l'homme comme notre esthétique, basée elle aussi sur la Renaissance, vacille, se lézarde et s'effondre. Le malaise actuel de l'enseignement, — des humanités, — n'a peut-être pas d'autre cause. Une civilisation nouvelle naît sous nos yeux, qui s'étend à toute la planète : une civilisation qui, pour la première fois, réalisera la synthèse de toutes ces civilisations disparates, qui n'ont jamais été si proches les unes des autres. Nos journaux, nos appareils de radio sont pleins de nouvelles de continents jadis lointains : la paix ou la guerre dépendent en grande partie de Chinois, d'Américains ou de Russes ! Nos inventions se sont répandues sur toute la surface du globe, modifiant les conditions de vie de peuples immenses et donnant aux hommes pour la première fois des réflexes communs. Le Chinois qui

montait à cheval par la droite et non par la gauche, qui pour peler un fruit poussait le couteau loin de lui, pour qui la place d'honneur était à gauche, peut se servir maintenant comme nous, du téléphone. Bien plus, comme suscitées par un appel mystérieux, des civilisations enfouies depuis des millénaires, surgissent de l'ombre et nous livrent autant d'énigmes que de connaissances : les Crétois et leur architecture étonnante, les Etrusques et leur art énigmatique, les Sumériens, les Pré-colombiens d'Amérique et jusqu'à ces Parthes dont une ville vient de ressusciter des sables, nous contraignent sans pitié à nous interroger sur nous-mêmes.

En présence de ces étonnants brassages d'idées à travers le temps et l'espace, qui nous stupéfient, qui nous écrasent, il n'est d'autre ressource qu'un effort de compréhension de plus en plus grand. Il n'y a de salut que dans l'abandon d'une optique qui, si elle se révélait suffisante il y a cent ans, est aujourd'hui totalement dépassée. Imagine-t-on de nos jours un astronome observant une éclipse à l'aide de simples verres fumés ?

Conclusion

Déjà sensible à cette réalité profonde de l'histoire, notre grand historien Henri Pirenne ouvrait la voie, résumant son attitude en une formule lapidaire : « Je suis historien, donc j'aime la vie ». Il n'est pas sans doute de meilleure conclusion à cet exposé, ni de pensée plus profonde sur le sujet à livrer aux méditations de nos jeunes gens. N'est-ce pas cet amour de la vie, du présent, avec son bouillonnement multifforme et déconcertant que nous devons transmettre à nos élèves ? Par l'étude du passé, n'est-ce pas le goût et la curiosité de connaître notre époque que nous devons éveiller ? Cette époque qui, si l'on y songe bien, est sans contredit pour nous, la plus intéressante de l'histoire, puisque, au moins, nous avons la chance de la vivre !

André JORIS,
Professeur à l'Université de Liège.

INFORMATION SCIENTIFIQUE

INFORMATION FLIGHT

LES INSTITUTIONS PUBLIQUES BELGES

ÉTAT DE LA QUESTION

Introduction

L'objet de cette communication⁽¹⁾ n'est pas de proposer une description, même sommaire, des institutions publiques de notre pays dans leur forme actuelle, et notamment des transformations qu'elles sont en train de subir au cours d'un long processus. Mon but est plutôt d'amorcer, par des considérations d'ensemble, la réflexion sur le thème de cette rencontre. Mon propos visera d'abord l'étude des institutions publiques. Il évoquera quelques-uns des problèmes qu'elle suscite aujourd'hui. Dans une deuxième partie, je noterai divers traits qui doivent retenir notre attention dans l'analyse de l'appareil institutionnel de notre pays.

Une précision : par « institutions publiques », je vise ce qu'on appelle communément aujourd'hui le « système politico-administratif ». J'en exclus expressément les institutions judiciaires. Non que celles-ci soient peu importantes. Elles jouent un rôle capital dans notre vie sociale et la constitution en a fait un pouvoir autonome. Mais elles présentent des caractéristiques très spécifiques, et il ne s'indique pas de les examiner en même temps que les autres. Par contre, et j'y reviendrai, j'inclus dans le concept d'institutions publiques non seulement celles qui sont consacrées et organisées par le droit, mais aussi celles qui, au titre de pouvoir de fait, interviennent dans le processus de la décision publique sans être néanmoins nécessairement reconnues par la constitution ou les lois. Exemple : les partis politiques. Une institution est avant tout une réalité sociale. Elle est souvent, mais non toujours, insérée dans l'ordre juridique.

Problèmes généraux soulevés par l'étude des institutions publiques

L'étude des institutions publiques soulève aujourd'hui un certain nombre de problèmes généraux qu'il est utile de rappeler. Je ne vise pas ici des questions de méthodologie, mais des interrogations d'ordre peut-être plus fondamental. Et je me limiterai à deux d'entre elles.

(1) Communication faite au Domaine du Rond-Chêne à Esneux en novembre 1980 à l'occasion du séminaire résidentiel sur *L'évolution des institutions publiques de la Belgique*.

L'attitude de l'opinion face aux institutions

La première est l'attitude actuelle de l'opinion, et spécialement de la jeunesse, vis-à-vis des institutions publiques. Cette attitude a nécessairement une répercussion sur la manière dont elles doivent lui être présentées.

Je crois pouvoir distinguer à cet égard deux courants contradictoires, qui coexistent mais ne se manifestent pas tous les deux avec la même vigueur. Le premier est l'héritier de tous les mouvements intellectuels et sociaux qui se sont cristallisés autour de mai 1968 et qui restent symbolisés par cette date. Il me paraît quelque peu en déclin dans les faits. Mais il s'est exprimé, en tout cas en France, par une abondante littérature qui influence encore pas mal d'esprits. Il s'agit d'une tendance à remettre radicalement en cause « l'institution en soi », non pas seulement dans les modes d'analyse qui tentent de la cerner, mais dans sa réalité même. On s'en prend d'ailleurs non seulement à l'institution publique, mais à tout type d'institution. L'origine de cette attitude réside dans l'idée que toute institution est dans une certaine mesure le siège, le support, l'expression d'un pouvoir. Et le pouvoir est aujourd'hui une des cibles principales du « règne du soupçon » qui caractérise toute une ligne de pensée contemporaine. Qu'il s'exerce dans la société politique, dans l'Eglise, dans la famille, etc., le pouvoir est un mal, et l'institution qui l'incarne est oppressive et aliénante. Tel est le dernier avatar de la très ancienne et toujours renaissante dialectique de la liberté et de l'institution. D'où la tendance à n'entreprendre l'étude des institutions que sous l'angle d'une critique négative du pouvoir.

Il est évidemment impossible de développer ici les termes du débat entre la liberté et l'institution. Disons simplement que l'attitude évoquée ici peut susciter à l'égard de certaines idées reçues un utile décapage. Mais elle est ambiguë. Toute institution, et l'institution publique en particulier, est effectivement limitative de liberté. Elle présente les caractéristiques de tout cadre d'action : elle soutient mais elle borne. Elle peut devenir oppressante et aliénante. Nous en avons des exemples, pas seulement dans les Etats totalitaires, mais aussi dans nos démocraties. Mais la liberté sans institution présente autant de risques, et même plus. C'est dans la foulée même de mai 1968 que Paul Ricœur écrivait :

Ce qui est en cause, c'est le rapport entre la liberté et l'institution [...]. Nous sommes happés par le phantasme d'une liberté sans institution. Or une liberté qui n'entre pas en institution est potentiellement terroriste.

Le véritable but de toute institution sociale est de créer les conditions qui permettent à l'homme de s'engager librement. Le droit pour l'homme d'exercer sa liberté passe par la médiation de l'institution. Formule idéale, dira-t-on, et rarement traduite telle quelle dans le concret de l'existence. Sans doute. L'institution doit parfois limiter les libertés pour en assurer l'exercice. Elle peut aussi dévier de son but. Mais dans les limites qu'elle a fixées elle garantit l'exercice généralisé des droits. On se souvient de la phrase célèbre : « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère ». Qui dit loi dit institution. Quant aux tentatives historiques de se passer de celles-ci, les millénarismes médiévaux, les mouvements aberrants qui ont marqué certaines phases de la Réforme, et d'autres exemples encore sont assez probants.

Nous décelons aussi aujourd'hui dans l'opinion et spécialement chez les jeunes une autre attitude, très différente de la première, mais qui, elle aussi manifeste une réaction négative à l'égard des institutions publiques. C'est une attitude d'indifférence, un manque d'intérêt qui se traduit par le repli sur la vie privée. De récents sondages d'opinion reflètent une fois de plus cette situation. Il faut être prudent à l'égard des sondages, même des plus sérieux. Mais l'expérience empirique recoupe ici leurs conclusions. Ici encore, une étude des causes nous mènerait trop loin. Disons du moins que pareille réaction peut se comprendre en partie. Elle repose sur une grande dose d'ignorance à l'égard des institutions publiques et de leur rôle, ainsi que sur un précoce désenchantement qui est à nos yeux un « signe des temps » des plus inquiétants. La conclusion minimale que l'on puisse en tirer, c'est qu'il faut absolument, avant d'étudier les institutions publiques en elles-mêmes et dans leurs mécanismes, en faire comprendre la nécessité et l'utilité, non pas comme d'un mal nécessaire, mais comme d'un outil de régulation, de continuité, de progrès. En écrivant ceci, je pense à ce que Claude Lévi-Strauss disait de l'institution en général dans son discours de réception à l'Académie française :

Les institutions donnent au cours social sa consistance et sa durabilité ; mais, pour qu'elles puissent remplir ce rôle, il faut qu'elles soient incontestables. A quoi tient donc leur légitimité ? Elle repose à la fois sur un principe de constance et sur une exigence de filiation.

Principe de constance, car les institutions ne valent pas ce que valent, à un moment donné, les individus qui les composent. Bien au contraire, dès qu'ils souhaitent leur appartenir et qu'ils sont acceptés par elles, ces individus viennent confondre leur valeur propre dans l'établissement qu'ils ont mission de maintenir jusqu'à ce que d'autres les remplacent et se chargent à leur tour de le perpétuer. Exigence de filiation ensuite [...]. [...] Les institutions [...] organisent les individus en système, donnant relief et perspective à la vie sociale ; elles sculptent cette matière amorphe et permettent à la société d'acquérir des dimensions dont, restée à plat, elle eût été dépourvue [...].

L'institution [...] filtre le flux temporel, module le cours uniforme des générations, décompose ces ensembles, recompose ces éléments en ensembles plus fortement organisés ; et elle fait naître ainsi de nouvelles configurations sociales et morales qui diffèrent de la distribution primitive, tout en préservant, interprétant et enrichissant ses virtualités [...] (1).

Cette vision de l'institution refusera évidemment la naïveté. Elle se doit d'être critique en même temps que constructive. Elle souligne les risques du repli sur le privé. Ces risques vont de l'égoïsme au danger de confiscation du pouvoir par des minorités actives et douteuses, à l'insu d'une masse qui se réveillera trop tard.

(1) Le 27 juin 1974, cité dans *Le Monde*, 28 juin 1974.

Un problème de perspective

Le deuxième problème que je soulève ici à propos de l'étude des institutions publiques est un problème de perspective. Il s'agit du risque de donner une vue superficielle et trop formaliste de la réalité socio-politique, si on analyse ces institutions en se fondant exclusivement ou principalement sur les textes normatifs qui les concernent, qui en décrivent les rouages et en règlent le fonctionnement. Il faut sans cesse se défendre contre une vue trop légaliste et qui se borne à décrire de l'extérieur les phénomènes considérés. On reconnaîtra d'ailleurs que depuis plusieurs décennies une évolution très nette s'est dessinée. L'apport de la sociologie des organisations, l'analyse des attitudes, des mentalités et des comportements chez les acteurs sociaux, le repérage des discordances parfois profondes entre le « normatif-prescriptif » et la pratique, ont permis de grands progrès dans une étude plus réaliste des systèmes institutionnels et de leur fonctionnement. On pourrait comparer cette situation, *mutatis mutandis*, à l'évolution qui s'est produite au courant de ce siècle dans l'étude et l'enseignement de l'histoire. On y a dépassé cette croûte superficielle représentée par « l'histoire-batailles » et « l'histoire-traités » pour aborder sous de multiples angles le vécu social. Et cela nous a donné une vue bien plus réelle et bien plus profonde du passé.

Il faut continuer cependant à se défendre d'une tendance à la facilité que l'on retrouve entre autres chez beaucoup d'étudiants pour qui l'analyse d'une institution publique se borne à paraphraser et à commenter les textes qui la fondent. Le procédé expose à de sérieux mécomptes. Je prendrai un exemple dans un domaine qui m'est familier. Un étranger qui lit le *Statut des Agents de l'Etat*, de 1937, le *Rapport au Roi* qui le précède et les textes qui l'ont complété et, sur certains points modifié, en retirera l'impression que l'avancement dans notre fonction publique est organisé selon les principes du *merit system* et que les candidats aux emplois supérieurs, — à l'exception des plus élevés, — sont classés d'après leurs titres objectifs. Chacun sait qu'en fait il n'en est rien et qu'à travers les interstices du texte réglementaire s'est élaboré un système complet relevant du marchandage politique entre partis au pouvoir. Ceci n'est qu'un exemple entre mille du décalage entre le droit et le fait que l'on doit prendre en compte si l'on veut dans cette recherche atteindre la réalité. Il n'en demeure pas moins, d'ailleurs, que les structures et les processus formels ainsi que les normes qui les instaurent conservent toute leur importance, notamment comme garants de la validité juridique du système et de son fonctionnement.

Etude « diachronique » et « génétique »

Enfin, pour en terminer avec ces premières réflexions, il me faut ajouter que l'étude des institutions publiques se doit d'être « génétique » et « diachronique ». Le pouvoir politique que les institutions incarnent se déploie dans l'espace et dans la durée. A l'espace correspond l'aire sur laquelle il exerce son emprise et organise en réseau l'appareil de services et de délégations qui mettent en œuvre ses décisions. Quant au temps, c'est à travers lui que le système politico-administratif évolue, dans sa relation avec le changement social. Le changement institutionnel traduit en effet la réponse rarement anticipée et

souvent plutôt tardive, que le système apporte à la demande sociale. Cette étude qui prend en compte le « facteur-temps », ce n'est pas l'histoire des institutions faite pour elle-même : science fondamentale et qui a d'ailleurs son intérêt en soi. Je ne vise pas non plus des données historiques auxquelles on prétendrait conférer valeur normative pour le présent : on se souvient des remarques de Paul Valéry sur l'histoire, « maîtresse d'erreurs ». Il s'agit d'éléments du passé qui permettent de comprendre et d'expliquer le présent. Encore un exemple que je prends de nouveau dans le domaine qui m'est propre : expliquer pour quelles raisons dues à leur histoire spécifique, le processus d'adaptation de l'administration publique à la révolution industrielle s'est déroulé différemment en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne.

Je passe à présent à la deuxième partie de cette réflexion. Elle concerne, ainsi que je l'ai dit en début de ces pages, l'état actuel des institutions publiques de notre pays. Je tenterai d'y appliquer les idées que je viens de développer brièvement.

L'état actuel des institutions publiques belges

Notre perspective est moins ici celle d'une description statique que d'un regard jeté sur le fonctionnement du système institutionnel. Je n'entreprends ici ni de rappeler la structure de nos institutions traditionnelles, ni de décrire les récentes réformes qui vont les affecter. De même, je ne vais ni refaire ni résumer des exposés devenus classiques sur la décision politique en Belgique⁽³⁾. Mon souci est de provoquer une interrogation sur les conditions dans lesquelles fonctionne aujourd'hui notre système politico-administratif. Encore faut-il, dans les limites qui nous sont imparties, se borner à certains aspects significatifs d'une situation globale.

De 1831 à 1970, le cadre institutionnel général de la vie publique belge manifeste, dans son organisation formelle, une remarquable stabilité. La répartition des attributions étatiques, la grille à trois niveaux superposant aux collectivités locales les provinces et l'Etat, le fonctionnement des pouvoirs institués, tout cela n'a fait l'objet d'aucune modification vraiment fondamentale. Cette stabilité est due notamment à la qualité de notre texte constitutionnel. Napoléon disait qu'une bonne constitution doit être courte et obscure : il avait ses raisons pour cela. La nôtre n'est pas spécialement courte mais ses articles sont concis et la rédaction en est souple. Ces caractéristiques se prêtent à l'interprétation évolutive dont, sur bien des points, elle a fait l'objet. En effet, à l'intérieur du cadre constitutionnel et grâce à cette souplesse même, on constate une évolution et même des mutations importantes, progressives et qui se sont réalisées sans rupture ni révolution, mais non pas sans tensions⁽⁴⁾. La seule modification majeure à la

(3) Voir notamment *La décision politique en Belgique*, sous la direction de Jean MEYNAUD, Jean LADRIÈRE et François PERIN, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Colin, 1965. On se référera aussi à de nombreux travaux publiés par le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles.

(4) Un simple point de comparaison. Durant la même période de 1831 à 1970 la France a connu, de Louis-Philippe à la Ve République, huit régimes différents, dont la plupart ont été précédés de révolutions ou de coups d'Etat.

constitution qu'a exigée (jusque 1970 exclu) cette évolution a été l'extension du droit de suffrage. En 1831 la Belgique était dirigée, politiquement et économiquement, par environ 40 000 électeurs censitaires, soit un pour cent de la population. Il y avait moins de sept cents personnes éligibles au Sénat auquel le bicaméralisme donnait un pouvoir bloquant dans l'ordre législatif. Telle était la réalité du pouvoir dont émanait le reste du système, et qu'allait remplacer en 1921, après des solutions intermédiaires, le suffrage universel pur et simple⁽⁵⁾. Je reviendrai plus loin sur le problème de la représentativité réelle de nos institutions.

A l'intérieur de ce cadre formel si stable s'est donc manifestée une progressive et importante évolution de nos institutions. J'ai qualifié ailleurs cette évolution de « dérive », sans d'ailleurs donner au terme une connotation nécessairement péjorative. Il s'agit d'une modification du contenu des attributions effectives, qui s'est produite sans transformations du cadre formel, souvent sans modifications au droit écrit. Celui-ci s'est borné à enregistrer, — et encore, pas toujours, loin de là, — certaines de ces mutations⁽⁶⁾. On peut inclure dans cette dérive le déclin du parlement au profit de l'exécutif, le passage d'attributions du Roi vers le Premier Ministre, la prééminence progressive de celui-ci au sein du gouvernement, l'extension du gouvernement en collèges ou en comités au détriment de l'action propre de chaque ministre. Ajoutons la confiscation par les cabinets ministériels de tâches qui relèvent normalement des activités de l'administration, et l'effacement progressif de celle-ci.

Cette dérive au sein des pouvoirs de droit s'est accompagnée d'une extension du rôle des pouvoirs de fait. Le phénomène a été bien décrit. Il n'est pas nécessaire de s'y étendre mais on doit en souligner l'importance majeure. Le rôle que jouent de multiples groupes d'intérêts, mais avant tout les partis politiques, exprime la présence décisive dans le « jeu public » d'organismes qui sont, eux aussi, des institutions au sens sociologique du terme, mais qui n'ont pas ou peu de statut officiel et parfois même pas de forme juridique quelconque⁽⁷⁾.

Une autre constatation que nous inspire l'évolution depuis cent cinquante ans, c'est l'énorme gonflement de l'appareil institutionnel, dû à l'évolution des missions confiées aux services publics. Ceci se manifeste spécialement au niveau de l'Etat. L'accroissement du nombre des organismes (ministères et parastataux), des crédits budgétaires affectés aux dépenses d'administration, du personnel des administrations elles-mêmes, sont d'éloquents illustrations de cette situation. Je ne puis donner ici des détails : si l'on entame une analyse à ce sujet, il faut la détailler sous peine d'être inexact ou approximatif. Mais les faits sont là, et la tendance ne semble nullement se renverser⁽⁸⁾.

(5) Dont les femmes ne bénéficièrent, pour les élections législatives, qu'en 1948.

(6) Le Premier Ministre est cité pour la première fois dans la constitution lors de la révision de 1970. Ce n'est d'ailleurs pas pour définir sa fonction mais simplement pour l'exclure du décompte de la parité linguistique au sein du gouvernement.

(7) C'est le cas des organisations syndicales.

(8) On cite communément aujourd'hui dans la presse et l'opinion le chiffre de 800 000 fonctionnaires. Cette indication est fautive. En effet, elle totalise toutes les personnes qui à un titre quelconque émargent à l'un ou l'autre budget public. Ceci inclut, non seulement les fonctionnaires proprement dits, mais le corps enseignant officiel et « libre », les militaires, le pouvoir judiciaire et diverses autres catégories de personnes. Il faudrait donc en finir avec ce chiffre-slogan. Il est déjà assez frappant de noter que le personnel des « fonctionnaires d'Etat » (ministères + parastataux)

Je passe à présent à un certain nombre de remarques sur les profondes réformes institutionnelles qui se poursuivent, non sans peine, dans notre pays, depuis 1970. Je n'évoque ici ni leurs causes ni leur contenu : cette tâche incombe à d'autres. Je voudrais plutôt parler de leur portée. Mes observations sont d'ailleurs formulées avec la prudence qu'impose l'incertitude. Les réformes sont encore incomplètes. Le cas de Bruxelles est réservé. La constitution doit encore être révisée sur plusieurs points : je pense par exemple au sort qui pourrait être fait au Sénat. Au surplus les réformes déjà acquises doivent passer des textes dans les faits. On sait que durant ce processus les décisions prises par les réformateurs ont tendance à échapper à leurs auteurs et que les textes se mettent, curieusement, à vivre de leur vie propre, révélant des perspectives imprévues, des lacunes ignorées, des problèmes nouveaux. C'est donc avec précaution que l'on doit proposer ses gloses sur les mutations en cours.

Tout d'abord, en traçant les nouveaux cadres institutionnels, le constituant et le législateur ont apporté des modifications profondes à la répartition du pouvoir de décision dans le système politique. On discute sur l'ampleur réelle des modifications. On signale que le transfert de capacité financière est restreint, etc. Je ne puis entrer ici dans un débat qui mérite d'être poursuivi avec précision et rigueur. Je me borne à noter que le critère budgétaire n'en est qu'un parmi beaucoup d'autres. Maintes décisions publiques n'ont pas d'impact budgétaire au moins immédiat et sont cependant fort importantes pour orienter l'avenir d'une collectivité. Et je répète que toute institution nouvelle possède, virtuellement en tout cas, un dynamisme propre d'où peuvent sortir des effets fort peu visibles à l'origine. Toutes les implications des réformes ne seront certes pas immédiates, d'autant que les lois leur ont donné un caractère progressif et que les mises en place administratives sont lentes. Il faut se donner rendez-vous dans quelque temps pour vérifier l'impact réel des transformations.

Ces transformations n'affectent pas uniquement les institutions officielles et les pouvoirs de droit. Elles produisent leurs effets dans les pouvoirs de fait et dans l'ensemble du tissu social. Dans certains cas, la mutation des pouvoirs de fait a précédé celle des institutions publiques : par exemple, la division de certains de nos partis traditionnels. Dans d'autres cas, c'est la modification des institutions publiques qui a entraîné la division d'organismes privés. Je songe à l'influence de l'autonomie culturelle en matière de subsides, dans le domaine du sport par exemple. Ces conséquences se réalisent d'ailleurs parfois contre le gré des milieux intéressés.

Autre problème : celui des hommes. Je vise l'effet des réformes sur notre personnel politique et administratif. Il y a là toute une série de questions qu'il faut, sans tarder, mettre à l'ordre du jour. Au niveau politique, c'est la répartition des fonctions depuis le plan de l'Etat jusqu'au plan de la commune en passant par les nouvelles institutions, et sans oublier non plus la perspective européenne. C'est toute la question du cumul des mandats et de la sélection d'un

s'élevait en 1979 à environ 245 000 personnes contre environ 14 000 en 1860 et 50 000 en 1911. Il est tout aussi significatif que de 1971 à 1979 il ait augmenté d'environ 34 000 unités, et ce durant une période où le train de l'Etat aurait dû progressivement se réduire (voir les *Aperçus des effets des services publics* annuellement publiés par le Service d'administration générale relevant du Ministre de la Fonction publique).

personnel politique supplémentaire. On a étudié naguère avec pertinence la morphologie des groupes financiers et les conséquences en chaîne des cumuls de mandats d'administrateur de société. Le moment serait venu de se livrer à pareil travail pour l'ensemble des institutions publiques à tous les étages, et d'en tirer dans les faits un nombre de conclusions. L'accession de nouvelles forces humaines à l'univers politique soulève aussi la question de leur formation. L'exercice de fonctions politiques exige la connaissance des principes constitutionnels, le respect de certaines mœurs et règles du jeu, l'adoption de codes de conduite sans lesquels la vie publique est une jungle et voit s'installer ce que le général de Gaulle appelait crûment, mais avec exactitude, la chienlit. Les observateurs s'accordent à constater à cet égard une dangereuse baisse de niveau que seuls peuvent corriger la rigueur des chefs politiques mais aussi de véritables systèmes de formation qui existent d'ailleurs aujourd'hui dans tous les métiers.

Dans l'ordre administratif, la création des services des communautés et des régions pose des problèmes de structure, de transfert et de sélection du personnel, mais aussi de création d'une mentalité de service public qui s'ajoutent à ceux que je viens d'évoquer. Ils ne font que traduire ce fait élémentaire que les institutions sont des ensembles de femmes et d'hommes. Une réforme institutionnelle se traduit donc tout naturellement par un ordonnancement nouveau des relations entre les personnes qui sont les parties prenantes des organismes modifiés ou créés à neuf.

Voilà quelques brefs exemples de l'impact probable des réformes en cours. Je voudrais, tout aussi brièvement, et toujours sous forme exemplative, indiquer certains traits du système institutionnel antérieur aux réformes et qui, à mon sens, vont susciter et même produire leurs effets dans les institutions nouvelles. Nous le constatons d'ailleurs déjà aujourd'hui. Ici encore, je ne vise pas tant les structures que la pratique.

Subsiste d'abord la nécessité de coalitions pour gouverner. Au niveau national, cela va de soi. Cela va aussi se manifester au niveau communautaire et au niveau régional. Avec d'ailleurs des éléments de complication dans l'exercice du pouvoir. Nous le constatons déjà dans le gouvernement national à la suite de la division des partis traditionnels. Autre élément de complication : la constitution possible, — et d'ailleurs légitime en soi, — de coalitions différentes selon les niveaux, et la diversification des stratégies qui peut s'en suivre. Nous en avons déjà l'expérience dans les provinces.

La concertation *tous azimuts* qui caractérise la vie politique et sociale belge depuis trente-cinq ans semble, elle aussi, avec ses multiples expressions légalisées ou informelles, demeurer une constante, même si depuis peu elle a connu des mécomptes. Elle est trop entrée dans les mœurs pour disparaître, même si elle doit se transformer. On la voit d'ailleurs déjà se manifester dans le cadre communautaire ou régional.

Enfin, les courants de fond idéologiques me semblent demeurer encore des facteurs appréciables dans notre vie politique. Nos institutions ont été profondément modelées par les « guerres de religion » des siècles passés. Des indices non négligeables semblent montrer que la virulence de ces courants s'amenuise dans l'opinion. Il n'en va pas de même de leur poids sur certains appareils. C'est une

constante sociologique que la rémanence et l'obstination à survivre dans les structures, de tendances, de courants d'idées, d'attitudes conflictuelles ou défensives, de mythes en net décalage par rapport à la réalité sociale. Cette situation mériterait une analyse approfondie, tout comme l'incidence qu'elle continue à avoir sur l'ensemble de notre système institutionnel.

Quelques problèmes posés par les institutions publiques belges

Je voudrais terminer cet essai d'analyse par diverses observations. Je les présente plutôt sous forme d'interrogations que comme des axiomes ou des affirmations. Je n'ai pas à leur égard d'opinion complète et définitive. Plutôt une inquiétude. Inquiétude dans l'ordre intellectuel d'abord, mais qui porte aussi sur l'action, sur les actions qui seraient peut-être à mener pour modifier sur certains points la situation actuelle. Dans ces questions que je me pose, les jugements de valeur se mêlent à la constatation des faits. Je ne crois pas avoir à m'en excuser. C'est la condition même des sciences sociales. Et les historiens auxquels je m'adresse savent que c'est aussi la condition de leur discipline.

Le degré de représentativité

Ma première interrogation porte sur le degré de représentativité de nos institutions publiques. La démocratie politique et sociale repose sur des institutions représentatives, sur le mandat confié par les citoyens à des élus auxquels ils donnent mission de décider en leur nom. C'est là un mécanisme d'exercice du pouvoir qui est très ancien dans notre pays, comme aussi en Grande-Bretagne. Je ne puis m'étendre ici sur ses lointaines origines. Il nous est devenu si familier que nous n'en ressentons plus consciemment l'importance. C'est encore une de ces réalités que l'on n'apprécie que le jour où on en est privé. Il faut admettre d'emblée d'ailleurs la part de fiction qu'il comporte, et le décalage qui existe souvent à cet égard entre le principe et la réalité. Mais il peut arriver un moment où ce décalage est difficilement acceptable.

Illustrons cela concrètement. De 1831 à 1893, nous l'avons vu, le système de suffrage fait élire les Chambres par 40 000 électeurs, soit un pour cent de la population. Les élus étaient à l'époque fort représentatifs de leurs électeurs censitaires, mais nullement du reste de la nation, quoi qu'en dit la constitution. Aujourd'hui, le suffrage universel pur et simple nous procure des élus qui théoriquement doivent être représentatifs de tout le corps social. Mais les modalités concrètes du système, et notamment les conditions du choix des candidats, conduisent plutôt dans chaque parti à une cooptation de ceux-ci ou à leur désignation par des comités restreints. Le procédé est plus flagrant encore dans des institutions qui, sans être proprement politiques, jouent un rôle important dans les affaires publiques : organisations professionnelles, syndicats, mutualités,... Dans ce domaine d'ailleurs, les responsabilités sont partagées entre les appareils, jaloux d'un quasi-monopole de désignation, et une base trop indifférente. Mais le système risque de mener à une juxtaposition d'oligarchies. D'où d'ailleurs des réactions telles que le retour à l'idée de referendum, et plus encore la « prise de parole sauvage » de groupements spontanés : comités de quartier et autres.

Deuxième interrogation : où est le pouvoir ?

La démocratie exige que le pouvoir soit accessible, et pour cela qu'il soit identifié et localisé. Ici encore, cette exigence suppose une coïncidence optimale entre le système en droit, c'est-à-dire la répartition officielle des attributions et des compétences, et la situation en fait. D'où la question : le pouvoir est-il où il devrait être ? Notons, avant de tenter une réponse, que l'on analyse souvent aujourd'hui le pouvoir avant tout sous l'angle du commandement et de la coercition latente, du recours possible à la « violence légitime ». C'est sans doute une vue exacte, mais incomplète et trop influencée à mon sens par le « règne du soupçon ». Avant d'être commandement et coercition possible, le pouvoir est, plus simplement, le droit et le devoir de décider. Et c'est sous cet angle que nous pouvons préciser les termes de notre interrogation et dire : « qui décide, et de quoi ? ».

Force est de constater, en même temps que la dérive évoquée plus haut, la dilution de la décision. Le pouvoir de décider éclate, s'éparpille et se fragmente entre les instances publiques et celles qui gravitent autour du pouvoir pour l'influencer. Les processus de décision à échelons et méandres multiples, une col-légialité explicable mais abusive, le foisonnement des consultations obligatoires et facultatives, les interférences de tout genre, rendent finalement parfois plus aisé de dire où n'est pas la décision que d'indiquer où elle se prend. Ce qui justifie la remarque d'un auteur anglo-saxon : *Decisions are not made: they happen*. Les décisions ne sont pas prises, — elles arrivent...

Il y a urgence à resituer le pouvoir dans les institutions, de sorte qu'il y soit et que les citoyens l'y voient. On me dira que c'est utopique. Henri Janne, en effet, a écrit un jour : *Le pouvoir est ailleurs que dans les institutions*. Mais c'est une constatation et non un programme. On se retrouve toujours devant la maxime de Kant : *il ne faut pas confondre ce qui est et ce qui doit être*. Dans une société qui prétend, comme le fait la nôtre, maintenir l'état de droit, ce sont en fin de compte les institutions publiques qui légitiment l'exercice du pouvoir et donnent force aux normes. Si cette action de légitimation se résume à un entérinement pur et simple de décisions prises ailleurs, la crédibilité de ces institutions disparaît. Il faut donc viser à la coïncidence optimale entre les institutions et le pouvoir de décider. Ou si l'on préfère, il y a des hiatus que l'on ne peut agrandir sans péril.

La transparence des institutions publiques

Une troisième interrogation se relie à celle qui précède. Elle concerne ce que j'appellerai la transparence des institutions publiques. Pour le bien des citoyens et pour la crédibilité des institutions mêmes, il est nécessaire qu'elles soient transparentes au maximum, c'est-à-dire que leur fonctionnement soit compréhensible et leur accès aisé.

Ample programme contenu en peu de mots ! Car dans nos sociétés hautement industrialisées, on est loin du compte. Au niveau des administrations, c'est le règne de l'arcane. Au plan politique, c'est la complexité des rouages. Le rôle universel de l'Etat, la technicité des problèmes, la bureaucratisation galopante, les réformes fruits de compromis et filles de la méfiance, donc compliquées à

plaisir, tout cela concourt à « l'embrouillamini ». La situation transitoire où nous nous trouvons actuellement dans le domaine des réformes institutionnelles, en est un remarquable exemple. Ajoutons que les institutions et leur fonctionnement réel ne sont pas enseignées et expliquées au public, que ce soit dans le cadre scolaire ou ailleurs. Des pays comme les Etats-Unis nous donnent à cet égard des exemples dont nous pourrions nous inspirer. Et les énormes moyens éducatifs dont nous disposons aujourd'hui, la télévision surtout, ne sont pas assez mis à contribution. Faut-il s'étonner dès lors que le citoyen « coupe le contact » ?

Conclusion

Enfin, je voudrais terminer cette étude par une précaution. Elle m'est inspirée par plus de trente années d'enseignement sur les institutions publiques à l'Université. L'analyse du système politico-administratif manifeste fréquemment une tendance à cristalliser sur les « dysfonctions », les défauts, les lacunes du régime. Et les réflexions qui précèdent participent probablement, elles aussi, de cette orientation. Cela est assez compréhensible. En effet, c'est souvent à partir de ces dysfonctions que l'on peut analyser le plus concrètement les organisations considérées. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Et c'est par la pathologie que l'on a l'impression d'accéder à la physiologie... Mais ceci exige une double mise en garde. D'abord, il faut se méfier de la tendance à partir de ce qu'on appellera « la triste réalité » pour lui opposer un système idéal et qui n'a qu'un défaut : celui de n'exister nulle part. Tout ensemble institutionnel est le champ de forces contradictoires. Le résultat du jeu de ces forces, à savoir la configuration et l'action effective du système, sera toujours moins harmonieux qu'une image préconçue. Et cependant, faut-il rappeler ici la parole de Sir Winston Churchill sur la démocratie ? *C'est le plus exécrable des régimes, à l'exception de tous les autres.* Nous connaissons les défauts de notre régime. Mais on ne le reformera pas à partir du concert de lamentations d'une revue de presse quotidienne.

Deuxième mise en garde : ce genre de présentation unilatérale est dangereux pour les jeunes à qui on le propose, en l'auréolant du prestige vrai ou supposé de l'analyse scientifique. L'honnêteté intellectuelle exige qu'on ne leur cache pas les défauts du système. La même honnêteté réclame qu'on ne leur en nie pas les vertus, ne fût-ce qu'à titre comparatif.

André MOLITOR,
Professeur à l'Université catholique de Louvain.

LES PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES DU DROIT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'exposé du droit des institutions publiques, spécialement en Belgique, n'est pas sans susciter un ensemble de problèmes qui sont, à la fois, d'ordre scientifique et d'ordre pédagogique. L'on voudrait s'attacher à les recenser brièvement⁽¹⁾.

Les problèmes scientifiques

Les problèmes suscités par l'enseignement du droit des institutions publiques sont, d'abord, des problèmes scientifiques. Ils ne sont pas propres à cette discipline. Nombre d'entre eux sont communs à l'ensemble des branches du droit. Quelques difficultés méritent, cependant, d'être épinglées dans la matière qui nous occupe.

Les mots

Le premier problème est, sans aucun doute, celui de l'utilisation de mots propres au droit des institutions publiques. Chaque discipline a son jargon. Le droit, en particulier, utilise une terminologie spécifique. Mais est-il exagéré de dire que le droit public utilise un vocabulaire qui, à la limite de la science juridique et de la science politique, peut parfois déconcerter.

Lorsque l'article 59bis de la Constitution, par exemple, traite de la paix scolaire, il fait référence à un ensemble d'expériences connues, dans la politique belge, sous le nom de « la guerre scolaire », terminée en 1958 par des accords entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre, accords ratifiés par le législateur et précisés progressivement dans des institutions comme celle de la Commission du Pacte scolaire. Mais qui ne voit les difficultés d'utilisation de pareille expression en droit public ? La paix scolaire aménage-t-elle les rapports entre réseaux d'enseignement dans le cadre de l'enseignement moyen ou va-t-elle jusqu'à comprendre les réseaux d'enseignement supérieur et d'enseignement universitaire ? Une réponse précise à cette question conditionne l'examen des attributions des communautés et de l'Etat dans le domaine spécifique de l'enseignement.

Les concepts

Les mots donc posent problème. Les concepts utilisés également. Car le droit public utilise forcément des notions abstraites qui, pour le spécialiste d'une discipline scientifique, permettent d'établir des règles fermes et certaines. Il faut

(1) Cfr note 1, page 5.

rappeler à cet égard que toute règle de droit public implique nécessairement formulation d'une solution juridique dans une hypothèse inscrite dans la Constitution. Je prendrai l'exemple de l'article 82 de la Constitution : *Si le Roi se trouve dans l'impossibilité de régner*, — voilà bien l'hypothèse, — *il est pourvu à la tutelle et à la régence*, — voici la solution juridique ; et cette solution s'impose au nom de la Constitution : ce sont les Chambres réunies qui pourvoient à ces différentes mesures. Mais, derrière l'article 82, se profile un ensemble de concepts : impossibilité de régner, tutelle, régence...

Or, par définition, tout concept procède toujours d'une certaine abstraction par rapport à la réalité politique existante. Cela ne va pas sans poser certaines difficultés d'interprétation. Dans son bel ouvrage sur *La fonction royale*, M. André Molitor a bien montré que, dans le texte constitutionnel, la formule « le Roi » pouvait tantôt désigner la personne physique qui assume, en un moment donné et dans des circonstances particulières, les responsabilités de chef de l'Etat (la Constitution évoquera, par exemple, le mariage du Roi, le décès du Roi ou encore la prestation de serment du Roi). Mais, dans d'autres dispositions constitutionnelles, la même expression renvoie, en réalité, à l'ensemble du pouvoir gouvernemental dont le chef de l'Etat ne peut, à ce moment, être que l'un des rouages : si le Roi est qualifié comme étant la troisième branche du pouvoir législatif, il va de soi que c'est par l'entremise de ses ministres que cette fonction va pouvoir être assumée. C'est toujours le Roi qui agit. Mais, d'un côté, l'on a pu faire référence à une personne concrète, de l'autre, l'on a fait référence à l'institution établie par la Constitution pour remplir une fonction déterminée. C'est ce décalage que traduit généralement l'utilisation des concepts.

Les textes

Il y a les mots. Il y a les concepts. Il y a aussi les textes. Tout juriste sait qu'un texte, aussi formel et aussi contraignant soit-il, ne commande pas nécessairement, dans les faits, les comportements des citoyens et des autorités publiques. Celui qui étudie le droit des institutions publiques doit donc tenir compte d'un décalage inévitable qui s'instaure entre le droit positif et les réalités d'une vie politique toujours mouvante. Je voudrais prendre à cet égard un exemple qui me paraît significatif.

Si je me replace dix ans en arrière, si je m'interroge sur les grands problèmes constitutionnels dont le Constituant de 1970 a pu se saisir, si je m'interroge sur les questions qui ont suscité, — dans l'opinion publique, dans la presse, dans les milieux politiques, — en 1970 le plus vif intérêt, je suis amené à faire une constatation singulière.

Ce qui a retenu l'attention à ce moment, ce n'est pas l'organisation des régions, inscrite dans un article 107^{quater} qui semblait mystérieux à de nombreux hommes politiques et à nombre de nos concitoyens. Ce n'est pas non plus l'organisation des communautés qui, en ce qui concerne en tout cas la communauté française, était acceptée, beaucoup plus qu'elle n'était revendiquée.

Non, le problème essentiel qui retenait l'attention, — et les coupures de presse en font foi, — c'était le problème, aujourd'hui fort oublié, des institutions de concertation entre l'agglomération de Bruxelles et ses fédérations périphé-

riques... ! Il suffira de rappeler, à cette occasion, qu'au moment où la Constitution prévoyait, dans son article 108^{ter}, la création d'une agglomération bruxelloise, elle prévoyait la constitution en lisière de cette agglomération de cinq fédérations périphériques, — ce que M. Jos De Saeger appelait à l'époque la ceinture d'émeraude ; elle prévoyait aussi l'organisation d'une concertation obligatoire, — et selon des règles fort contraignantes, — entre l'agglomération et ces différentes fédérations. Dix ans plus tard, il ne reste plus rien de cet échafaudage : les fédérations périphériques ont été supprimées ; l'agglomération de Bruxelles est appelée à fondre ses missions et ses institutions dans celles d'une région bruxelloise et n'a plus aujourd'hui de raison d'être. Lorsque nous lisons les études que des constitutionnalistes étrangers, peu au fait de la réalité belge, rédigent sur la Constitution de 1970, nous constatons qu'ils consacrent à cette forme d'organisation et de concertation des pages d'autant plus belles qu'elles sont tout à fait inutiles.

Il faut en tirer une leçon importante : le jeu institutionnel ne saurait être expliqué que s'il est confronté immédiatement avec le réel. Attention aux textes constitutionnels désuets ! Attention aux textes constitutionnels qui ne font qu'exprimer des virtualités mais qui ne sont pas concrétisés dans des dispositions impératives ! Attention aux textes constitutionnels qui expriment, dans les mots d'hier, des vérités pour un système politique d'aujourd'hui !

Les réalités politiques

L'observation doit être amplifiée. Le droit des institutions publiques n'a de sens que s'il est confronté aux réalités politiques du moment. Non pas que les réalités doivent l'emporter sur le droit public. Mais parce qu'il convient de mesurer la manière dont ces réalités viennent progressivement informer la règle constitutionnelle, la manière dont la règle constitutionnelle a pu, sous l'action des faits, évoluer.

Les exemples sautent aux yeux :

- suffira-t-il d'enseigner sans nuance que le Roi commande l'armée ?
- suffira-t-il de dire que le Roi nomme (en toute liberté, sans doute) ses ministres ?
- suffira-t-il de dire que les Chambres se réunissent environ quarante jours par an ?
- se permettra-t-on de taire le rôle des partis politiques, celui des groupes de pression, celui des forces économiques et sociales qui ont acquis droit de cité, — officiellement ou officieusement, — dans notre vie politique ?

Ce n'est un secret pour personne. Ces réalités sont présentes dans la vie de nos institutions. Les taire serait donner à penser à celui qui nous écoute que le droit des institutions publiques se meut dans un monde tout à fait désincarné et qui n'a aucune prise sur les réalités du moment.

C'est ici que l'Histoire peut, me semble-t-il, jouer un rôle particulièrement stimulant et éducatif. En montrant, par exemple, les évolutions de la vie parlementaire ; en indiquant la manière dont les fonctions de chef de l'Etat ont pu être exercées de manière différente au fil des règnes ; en observant le passage du parlementarisme dualiste aux réalités du parlementarisme moniste ; en soulignant la

transition entre les formes de la démocratie libérale et celles d'une démocratie culturelle, économique et sociale ; en relevant l'évolution qui s'est produite dans la définition des missions assignées à l'Etat : les colonies ou la sécurité sociale, le libre échange ou l'expansion économique... ; en soulignant aussi comment l'insertion de la Belgique dans des ensembles plus vastes a pu accentuer ces évolutions institutionnelles...

Toutes réflexions qui permettent d'assurer la transition du fait au droit et du droit au fait, qui peuvent stimuler l'esprit d'observation et l'esprit critique, qui développent aussi le sens du relatif, qui alimentent ainsi la réflexion sur la nature et sur la finalité des institutions d'une société politique.

Les citoyens

Dernier problème d'ordre scientifique. Une société politique est toujours une société d'hommes. Le droit public n'est rien s'il ignore les citoyens. Le jeu politique est un jeu vain s'il est simplement conçu comme celui auquel se livrent des autorités publiques. L'on ne saurait donc perdre de vue, dans l'étude du droit des institutions publiques, le rôle des citoyens.

Cela ne va pas sans susciter des difficultés supplémentaires. On a souvent tendance, en matière institutionnelle, à déplorer le retard du droit sur le fait : les Constitutions semblent toujours dépassées par rapport à l'évolution des systèmes politiques. Mais lorsqu'on évoque le statut du citoyen dans l'Etat, le ton change. Car en la matière, les textes constitutionnels sont d'ordinaire particulièrement ambitieux. Et au-delà de ces textes, ceux de déclarations internationales, — de portée universelle ou de portée plus limitée, — affirment, sans limite, les droits des citoyens dans la société politique organisée qu'est l'Etat.

Ce sont les faits, cette fois-ci, qui sont en retard sur le droit. Le danger pour le constitutionnaliste est de se complaire, ici, dans un ronronnement qui se bornera à reproduire les grands principes de liberté sans s'interroger sur le comportement des individus ni sur celui des institutions qui ne répondent pas toujours à l'expression de ces hautes finalités. En d'autres termes, l'on ne peut, en droit public, se payer de mots.

Voilà les grands problèmes que l'étude des institutions publiques me paraît susciter. Mais ces difficultés ne sont pas seules. Car, une fois accompli le décryptage des textes constitutionnels, une fois assuré ce travail de vérification des faits au droit et du droit aux faits, il y a lieu d'enseigner. Il y a lieu de provoquer sur ce thème une réflexion qui sera celle des enseignés qui, par ailleurs, sont également citoyens. Cela suscite d'autres difficultés encore.

Les problèmes pédagogiques

Maîtriser la matière

Parmi les problèmes pédagogiques que suscite l'enseignement du droit des institutions publiques, il y a, en tout premier lieu, la difficulté de maîtriser exactement la matière à enseigner.

Le problème est très simple, et nous l'avons tous rencontré durant les dix dernières années : ce que j'enseigne aujourd'hui ne sera-t-il pas dépassé demain ?

Et je n'évoque pas ici la succession de projets politiques (Egmont, Stuyvenberg,...) qui ont alimenté la chronique politique durant ces dernières années. Non, j'évoque les textes de droit positif dont la vie est particulièrement fugace et qui exposent l'enseignant à expliquer dans le courant du mois de septembre une matière sur laquelle il ne pourra décemment interroger un étudiant au mois de juin pour la raison fort simple que la matière aura été bouleversée de fond en comble. Pensons aux avatars qu'ont connus la régionalisation préparatoire (en 1974 et en 1977) et la régionalisation immédiate (en 1979). Il m'est arrivé, à l'Université, de voir arriver mes étudiants à la session de septembre avec, en annexe de leur cadre, des photocopies de textes du *Moniteur* rendant compte de l'actualité constitutionnelle du mois de juillet ou du mois d'août : et ce n'est pas là leur moindre mérite, quand on sait que le *Moniteur* du mois d'août 1980, par exemple, contenait un ensemble de textes essentiels en matière de réformes institutionnelles. De ce fait, l'enseignant est toujours à la recherche du dernier état de la question et cette quête peut paraître ardue dans la mesure où les instruments de travail ne sont pas toujours particulièrement accessibles : travaux parlementaires, *Moniteur belge*, circulaires ministérielles, budgets,...

Concrétiser la matière à enseigner

Une deuxième difficulté a trait à la nécessité de concrétiser la matière à enseigner. Les institutions risquent de paraître fort ingrates si on se lance dans la description d'organigrammes, de conseils et de comités qui se recourent et qui s'enchevêtrent. Il ne sera pas toujours possible d'obtenir, comme la R.T.B.F. l'a fait naguère, le concours d'un demi-corps de ballet pour expliquer les subtilités du dédoublement fonctionnel à nos concitoyens. Les moyens audiovisuels ne sont pas négligeables, mais ils ne sont pas utilisables à tout moment et en toutes circonstances.

Si l'on veut concrétiser le droit des institutions publiques, et notamment l'œuvre de réforme de l'Etat, il me paraît essentiel d'expliquer l'œuvre accomplie non seulement en termes d'institutions mais aussi en termes de moyens : les budgets et les administrations. Ce système est utilisé dans tous les pays avoisinants. Il permet de mesurer concrètement la portée du pouvoir communautaire, du pouvoir régional, ou du pouvoir national.

Il n'est pas indifférent, par exemple, de savoir que l'autonomie communautaire et régionale en Belgique représente, en 1980, 8,5% des ressources budgétaires de l'Etat. Il n'est pas indifférent non plus de savoir qu'une administration comme l'administration régionale wallonne pourrait compter un millier d'agents, alors que, pour établir des proportions, l'administration de l'Etat en comprend plus de quatre-vingt mille.

Mais, ici encore, les informations sont difficiles à rassembler. Les chiffres font l'objet de discussions. Les statistiques sont toujours contestées. Les lois de juillet 1980 ont, à cet égard un mérite, celui de fixer très concrètement les enveloppes budgétaires octroyées aux communautés et aux régions.

Cette approche me paraît indispensable si l'on veut mettre en garde contre un droit public qui se situerait uniquement dans le domaine des fins ou dans le domaine des mécanismes institutionnels et qui ne se préoccuperait pas de la question des moyens mis en œuvre pour y arriver.

Susciter des interpellations directes du public

Une troisième difficulté, — mais aussi un troisième attrait, — de l'œuvre pédagogique à accomplir en la matière, c'est qu'elle ne peut manquer de susciter des interpellations directes du public auquel on s'adresse. Il suffit de faire quelques conférences sur l'évolution des structures de l'Etat belge, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, pour se voir interpellé sur un certain nombre de faits politiques précis. Celui qui se donne pour tâche de faire œuvre pédagogique en la matière ne peut pas manquer d'y répondre.

Que voulait dire Monsieur Tindemans, tel jour, dans telle émission télévisée ? Quelles sont donc les intentions de Monsieur Cools ? Pourquoi Monsieur Van den Boeynants reste-t-il muet ? Quelle est la signification du comportement de tel ou de tel homme politique, de telle ou de telle formation politique ? Le spécialiste du droit des institutions publiques va-t-il se défiler devant ce genre d'interrogations ? Je ne le pense pas.

Il y a donc, pour lui, d'abord un effort d'information indispensable : presse écrite, quotidienne et hebdomadaire, presse parlée et télévisée... Il y a aussi un effort de réflexion critique : comment resituer l'ensemble de ces faits dans l'évolution des idées et des institutions publiques ? Il y a l'effort de triage indispensable : quels sont les faits significatifs ? Quels sont les faits qui, à long terme, vont marquer l'évolution de notre droit ? Quelles sont les déclarations qui sont de pure propagande ? Comment faire le départ entre les propos électoraux et les réflexions fondamentales ? Il y a aussi un effort de distanciation : vis-à-vis des mouvements d'opinion, vis-à-vis des partis, vis-à-vis des groupes sociaux.

L'on ne saurait sans doute généraliser le propos. Mais, pour le constitutionnaliste en tout cas, une obligation paraît s'imposer : celle de n'accepter aucun mandat politique. Comment concilier un engagement politique caractérisé avec une réflexion à distance et des critiques formulées du point de vue de Sirius ? Sans doute, certains parviendront-ils à concilier cette double fonction pédagogique et politique. Mais il me semble qu'il n'y a pas d'intérêt à susciter, dans le chef des enseignants, des amalgames.

Distinguer le projet politique du texte de droit positif

Une des difficultés de la matière tient encore à la distinction qui n'est pas toujours commode à pratiquer entre ce qui n'est que projet politique et ce qui est texte de droit positif. Était-il possible, il y a trois ans, de ne rien dire des accords d'Egmont ? Est-il possible aujourd'hui de ne rien dire sur le futur statut de Bruxelles ? En d'autres termes, le spécialiste des institutions publiques n'est-il pas obligé de faire une œuvre qui va au-delà du temps présent et qui embrasse, d'une certaine manière, l'avenir institutionnel du pays ? Il y a les points d'interrogation dans le présent (Bruxelles, par exemple) ; il y a aussi les points d'interrogation dans l'avenir (quel usage sera fait du pouvoir régional et du pouvoir communautaire ?). Il y a des interrogations plus fondamentales encore : « Où va la société politique que représente aujourd'hui la Belgique ? ».

L'on ne peut, sans jouer aux Pangloss ou aux Cassandre, s'empêcher de se poser ce type de questions. Est-il besoin de dire qu'il n'y a aucune réponse dans

les livres ? C'est ici que le subjectivisme guette le pédagogue : le tempérament de chacun, son caractère morose ou euphorique, les jugements qu'il est appelé à porter sur le personnel politique, la connaissance plus ou moins précise qu'il peut avoir de ce milieu, peuvent guider ses appréciations. Ce subjectivisme est inévitable. Il n'empêche qu'il doit être réduit au strict minimum. C'est une question de déontologie élémentaire.

Faire des comparaisons

Une autre difficulté tient sans doute aux limites de comparaisons qui pourraient être introduites.

L'histoire permet d'établir des comparaisons dans le temps. Le droit comparé permet d'établir des comparaisons dans l'espace. La tentation est grande pour celui qui a charge pédagogique de chercher ailleurs les réponses aux questions qui peuvent se poser en Belgique. L'œuvre de réforme de l'Etat peut paraître originale, — certains diront même : singulière. Mais ne faisons pas trop de chauvinisme. D'autres Etats, d'autres peuples sont confrontés aux mêmes difficultés que les nôtres. Et ce phénomène de régionalisation, pour ne prendre que cet exemple, est commun à plusieurs Etats européens. L'on peut donc être tenté d'établir des comparaisons et des analogies. Il faut pourtant mettre en garde contre ces fausses comparaisons et ces fausses analogies.

Il est sans cesse question de la régionalisation en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, etc., sans parler de la régionalisation en Belgique. Mais, si l'on veut procéder à une analyse un peu exacte, il apparaîtra très vite que ce n'est pas la même régionalisation que l'on vise sous ces appellations univoques. Quelle commune mesure y a-t-il entre un établissement public à la française et une collectivité politique à la belge ? Quelle analogie y a-t-il entre une régionalisation très timide à l'italienne et une régionalisation très poussée à la catalane ?

Chaque Etat de la communauté internationale a un Parlement. Il a aussi un chef de l'Etat. Il a encore, sous une forme ou sous une autre, une Cour suprême. Mais quels éléments de comparaison vouloir trouver entre ces institutions disparates qui s'inscrivent les unes dans le cadre d'un régime parlementaire, les autres dans celui d'un régime présidentiel, les autres encore dans le contexte d'une séparation particulièrement souple des pouvoirs.

Pour pousser le raisonnement plus loin encore, l'on pourrait chercher à trouver des comparaisons entre la société nationale et la société internationale. N'y a-t-il pas un gouvernement des nations ? N'y a-t-il pas, au sein de l'Assemblée générale des Nations-Unies par exemple, une sorte de grand forum international comparable à nos Parlements ? La Cour internationale de justice ne remplit-elle pas une fonction juridictionnelle à l'échelle de la communauté des Etats ? Ou, plus près de nous, ne peut-on comparer les institutions de nos Etats aux institutions des Communautés européennes ? Mais, ici encore, toutes ces analogies risquent d'être trompeuses ou foncièrement inexactes et la comparaison, loin d'être instructive, risque d'induire tout particulièrement en erreur parce que fondée sur des données non comparables.

Il faut en prendre son parti. Le droit constitutionnel est par essence national. Parfois même il prend des colorations nationalistes. C'est dire que les expériences

des autres, si elles peuvent être utiles à connaître, ne sont jamais que d'une utilité restreinte.

Choisir des instruments pédagogiques

Une dernière difficulté doit peut-être être recensée sur le terrain de la pédagogie des institutions publiques. C'est le manque d'instruments pédagogiques adéquats. Les cartes sont peu éclairantes. Les graphiques et les statistiques ne sont pas très parlants. Les organigrammes ne sont pas très convaincants. Les illustrations ont tendance à mettre l'accent sur l'éphémère plutôt que sur l'essentiel. Il reste peut-être, à cet égard, à inventer les nouveaux aspects d'une pédagogie adaptée aux institutions publiques.

Conclusion

Car, au-delà du milieu particulier que peut représenter l'école, l'athénée ou l'université, il y a sans doute un public plus vaste à conquérir. Dans une démocratie, il n'est pas de vie politique concevable sans une pédagogie qui aille droit au citoyen, qui lui fasse comprendre les grands problèmes du moment, qui lui fasse découvrir les perspectives de l'avenir. Mais cela, c'est une démarche plus ambitieuse encore. Il suffisait, pour l'instant, de recenser quelques problèmes que suscite la pédagogie du droit des institutions publiques.

Francis DELPÉRÉE,
Professeur à l'Université catholique
de Louvain.

À L'ORIGINE DE LA RÉGIONALISATION : APERÇU DES MOUVEMENTS FLAMAND ET WALLON⁽¹⁾

Mouvements flamand et wallon des origines à 1893

Fêté cette année, le 150^e anniversaire de la Belgique est aussi le 150^e anniversaire du mouvement flamand. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence, car ce mouvement est né de l'enthousiasme qu'avait soulevé la révolution belge. Celle-ci avait fait naître le goût de l'action dans tous les domaines de la vie publique. « Après des siècles d'esclavage », on voulait rendre à la patrie renaissante sa vitalité et sa prospérité conformément aux idées du temps, c'est-à-dire au libéralisme et au romantisme. Aussi fallait-il élaborer une constitution démocratique, créer une industrie, construire des chemins de fer, promouvoir les arts, la littérature et la langue du peuple, étudier et glorifier le passé national. La peinture, la sculpture, la musique, les littératures française et néerlandaise étaient fortement stimulées, et aussi la littérature dialectale wallonne, qui sera organisée en 1856 par la création de la *Société liégeoise de littérature wallonne*. Les romanciers et les peintres puisaient le plus souvent leurs sujets dans le passé national.

Dans le nord du pays, ce mouvement culturel d'inspiration patriotique devait inévitablement réserver une attention particulière à la langue du peuple, car celle-ci était dans l'esprit du siècle des Lumières et du Romantisme un des piliers de la nationalité.

Pendant l'annexion à la France entre 1795 et 1814, l'usage de la langue vernaculaire était interdit non seulement dans l'enseignement, l'administration, la justice et l'armée, mais aussi au théâtre et dans les journaux. La nouvelle classe dirigeante issue de la révolution française était francisée : industriels, acquéreurs de biens de l'Eglise, hauts fonctionnaires, juristes. Si ces personnes se servaient du dialecte local dans leurs relations avec leurs domestiques et le peuple en général, ils n'utilisaient plus le néerlandais à des fins professionnelles ou culturelles.

Guillaume I^{er} avait décrété l'utilisation dès 1823 de la langue de la région dans l'administration et la justice, ainsi que dans l'enseignement moyen à partir de la première classe. C'est donc 1829 qui vit les premiers élèves à avoir effectué leurs humanités en néerlandais.

Le gouvernement provisoire proclama la liberté linguistique, mais celle-ci s'appliquait non pas aux citoyens mais bien aux autorités, notamment aux ministres et aux magistrats, et aux administrations communales et provinciales. Celles-ci étaient cependant de fait plus ou moins obligées d'utiliser le français dans

(1) Voir note 1 page 5.

leurs rapports avec le gouvernement. La francisation était presque totale dans l'administration centrale, l'armée, les universités, les administrations provinciales et la plupart des administrations des villes. La langue vernaculaire, repoussée, était encore utilisée à la campagne et par le peuple.

Cette évolution provoqua une réaction de certains patriotes qui craignaient de voir la Belgique perdre son caractère national et de devoir se préparer à une annexion à la France. Dans la petite bourgeoisie se fit jour un mouvement en faveur du rétablissement de la langue du peuple, dirigé par des philologues tels que Jan-Frans Willems, des hommes de lettres tels que Hendrik Conscience, des historiens tels que le chanoine Jan David. Ils se virent soutenus dans leur action par le clergé séculier qui voyait dans cette langue une garantie « des mœurs et de la foi de nos pères », par des artistes tels que le peintre Gustave Wappers, par des rhétoriciens et des amateurs de théâtre, par des démocrates tels que Lucien Jottrand, qui s'opposaient à la centralisation.

Immédiatement après la signature du traité de paix avec les Pays-Bas en 1839, ils portèrent leurs revendications sur le terrain politique en déposant dans les premiers mois de 1840 une pétition dans laquelle ils demandaient l'utilisation de la langue vernaculaire dans les administrations, la justice et l'enseignement. Les conseils provinciaux d'Anvers et de Flandre orientale appuyèrent les 13 000 pétitionnaires (environ), en demandant au gouvernement d'utiliser le néerlandais dans ses rapports avec les personnes et les administrations communales. En fait, les administrations provinciales et les commissariats d'arrondissement serviraient de traducteurs pour les communes rurales et le menu peuple. Dès le début, il était apparu clairement que le mouvement flamand pouvait compter sur l'appui du clergé et de ses adeptes politiques, mais non sur celui de la franc-maçonnerie qui organisait alors le *Parti libéral*. Ces héritiers de la Révolution française avaient, lors de l'annexion à la France, abandonné l'idée selon laquelle la langue du peuple était un élément essentiel de la société moderne qu'ils voulaient construire.

Contrairement aux autres pays d'Europe où les libéraux (et ensuite les socialistes qui se dégageront des rangs libéraux) prirent la direction du mouvement national pour le rétablissement de la langue du peuple, en Flandre, les libéraux manifestèrent peu d'intérêt pour la question. Or, c'étaient eux qui détenaient le pouvoir politique, économique et culturel dans les villes et, entre 1847 et 1884, au niveau national. Ils considéraient le français comme étant la langue du progrès, de l'émancipation intellectuelle et politique et un facteur d'unité pour la Belgique. Ils étaient, bien entendu, appuyés en cela par l'opinion wallonne, où surtout des libéraux rejetaient les exigences flamandes comme une exclusion des Wallons des administrations. La Wallonie gagnait en importance parce que le centre de gravité de la vie économique et de la situation démographique se déplaçait vers les bassins houillers du Hainaut et de Liège, alors qu'un paupérisme atroce sévissait en Flandre occidentale et orientale dans les années 1845-1850. La francisation se poursuivit ainsi pendant des dizaines d'années pour s'étendre à la campagne et aux écoles primaires.

En revanche, le mouvement flamand profita de l'idée démocratique que le courant révolutionnaire de 1848 apporta en Belgique. La langue du peuple n'était plus seulement une affaire nationale mais aussi une question démocratique. De

plus, la Belgique se sentait menacée par la France où le parti revanchiste, qui accéda au pouvoir en 1848, voulait effacer la défaite de Waterloo. Napoléon III, personnification de ce parti, voulait annexer la Belgique. Jusqu'à sa chute pendant la guerre franco-allemande de 1870, les démocrates et les flamingants luttèrent côte à côte pour la défense de la Belgique libre contre le voisin despotique du Sud. C'est pourquoi, de jeunes radicaux libéraux francophones tels que Charles de Coster, Charles Buls, Léon Vanderkindere et Emile de Laveleye se mirent à sympathiser avec le mouvement flamand.

Ce mouvement adopta le programme des démocrates : élargissement du droit de vote, autonomie communale, antimilitarisme,... En 1862 se constitua à Anvers autour de ces revendications un parti progressiste, le *Parti du Meeting*, qui « néerlandisa » l'administration communale et provinciale. Ailleurs dans le pays, on essaya de constituer une coalition analogue de libéraux et de catholiques progressistes, avec en Flandre les flamingants, face au gouvernement doctrinaire de Charles Rogier et de W. Frère-Orban. Car lors des élections, le système majoritaire ne donnait de chances qu'à deux partis tout au plus, comme c'est encore le cas en Angleterre et aux Etats-Unis d'Amérique. Ce furent des flamingants tels que Emile Moyson qui organisèrent le mouvement ouvrier à Gand, Anvers et Bruges. Des associations ouvrières participaient parfois massivement à des *meetings* et des manifestations en faveur de la langue du peuple. Toutefois, le droit de vote n'existait pas pour les ouvriers qui, de plus, n'avaient rien à dire à l'usine.

Vers 1860, tout donnait donc à penser que le mouvement flamand plongerait aussi ses racines dans l'opinion anticléricale et deviendrait l'expression politique des classes moyennes et laborieuses, sans distinction philosophique. Mais l'opposition philosophique se révéla plus forte que celle qui séparait les progressistes des conservateurs. Le mouvement flamand maintint ses liens avec le *Parti catholique* et perdit la plupart des liens qui l'unissaient au libéralisme. Il n'en avait aucun avec le socialisme qui avait pris corps et grandi dans les milieux libres penseurs, parmi des intellectuels et des bourgeois hostiles à la religion. A leurs yeux, comme à ceux des libéraux doctrinaires, le mouvement flamand était une machination cléricale. Dans d'autres pays, les socialistes étaient à la pointe des mouvements nationaux : tout d'abord en Allemagne et en Italie avant 1870, ensuite en Europe orientale et en Asie, en Afrique et enfin en Amérique latine au XX^e siècle.

C'est surtout grâce à Edouard Coremans et à d'autres parlementaires du *Meeting d'Anvers* que le *Parti catholique* fit passer à partir de 1873 des lois imposant aux tribunaux correctionnels et à l'administration de l'Etat l'obligation d'utiliser en Flandre également la langue de la population. Dans les collèges épiscopaux et les petits séminaires, l'enseignement devint bilingue, bien que le français y conservât une place prédominante, et des prêtres enseignants tels que Guido Gezelle suscitèrent le sentiment flamand parmi leurs élèves.

En 1883, l'opposition catholique reçut au Parlement l'appui d'une douzaine de libéraux de la génération de Buls et Vanderkindere pour voter une loi élargissant ce bilinguisme à l'enseignement moyen officiel en Flandre. Mais à la condition que fussent créées dans ces écoles des sections dites wallonnes dont le néerlandais était exclu.

En effet, il fallait tenir compte d'une réaction wallonne qui se manifestait déjà à Bruxelles contre l'administration du bourgmestre Charles Buls, lequel n'ignorait plus le fait que la majorité de ses habitants et de leurs enfants en âge scolaire étaient des néerlandophones. La réaction s'organisa après 1884. C'est en 1884 en effet que le *Parti catholique* arriva au pouvoir pour s'y maintenir pendant plus de trente ans. Par nombre de mesures administratives et des lois, il reconnaissait, — et développait donc, — le caractère bilingue de la Belgique, ou du moins de la Flandre. Les administrations communales en Flandre n'étaient plus obligées en fait à correspondre en français avec les autorités supérieures (le gouvernement libéral avait refusé d'appliquer la loi de 1878 qui réglait cette affaire). Des flamingants commencèrent même à exiger l'unilinguisme néerlandais en Flandre et l'égalité des deux langues nationales en Belgique.

Des *Liges wallonnes* ou *Liges wallonnes libérales* étaient créées à Saint-Gilles, à Anvers, à Gand, puis à Bruxelles, composées surtout de fonctionnaires. Voici le *Manifeste* de la première, répandu au printemps de 1886 :

Il n'y a ou, plutôt il n'y avait, que deux justes revendications flamandes : la première, c'est qu'en matière répressive, les inculqués ne fussent pas jugés en français, s'ils ne comprenaient pas cette langue. Or, une loi de 1873 leur a donné pleine satisfaction à cet égard et ils ne s'en servent guère.

La deuxième revendication admissible, c'est qu'en pays flamand les fonctionnaires en rapport avec le public sachent au besoin comprendre le patois des illettrés à l'égard du français.

Or, il est aisé, en attendant que l'instruction primaire obligatoire généralise la connaissance du français, de donner satisfaction aux Flamands qui l'ignorent, en envoyant dans leur contrée des fonctionnaires flamands.

Mais, dût cette minorité continuer à pâtir de son ignorance, faut-il pour cela tyranniser les Wallons et tous les Flamands instruits avec cette moedertaal ridicule et qui ne remédie à rien, l'introduire de force au Parlement, dans les lois, dans l'enseignement, à l'armée, dans toutes les fonctions publiques, et donner ainsi le désavantage à la race wallonne, qui est la plus intelligente et la plus éclairée des deux ?

Voilà ce que les Wallons ne doivent pas permettre ! C'est pour les grouper, les unir dans une défense commune de leurs intérêts, que la Ligue wallonne de Saint-Gilles s'est constituée. Elle place la question wallonne en dehors de la division des partis politiques pour combattre uniquement l'idée flamingante [...]. Elle suscitera dans l'agglomération bruxelloise, puis dans les grands centres wallons, d'autres ligues qui formeront fédération. Celle-ci disposera alors d'une puissance électorale suffisante pour empêcher le pouvoir central et certains pouvoirs communaux de baisser pavillon devant la coterie flamingante, ce qu'ils font depuis plusieurs années.

En effet, il se créa des *Liges wallonnes* en Wallonie aussi et, en juillet 1890, elles se réunirent à Bruxelles dans un premier *Congrès wallon*, à l'occasion du

vote d'une loi qui exigeait des candidats à la magistrature en pays flamand la connaissance du néerlandais. Le Congrès était assis entre deux chaises. D'une part se trouvaient dans le programme des revendications pour une reconnaissance de la littérature et la langue wallonne sur pied d'égalité avec « la littérature et la langue flamande », — l'on voulait refuser l'entrée du Congrès aux Flamands, etc. D'autre part, l'essentiel des discussions et des résolutions porta sur la lutte contre le mouvement flamand et contre les lois linguistiques qui à ce moment ne s'appliquaient qu'à la Flandre. Le mouvement wallon avait manifestement deux sources : l'une, la conscience régionale dans le domaine de la langue et des arts, conscience née du romantisme et stimulée par la révolution de 1830 ; l'autre, la réaction libérale contre « la domination cléricale flamande », exigeant le maintien du français comme seule langue officielle dans tout le royaume.

Bien que ce mouvement wallon organisé ne sembla réunir que peu d'adhérents, il ne faut pas sous-estimer son influence sur la presse, l'opinion publique et les mandataires politiques, mêmes catholiques ; personne n'aime à perdre des voix. L'opposition wallonne retarda considérablement la législation linguistique et ainsi l'éclosion de rapports sociaux normaux entre l'élite et le peuple en Flandre, ainsi que le fonctionnement normal de l'enseignement, c'est-à-dire fait dans la langue des élèves. Il en résulta un retard culturel et un agrandissement ou un maintien du retard économique de la Flandre par rapport à la Wallonie. Grâce au mode de suffrage qui privilégiait la bourgeoisie et les fonctionnaires, les organisations wallingantes de Gand et d'Anvers obtenaient des élus dans les conseils communaux et provinciaux, sur les listes libérales.

De 1893 à 1914

L'instauration du suffrage universel (mais plural) en 1893 renforça le mouvement flamand. Le suffrage universel stimula la naissance et le développement de la démocratie chrétienne qui organisa séparément ouvriers, paysans et petite bourgeoisie. En Flandre, des intellectuels flamingants tels que Joris Helleputte prirent la tête du mouvement démocrate chrétien, donnant ainsi au mouvement flamand un caractère de masse. Nombre d'entre eux appartenaient aux démocrates les plus radicaux et le *Daensisme* provoqua même une scission du *Parti catholique*. En 1896 et dans les années qui suivirent, un certain nombre de conseils communaux de villes flamandes néerlandisèrent leur administration. Au parlement, furent votées des lois mettant le néerlandais et le français sur le même pied. Ces lois, ou bien concernaient la Belgique tout entière, ou bien reconnaissaient l'unilinguisme en Flandre, à côté de l'unilinguisme en Wallonie. Si l'application se limita à des domaines restreints, elle n'en apporta pas moins une modification de principe, car les lois antérieures se bornaient à accorder, pour des raisons sociales, un *minimum* de droits aux personnes qui ne connaissaient pas encore le français.

La radicalisation de la législation linguistique provoqua une opposition plus vive encore du mouvement wallon libéral, ainsi que de la partie francisée de la bourgeoisie flamande libérale pour laquelle le français était devenu la langue maternelle. Dans l'ardeur de la lutte politique, on faisait une équation entre

libéralisme et Wallonie, ce qui renforçait la conscience wallonne chez les libéraux, tout en aliénant les catholiques. C'est ainsi que l'ancien ministre Bara déclara à Tournai en 1892 :

La représentation proportionnelle sera nuisible aux provinces wallonnes. On nommera en lieu et place des libéraux wallons (auxquels on substituera, je le veux bien, des libéraux flamands, dévoués aux intérêts flamands), des catholiques wallons qui, par nécessité, pour maintenir les ministères cléricaux soutenus surtout par les populations flamandes, défendront avec peu d'énergie les intérêts de nos populations wallonnes.

Dans les grandes villes flamandes, les ouvriers votaient en majorité pour les socialistes, lesquels demeuraient opposés au « mouvement flamand clérical ». S'ils reconnaissaient à l'ouvrier le droit d'être instruit, administré et jugé dans sa propre langue, ils proclamaient aussi qu'il importait peu que la bourgeoisie qui l'exploitait fût francophone ou néerlandophone. Pourtant, au parlement, ils votaient en principe pour les lois linguistiques, bien qu'étant tous des élus du Hainaut et de la province de Liège.

En 1899, le système électoral majoritaire qui octroyait tous les sièges de la circonscription électorale au parti qui y obtenait le plus grand nombre de voix, fut remplacé par la représentation proportionnelle. Il en résulta un très net affaiblissement de la majorité parlementaire catholique et en outre un glissement partiel de cette majorité vers la Wallonie. Pour la législation linguistique, c'était une catastrophe. Désormais elle dépendrait de la collaboration active des libéraux et des socialistes, deux partis à majorité wallonne. Pourtant, le mouvement flamand gagna un peu plus d'adhérents dans le *Parti libéral*, et trouva enfin un écho parmi les socialistes, notamment à Anvers et chez le député bruxellois C. Huysmans. Ce succès restreint était le résultat des changements dans le système électoral, mais aussi d'autres facteurs. Des théoriciens du mouvement flamand, tels J. Mac Leod et L. De Raet, soulignaient l'importance sociale et économique de l'épanouissement culturel et surtout de l'enseignement dans la langue du peuple. En outre, le mouvement flamand se mettait à organiser les fonctionnaires subalternes des administrations de l'Etat.

La représentation proportionnelle aida d'autre part le mouvement wallon anticlérical à influencer le *Parti ouvrier belge*, ce qu'il fit avec plus de succès que le mouvement flamand « clérical », d'autant plus que la majorité parlementaire du gouvernement catholique s'appuyait toujours pour plus de 70% sur les arrondissements flamands. La coalition permanente entre les oppositions libérale et socialiste qui se forma de plus en plus après 1904, ne pouvait rester sans suite. Les chefs socialistes étaient en grande partie des intellectuels issus du milieu libéral. Tel était le cas de l'avocat Jules Destrée, qui en 1894 entra au parlement comme représentant de l'arrondissement de Charleroi, en tant que libéral progressiste, allié du socialisme. Il passa ouvertement au *Parti ouvrier belge* lors de l'introduction de la représentation proportionnelle. En tant que littérateur, chantre du terroir, ami des arts, il savait unir les deux composantes du jeune mouvement wallon : la composante culturelle et régionale d'une part et la composante politique d'autre part.

Cette composante politique était toujours l'anticléricalisme et l'antiflamingantisme. C'est ce qui apparaît clairement après l'échec des élections de 1912,

lorsque « le gouvernement flamand catholique » conserva sa majorité après vingt-huit ans de pouvoir, malgré la coalition des libéraux et des socialistes. Le mouvement wallon ne donna pas son appui à l'exigence socialiste du suffrage universel pur et simple (pour les hommes), car les libéraux, tout en approuvant cette réforme, constituaient le parti qui profitait le plus du suffrage plural. Mais le mouvement wallon profita de la crainte tant des libéraux que des socialistes, que le gouvernement catholique ne tente à nouveau, comme en 1911, d'imposer aux provinces et aux communes de subventionner les écoles catholiques. Les conseils provinciaux de Liège et du Hainaut votèrent des motions pour « la séparation administrative » parce que la « race » wallonne refusait de se faire absorber par la population « rurale » des provinces du Nord. A y regarder de plus près, ce que ces motions demandaient était un affermissement de l'autonomie provinciale. Destrée lança sa *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*. Il présida un *Congrès wallon* qui réunissait enfin des figures d'un poids politique, et qui fonda une *Assemblée wallonne* dont il devenait le secrétaire général. L'Assemblée ne choisit pas seulement un drapeau et un chant wallons, mais s'occupa de tous les aspects de la politique, tant étrangère qu'intérieure, du point de vue wallon. C'était certainement une étape importante dans l'évolution du mouvement wallon, tant par le programme adopté que par la percée dans le parti socialiste. Pourtant le souci principal restait la lutte contre la néerlandisation de la Flandre : l'unilinguisme de la Wallonie pour les fonctionnaires et les officiers wallons était défendu de pair avec « la liberté des langues », c'est-à-dire la francisation en Flandre. De plus, les catholiques se trouvaient toujours hors de ce mouvement wallon, et ils invoquaient le fait qu'ils étaient le parti le plus nombreux en Wallonie, y recueillant presque 40% des voix (voix plurales comprises !).

L'idée de la séparation administrative entre donc dans l'actualité en 1912. La plupart des flamingants n'y voyaient qu'un *chantage afin de maintenir la domination francophone en Belgique*. Certains y voyaient un moyen de rendre la Flandre unilingue sans que la Wallonie puisse s'y opposer. Car il apparaissait clairement que l'opposition wallonne, notamment par des motions de nombreux conseils communaux wallons, empêchait la néerlandisation de l'Université de Gand, principale revendication du mouvement flamand à l'époque, qui était en discussion au parlement lorsqu'éclata la première guerre mondiale.

De 1914 à 1936

Le mouvement flamand était né de l'enthousiasme national de la révolution belge de 1830 et avait eu pour objectif de renforcer la Belgique restaurée. Pendant 80 ans, il avait fait naître chez ses militants, — et dans une moindre mesure au sein de la population, surtout dans les milieux catholiques, — la conscience d'une sous-nationalité flamande au sein de la nation belge. Le mouvement n'était aucunement opposé à la Belgique où les Flamands étaient majoritaires et où régnait depuis 1884 le *Parti catholique* qui sympathisait avec le mouvement. L'attaque allemande en août 1914 ne fit que renforcer en même temps la conscience nationale belge et provoquer un affrontement entre celle-ci et la conscience flamande.

Dès les premières semaines de guerre, le gouvernement et le commandement de l'armée allemande prirent la décision d'anéantir la Belgique et de la placer avec les Pays-Bas sous leur domination. Selon l'ampleur de la victoire allemande, les deux pays seraient totalement ou partiellement annexés, le reste de la Belgique étant morcelé en petits satellites. En décembre 1914, von Bissing, gouverneur général à Bruxelles, déclara : *Nous devons peut-être évacuer la Belgique, mais nous devons l'anéantir par les Flamands*. Le même mois, le chancelier von Bethmann-Hollweg donna l'ordre depuis Berlin d'utiliser la néerlandisation de l'Université de Gand comme moyen de diviser les Belges et de créer dans le pays un parti favorable à l'Allemagne. Les Allemands proclamèrent qu'ils donneraient aux Flamands ce que la Belgique leur avait toujours refusé : une administration et une instruction utilisant leur propre langue, ainsi qu'une université comme les Tchèques en avaient une à Prague depuis 1880 et les Polonais à Cracovie depuis plus longtemps encore.

Quelle fut la réaction du Roi et du gouvernement d'union nationale au Havre ? Ils étaient au courant de l'opinion publique qui régnait dans le pays occupé. Ils savaient donc que les offres allemandes étaient rejetées par les Flamands, y compris par la grosse majorité des flamingants. Malgré la mise à disposition de 720 bourses d'études, de rations supplémentaires de denrées et de charbon, l'exemption du travail obligatoire en Allemagne, on ne compta que 66 candidats aux examens de l'université de Gand. En décembre 1917, les activistes estimaient pouvoir compter sur 15 000 adeptes (était-ce faire preuve d'optimisme ?). Le gouvernement et le Roi se bornèrent donc à appeler ceux qui avaient accepté l'université « traîtres à la patrie, oublieux de leurs devoirs ». Ils ne firent rien d'autre. Il n'y eut même pas de promesse.

Les lois linguistiques n'étaient pas respectées dans les nombreux services et institutions belges à l'étranger. Les ministres libéraux et socialistes surent empêcher le gouvernement de promettre aux Flamands de néerlandiser l'Université de Gand après la guerre. Le roi Albert qui avait un pouvoir presque illimité à l'armée en tant que commandant en chef, n'empêcha pas seulement la constitution d'unités flamandes, il refusa d'appliquer la loi de 1913 imposant le bilinguisme, fit dégrader, poursuivre pénalement de façon illégale ou affecter à des compagnies disciplinaires les militaires qui en exigeaient l'application. Les journaux qui protestèrent furent interdits.

A partir de 1857, la dynastie s'était clairement rangée derrière le *Parti libéral* et le roi Albert s'en était moins caché que ses prédécesseurs avant la guerre : il était un libéral convaincu, y compris dans l'antiflamingantisme. Tout comme ses prédécesseurs avaient combattu le *Parti du Meeting* et le *daensisme*, il s'attaqua aux chrétiens-démocrates qui avaient radicalisé leur programme flamand du fait de la guerre. A Loppem, libre dans le choix de ses ministres, il décida en novembre 1918 d'exclure les chrétiens-démocrates flamingants du gouvernement. En 1921, il voudra même refuser le poste de bourgmestre d'Anvers à Frans van Cauwelaert qui avait organisé pendant la guerre, aux Pays-Bas et ailleurs, la résistance à la *Flamenpolitik* par les flamingants loyaux. En novembre 1918, le roi Albert fit adopter le point du programme des partis anticléricaux qui visait à introduire le suffrage universel à l'exclusion des femmes, sans attendre la révision de la Constitution qui était nécessaire à cet effet. Par contre, il annula la néerlandi-

disation de l'Université de Gand et il reporta la question linguistique jusqu'après les élections. Il s'aligna ainsi sur la réaction antiflamande qu'avait provoquée la *Flamenpolitik* dans l'opinion publique.

L'idée de la séparation administrative dans le mouvement wallon était refoulée par la vague de patriotisme belge qu'avait provoquée la guerre. Ainsi Jules Destrée se retira comme secrétaire général de l'*Assemblée wallonne* en décembre 1919, et donna même sa démission en 1922. D'ailleurs, puisque les partis anticléricaux étaient entrés au gouvernement, le stimulant le plus fort de cette idée avait disparu. Mais le mouvement wallon dans son aspect antiflamingant avait gagné beaucoup par la guerre : ce n'étaient plus seulement des socialistes wallons, mais presque *tous* les socialistes wallons qui défendaient maintenant, avec les libéraux, la priorité du droit des officiers, des fonctionnaires et des magistrats à l'unilinguisme, sur le droit des soldats, des citoyens et des justiciables d'être traités dans leur langue. Le mouvement défendait toujours l'unilinguisme de la Wallonie, le bilinguisme de la Flandre et la liberté de franciser la capitale et la frontière linguistique.

Il s'ensuivit des difficultés au sein du *Parti ouvrier belge*, car dans les provinces d'Anvers et du Brabant la sensibilité flamande s'était accrue chez les socialistes, qui avaient recruté largement parmi les petits fonctionnaires et instituteurs libéraux d'avant la guerre. Le même problème était posé dans le *Parti catholique* dont une grande partie avait été radicalisée par la guerre dans le sens flamingant, tandis qu'une autre freinait de toutes ses forces. Seul le *Parti libéral* maintenait son unité, dans un sens antiflamingant. En 1929, les socialistes parvenaient eux aussi à un accord, *Le compromis des Belges*, dans lequel Huysmans s'alignait sur les positions antiflamingantes de Destrée. Mais la défaite électorale qui suivit faisait rebondir le problème, en acculant le *P.O.B.* à se rapprocher du programme catholique de l'unilinguisme dans chacune des deux régions. Ainsi s'ouvrait enfin la porte à un règlement du problème linguistique par des lois de 1930 et surtout 1932, mais c'était bien tard.

Si, à court terme, la *Flamenpolitik* avait connu un échec total, à long terme, elle fut un succès à cause de l'attitude du roi, du gouvernement et du parlement après la guerre. Il se fit rapidement jour en Flandre un important courant anti-belge à cause de la poursuite de la politique de francisation. Invoquant que la néerlandisation provoquerait la division du pays qu'avaient voulue les Allemands, invoquant aussi qu'il y avait des Flamands francophones et que les droits des officiers et des fonctionnaires wallons seraient lésés, on refusa aux Flamands le droit et surtout le fait d'être administrés, instruits, jugés et de faire leur service militaire dans leur propre langue. Toutefois, 67,94% des soldats belges morts sur le champ de bataille eurent droit, à la demande de leurs familles, à une épitaphe néerlandaise.

Des anciens combattants, volontaires de guerre pour la plupart, aigris par « la façon dont on avait traité la Flandre à l'Yser », fondèrent le *Parti du Front*, qui exigea le fédéralisme et évolua rapidement vers un nationalisme flamand anti-belge puisque pendant quinze ans la *Belgique continuait à refuser à la Flandre ce que les Allemands avaient donné en un tour de main*. Grâce à la généralisation de la représentation proportionnelle, ce parti put prendre pied partout en

pays flamand. Il favorisa la polarisation et alimenta le sentiment antiflamand de l'opinion francophone de gauche, mais après quelque temps, il inspira au gouvernement assez de peur pour que celui-ci fît des concessions.

Grâce surtout à l'appui du *Mouvement ouvrier chrétien*, qui avait l'accord de son aile wallonne, le *Parti catholique* parvint à faire passer deux séries de lois linguistiques, dans les années vingt et dans les années trente. Ces dernières lois reconnaissaient l'unilinguisme tant de la Flandre que de la Wallonie, le bilinguisme de la capitale et des institutions nationales. Certains ministères, administrations communales et provinciales, institutions parastatales et régies refusèrent toutefois d'appliquer la loi sur les administrations publiques de 1932. Après cinq années de vains efforts qui virent de nombreux ministres reconnaître leur impuissance à faire respecter la loi, F. Grammens et un grand nombre d'étudiants enlevèrent eux-mêmes les inscriptions illégales, ce qui leur valut d'ailleurs des condamnations par centaines. De nombreuses administrations transgressèrent encore plus longtemps et ouvertement les prescriptions en matière d'enseignement et de nomination. Il ne se produisait donc pas de pacification.

De 1936 à nos jours

Vers 1936, la tension internationale donnait une nouvelle impulsion, ou mieux peut-être une plus grande dimension au problème, qui, de linguistique, devenait vraiment communautaire. Les questions de la défense nationale et de la politique étrangère, — neutralité ou accord avec la France ? défense à la frontière ou en profondeur ? — divisaient la population. Elles se trouvaient toujours mêlées de la tension entre gauche (wallonne) et droite (flamande). L'épuisement des charbonnages et le rattrapage par la Flandre de son recul économique étaient ressentis comme des problèmes communautaires. Le mouvement wallon reçut un fort stimulant, et repartait comme en 1912. Il commençait à gagner de l'influence en milieu catholique.

En 1940, les Allemands cueillirent les fruits de leur *Flamenpolitik*. Après la capitulation du 28 mai, les nationalistes flamands choisirent ouvertement leur camp, comme Rex en Wallonie et les groupes nationalistes de droite dans d'autres pays d'Europe. L'occupant mena à nouveau sa *Flamenpolitik* et les administrations belges se montrèrent tout à coup disposées à respecter la loi de 1932.

À la libération, en septembre 1944, on assista au même phénomène qu'en novembre 1918 : une nouvelle réaction antiflamande dans l'opinion publique, qui permit de qualifier la néerlandisation d'œuvre allemande et de l'annuler en partie à Bruxelles, le long de la frontière linguistique, dans les administrations centrales et les institutions parastatales.

Le mouvement wallon, au contraire, sortait victorieux et renforcé de la guerre, avec un programme minimum de fédéralisme. Un *Congrès national wallon* se prononça même pour l'indépendance ou le rattachement à la France. Le déroulement de l'*Affaire royale* fut fortement marqué par la tension entre la Wallonie et la Flandre. Mais elle revenait à la vieille opposition entre anticléricaux et *Parti social chrétien*, tout comme la *Guerre scolaire* qui suivit. Le

socialisme était devenu le moteur du mouvement wallon, avec comme programme le renouvellement économique et démographique de la région, qui ne pourrait se faire que grâce à une autonomie qui permettrait de réaliser des réformes de structure à caractère socialiste. La Wallonie ne comptait plus que 33% de la population belge, contre 42% vers 1880. Elle se sentait négligée et minorisée. Le mouvement de grève contre la *Loi unique* dans l'hiver 1960-1961 renforça encore les liens entre socialisme et wallingantisme. Le syndicaliste André Renard créa le *Mouvement populaire wallon*.

Entretiens le mouvement flamand se rétablissait grâce surtout à la néerlandisation (depuis 1932) et l'extension de l'enseignement secondaire. Le *Mouvement ouvrier chrétien* en fut à nouveau le moteur en obtenant que les entreprises utilisent la langue de l'ouvrier et de l'employé, et non l'inverse. Sur le plan économique, la Flandre continuait à rattraper son retard et arrivait vers 1965 à une égalité de prospérité avec la Wallonie. Les *Lois linguistiques de 1962 et de 1963* fixèrent la frontière linguistique et renforcèrent l'unilinguisme des régions. Elles n'apportèrent cependant pas la pacification, bien au contraire.

Une collision frontale au sujet de l'Université catholique de Louvain était recherchée à dessein par trois groupes : certains fédéralistes flamands qui voulaient ainsi scinder le *Parti social chrétien* unitaire et ensuite l'Etat, et des gens de la *Volksunie* qui voulaient gagner des voix ; certains fédéralistes francophones qui voulaient créer ou développer le *F.D.F.*⁽²⁾ et le *R.W.*⁽²⁾ ; et certains chefs du *Parti libéral* unitaire qui cherchaient à étendre leur clientèle parmi les électeurs francophones conservateurs de leur adversaire catholique, en promettant de démanteler la législation linguistique de 1963. Aucun de ces trois groupes ne parut freiné par une conscience belge, dans la polarisation qu'ils faisaient non sans préoccupations électorales ; toute solution pacifique fut dès lors exclue.

Dans les années qui suivirent, les Fourons avec leurs 4 000 habitants devinrent une pomme de discorde communautaire, non sans des raisons électorales. A la tête du mouvement *Retour à Liège* se trouvait le *Parti socialiste belge* qui avait demandé et obtenu le transfert des Fourons au Limbourg afin de conserver la majorité absolue au Conseil provincial. Dans la lutte pour Louvain et les Fourons on assista à la scission tout d'abord du *Parti social-chrétien*, ensuite du *Parti libéral* et enfin du *Parti socialiste belge*, ce qui avait été le but final de bon nombre des chefs flamingants et wallingants. Les catholiques wallons qui s'étaient montrés compréhensifs à l'égard des revendications flamandes pendant plus d'un siècle, rallièrent le mouvement wallon après l'affaire de Louvain. Du côté flamand, les libéraux et ensuite les socialistes rejoignirent le mouvement flamand.

La conscience nationale belge s'est affaiblie considérablement. La conscience flamande, que ses promoteurs, tels que Henri Conscience, voulaient susciter pour renforcer la nation belge, s'en écarte totalement et s'y oppose même pour beaucoup. Du côté des francophones, on est peu disposé à reconnaître la Flandre comme une (sous)-nation dont les frontières et la capitale doivent être respectées, ni dans les Fourons, ni à et autour de Bruxelles. On refuse ouvertement d'appliquer les lois linguistiques, ce fut le cas hier à Schaerbeek et

(2) *Front démocratique des francophones* (à Bruxelles).

(2) *Rassemblement wallon*.

aujourd'hui à Comines et dans les communes périphériques de Bruxelles. Un décret du *Conseil culturel néerlandais* qui oblige les patrons à utiliser la langue de leurs ouvriers et employés dans leurs rapports avec eux, fut qualifié de raciste par une partie importante de la presse francophone.

Bref, l'opinion francophone est peu disposée à reconnaître une Belgique bilingue, voire à entretenir un sentiment national à l'égard d'une telle Belgique. Nombre d'entre eux se nomment *Belges* au sens que le mouvement wallon a donné à ce terme dès sa naissance, c'est-à-dire francophones comme après 1830. Sous cet angle, Destrée avait raison lorsqu'en 1912 il adressa aux Flamands ce premier grief : « Ils nous ont pris la Flandre ». Cent cinquante années de mouvement flamand ont en effet modifié l'image de la Belgique. Et voulons-nous continuer à vivre ensemble dans cette Belgique nouvelle ?

Au mois d'août 1980 un nouveau pas a été accompli sur la voie de la transformation de la structure unitaire du pays, ce qui est le signe d'une certaine volonté d'arriver à des compromis par nécessité. Reste à savoir si cette volonté est suffisante pour maintenir en vie un Etat.

Lode WILS,
Professeur à la Katholieke Universiteit te Leuven.

ÉVOLUTION DU DROIT CONSTITUTIONNEL BELGE⁽¹⁾

Les étapes d'une scission

Que devient la Belgique ? Quel est le sens de la réforme constitutionnelle en deux temps : 1970 et 1980⁽²⁾ ? L'évolution entre ces deux dates est-elle significative ? La Belgique se réforme-t-elle ou se détruit-elle ?

Avant de tenter de résumer les textes qui viennent d'être adoptés par le parlement belge à la majorité des deux tiers sur la proposition d'un gouvernement (éphémère) dit d'union nationale groupant les trois couleurs traditionnelles (sociaux-chrétiens, socialistes, libéraux), il est indispensable de rappeler par quelques dates typiques l'évolution de l'opinion publique en cinquante ans.

Sans doute, les mouvements wallon et flamand sont-ils antérieurs à 1930. Ils sont nés l'un et l'autre, souvent l'un (le mouvement wallon) en réaction contre l'autre (le mouvement flamand) à la fin du XIX^e siècle. Leur influence sur les partis politiques et sur les gouvernements, sans être inexistante, a été relativement faible jusqu'en 1930. Le premier pas important dans la mutation du pays fut la flamandisation de l'Université de Gand en 1930. Cette décision politique était le fruit d'une déjà longue campagne d'agitation.

L'unité de la Belgique avait été construite en fait sinon en droit sur la prépondérance de la langue française, langue de la bourgeoisie du XIX^e siècle aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. La Constitution proclamait bien que l'usage des langues était libre mais en réalité les pouvoirs politiques, — gouvernement et parlement, — les administrations publiques, la justice, l'école, — universités comprises, — les entreprises privées usaient essentiellement du français. Le flamand était une réalité dialectale populaire mais les cadres de la société flamande s'exprimaient en français. Le sentiment national belge n'avait d'autre expression linguistique qu'en français. La contestation de ce fait qu'on a appelé depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à ce jour le flamingantisme était considéré comme anti-belge.

En cinquante ans, cette réalité va complètement s'effondrer. Le mouvement flamand atteindra peu à peu tous ses objectifs, modifiant radicalement la nature profonde de la Belgique. En voici les principales étapes : en 1930, l'Université de Gand est flamandisée. En 1932, la législation linguistique homogénéise les deux parties du territoire : le flamand devient la langue officielle des administrations publiques, de la justice, de l'enseignement. Mais ces territoires peuvent faire

(1) Voir note 1, page. 5.

(2) Les nouveaux articles révisés de la Constitution sont publiés dans le *Moniteur* des 18 et 30 juillet 1980. Les lois des 8 et 9 août 1980 sont publiées dans le *Moniteur* du 15 août 1980.

l'objet d'une certaine mobilité en fonction des résultats linguistiques du recensement décennal. Le dernier aura lieu en 1947 ; violemment contesté par l'opinion flamande, il sera supprimé par une loi de 1961⁽³⁾.

L'accélération de la mutation prend son départ en 1960. En 1962, la frontière linguistique est figée par la loi⁽⁴⁾. Elle ne sera plus modifiée malgré l'hostilité acharnée des deux tiers de la population d'un village proche de Liège qui s'est francisé de 1930 à nos jours (les Fourons, plus ou moins 4 000 habitants) mais reste maintenu en région flamande (avec facilité linguistique pour la « minorité » francophone qui en réalité est devenue une majorité des deux tiers !).

En 1963, la législation sur l'emploi des langues dans les administrations se fige à son tour⁽⁵⁾, créant des controverses passionnées surtout à Bruxelles dans les administrations communales (les obligations linguistiques imposées par la loi sont hors proportion par rapport à la population flamande de l'agglomération bruxelloise, — plus ou moins 15%).

Dans les communes de la périphérie de l'agglomération bruxelloise (dix-neuf communes), de nombreux francophones se sont installés, entraînant partiellement la francisation de la population flamande d'origine. Six communes de cette périphérie se sont vues octroyer par la loi de 1963 un régime linguistique de « facilités » au profit de la population francophone présumée minoritaire. En réalité, les francophones sont parfois des majorités dans ces communes. Ils sont également très nombreux dans des communes de cette périphérie qui garde un statut linguistique homogène flamand.

En 1968, le mouvement flamand obtient la scission de l'Université catholique de Louvain, restée bilingue. La section francophone doit déménager (elle se fixera dans un village du Brabant wallon et prendra le nom de Louvain-la-Neuve) pour laisser sur place une université exclusivement flamande.

En 1970, une première révision de la Constitution consacre l'existence de *Conseils culturels* (assemblées de tous les parlementaires d'une même langue) dotés de capacités législatives.

En 1973, les Flamands en profiteront pour régler par décret (loi d'un conseil culturel) l'usage des langues dans les entreprises privées⁽⁶⁾ sur l'espace juridique de leur territoire, achevant ainsi l'homogénéité linguistique de la société flamande, y compris dans la vie des entreprises privées qui avaient jusqu'alors échappé à l'emprise de la loi.

Par la révision de 1980, (nouvelle rédaction de l'article 59 *bis* de la constitution) la *Communauté culturelle néerlandaise* est remplacée par la notion de *Communauté flamande* pour deux raisons :

— l'assemblée des parlementaires flamands pourra adopter des décrets qui portent sur d'autres matières que les matières purement culturelles qui avaient été énumérées partiellement dans la constitution de 1970, partiellement dans une

(3) Loi du 24 juillet 1961.

(4) Loi du 8 novembre 1962.

(5) Ces lois sont coordonnées le 18 juillet 1966.

(6) Décret du 19 juillet 1973 dit « décret de septembre » parce qu'il a été publié dans le *Moniteur* du 6 septembre 1973.

loi organique de 1971 prise en vertu de cette constitution. Désormais, l'assemblée des parlementaires flamands pourra légiférer par décret sur certaines matières relatives à la politique de la santé publique, d'aide aux personnes et aux familles, de la protection de la jeunesse, d'assistance aux personnes du troisième âge, etc. Le but du mouvement flamand est de pouvoir mieux encadrer la population flamande de Bruxelles grâce à un grand nombre d'associations subsidiées dans ces divers domaines ;

- le mot « flamand » remplace le mot « néerlandais » qui n'avait qu'une signification linguistique, ce qui risquait d'ailleurs de provoquer une confusion entre les Flamands et les Hollandais aux yeux de l'étranger. L'existence d'un peuple flamand, Flamands de Bruxelles compris, est ainsi officiellement consacrée par le droit constitutionnel belge.

En outre, en raison d'une faculté inscrite dans la Constitution⁽⁷⁾ et réalisée par la loi du 8 août 1980⁽⁸⁾, l'assemblée des parlementaires flamands exercera toutes les attributions conférées aux régions dont l'existence avait été consacrée par la révision de 1970 (article 107^{quater}). Cette partie de la révision n'avait jamais fait l'objet d'un loi d'application (les régions citées par l'article 107^{quater} sont : la région wallonne, la région bruxelloise, la région flamande). Région et communauté se superposent donc étroitement du côté flamand : les décrets « communautaires » s'appliquent également aux Flamands de Bruxelles, les décrets « régionaux » ne s'appliquent qu'au territoire de la région flamande à l'exclusion du territoire de la région bruxelloise.

Après les élections législatives prochaines⁽⁹⁾, l'assemblée flamande composée exclusivement de députés et de sénateurs élus directement au suffrage universel (donc à l'exclusion des sénateurs provinciaux et cooptés) pourra élire un gouvernement de la communauté flamande composé de neuf membres qui conduira la politique, tant « communautaire » que « régionale » du peuple flamand.

Evidemment, la réforme entraîne des mutations similaires mais pas nécessairement identiques pour la communauté linguistique française et pour la région wallonne.

La consécration d'une région wallonne est certes le résultat de l'action entreprise par le mouvement wallon depuis le début du siècle. Mais ses motivations sont très différentes. Le sillon Sambre-et-Meuse, où s'est développée, au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, l'industrie d'extraction et l'industrie lourde avait besoin d'une politique volontariste et active de reconversion surtout à partir des années '60. La disparition des charbonnages, la crise de l'industrie lourde, notamment la sidérurgie, va rendre le climat wallon plus tendu encore. Si la Belgique était une nation, une et indivisible, telle qu'elle a été conçue en 1830 sous la réalité de fait de la prépondérance du français, la crise économique wallonne n'aurait sans doute pas eu les mêmes effets politiques, l'unité du pays étant le garant de la solidarité nationale pour développer cette action volontariste de reconversion.

Mais le mouvement flamand ayant réussi à créer un sentiment collectif flamand, venant doubler le sentiment national belge, les Wallons ont eu le senti-

(7) Art. 59^{bis}, § 1, al. 1. (8) Art. 1^{er}, § 1 de la loi du 8 août 1980.

(9) 1982. Elles ont eu lieu anticipativement le 8 novembre 1981.

ment d'être dans un Etat belge orienté sinon manipulé par la communauté flamande (majoritaire en population comme en nombre de sièges parlementaires) à son principal profit, même sur le plan du développement économique. Les Wallons, constatant qu'ils n'avaient pas un État assez dynamique comme instrument d'action, ont postulé à leur tour la création d'une entité politique et administrative autonome, tout en restant assez influents au sein de l'État (par la parité linguistique au sein du Conseil des ministres : article 86bis de la Constitution, version 1970) pour faire jouer le principe de la solidarité nationale notamment en faveur des secteurs économiques d'intérêt national (voir article 6, paragraphe 1 : VI, alinéa 2, 1° et paragraphe 5, alinéa 3 de la loi du 8 août 1980) mais implantés sur leur territoire.

Par la loi du 8 août 1980, les Wallons auront aussi leur assemblée parlementaire et leur gouvernement régional, avec un budget et des moyens financiers relativement limités. Comme les Flamands, ils jouent sur deux tableaux : l'autonomie et l'influence au sein de l'État. En outre, ils siègent avec leurs collègues bruxellois francophones au sein d'une assemblée distincte (mais ce sont les mêmes parlementaires wallons qui siègent de part et d'autre) représentative de la *Communauté française*. On sait, que pour des raisons flamandes, le mot « culturelle » a disparu. Cette *Communauté française* pourra aussi élire un gouvernement « communautaire » (trois membres seulement).

Ainsi, pour les Belges d'expression française, il y a deux institutions distinctes : une région wallonne et une communauté française. Elles peuvent, si elles le veulent (à la majorité des deux tiers de chacune des assemblées) également se superposer en assemblée unique et en exécutif unique, comme les Flamands ; mais elles ne sont pas tenues de le faire : jusqu'à présent, elles ne semblent pas le vouloir.

Les nouvelles institutions sont donc asymétriques.

Reste la région bruxelloise qui n'a pas été mise sur pied par la loi du 8 août 1980, en raison du désaccord profond entre Flamands et Francophones sur la structure et les attributions de cette région. Une loi ultérieure devra régler le problème mais les contradictions entre les deux communautés sont si profondes à ce sujet, qu'on a le droit d'être sceptique sur la possibilité d'un accord.

La région centrale reste donc régie par un *Comité ministériel des Affaires bruxelloises* créé par la loi provisoire du 1^{er} août 1974 comme les *Comités ministériels des Affaires wallonnes* et des *Affaires flamandes*. Ces deux derniers comités disparaîtront lors de l'élection des futurs gouvernements régionaux par leurs assemblées respectives, pendant que le comité ministériel bruxellois risque de rester (indéfiniment ?) au sein du gouvernement de l'État.

Entre les deux phases de la révision de la Constitution, il est important de souligner que tous les partis belges se sont scindés en deux (sauf le petit *Parti communiste*, qui, de toute façon, n'a pas d'élus en pays flamand). L'unité des sociaux-chrétiens n'a pas résisté à la scission de l'Université catholique de Louvain en 1968, d'où la création de deux partis autonomes : le P.S.C. (*Parti social-chrétien*) et le C.V.P. (*Christelijke volks Partij*) ; les libéraux ont suivi en 1972, mettant fin au parti unitaire et ultra belge dirigé par le président Omer Vanaunderhove de 1961 à 1971 pour créer un parti libéral flamand (P.V.V., — *Partij voor*

vrijheid en Vooruitgang, — et un *Parti réformateur libéral* (P.R.L.)⁽¹⁰⁾ (absorbant les libéraux francophones bruxellois en 1979 ; les socialistes se sont séparés en décembre 1978 pour former un *Socialistische partij* (S.P.) et un *Parti socialiste* (P.S.).

Il faut rappeler que les trois opérations de séparation se sont faites dans la querelle et non par une pacifique révision des statuts. Bien entendu, il faut ajouter les partis propres à une seule communauté comme la *Volksunie* du côté flamand et le F.D.F. (*Front démocratique des Francophones*) à Bruxelles et le *Rassemblement wallon* de l'autre côté qui ont pris une certaine ampleur surtout en 1971.

L'opération de scission s'est également manifestée au sein de l'administration elle-même, les fonctionnaires suivant les attributions disjointes. Chaque fonctionnaire de l'État figure sur un rôle linguistique distinct même lorsque le ministre reste unique.

Enfin, signalons que depuis de nombreuses années, le ministère de l'Education nationale s'est scindé en deux avec deux ministres et deux administrations séparées, tout en étant destinés à rester ensemble dans le gouvernement commun de l'État, non pour une raison « communautaire » mais pour garantir la paix scolaire signée entre les partis en novembre 1958 et réalisée par la loi du 29 mai 1959.

La réforme récente n'est-elle qu'une étape du processus de scission qui se manifeste au sein de l'État belge depuis 1930 jusqu'à nos jours ? Le climat politique reste tendu. La crise économique et financière actuelle augmente les tensions au lieu de les atténuer. Le pouvoir gouvernemental pratique à la fois l'immobilisme et l'instabilité comme jadis les gouvernements de la IV^e République française. La crise récente démontre l'impuissance de l'État à résoudre les problèmes qui restent pourtant de sa compétence : la politique à l'égard de l'OTAN, la crise des finances publiques, celle de la Sécurité sociale, etc. Quel peut être le destin d'un pays dont la nation est ébranlée par la montée d'une autre nation en son sein (la nation flamande) et dont le pouvoir de l'État est paralysé par des forces socio-économiques antagonistes qu'il est incapable de dépasser au nom de l'intérêt commun ?

Les radicaux flamands qui manifestent bruyamment, même contre le Roi, comme à Anvers récemment (été 1980), pensent : la Flandre est gouvernable, la Belgique ne l'est plus. Les Belges d'expression française, Bruxellois et Wallons, voient s'effondrer la Belgique traditionnelle (celle du roi Albert) à laquelle ils croyaient depuis tant de générations. L'agressivité du nationalisme flamand d'une part, l'attitude défensive en plein désarroi des « autres Belges » d'autre part font s'effriter petit à petit le concept même de la nation belge. La réforme récente va-t-elle apaiser le malaise belge ou en est-elle une des conséquences temporaires ? La Belgique existe encore, faute de solution de rechange. Ce n'est pas suffisant pour faire vivre une nation et faire fonctionner un État.

François PERIN,
Professeur à l'Université de Liège.

(10) *Parti de la Liberté et du Progrès wallon* (P.R.L.W.) de 1972 à 1976 ; *Parti pour les Réformes et la Liberté de Wallonie* (P.R.L.W.) de 1976 à 1979 ; *Parti réformateur libéral* (P.R.L.) depuis 1979.

INFORMATION PÉDAGOGIQUE

renché en 1969, les libéraux libéraux ont été en 1977, les socialistes le sont en décembre 1978 pour former un *Socialistische parti* (S.P.) et un *Parti socialiste* (P.S.).

Il faut répéter que les deux opérations de séparation se sont faites dans la querelle et non par une pacifique répartition des tâches. Bien entendu, il faut ajouter les partis propres à une seule communauté comme la *Vlaamse* du côté flamand et le *P.O.S. (Front démocratique des Francophones)* à Bruxelles et le *Rassemblement* « nous de l'autre côté qui ont pris une certaine ampleur surtout en 1971.

L'opération de séparation s'est également manifestée au sein de l'administration elle-même. Les fonctionnaires suivant les attributions officielles. Chaque fonctionnaire de l'Etat figure sur un rôle linguistique distinct même lorsque le ministère reste unique.

Enfin, signalons que depuis de nombreuses années, le ministère de l'Éducation nationale s'est scindé en deux avec deux ministres et deux administrations séparées, tout en étant destinées à rester ensemble dans le gouvernement commun de l'Etat, non pour une raison « communautaire » mais pour garantir la paix sociale signée entre les partis en novembre 1958 et réalisée par la loi du 29 mai 1959.

La réforme récente n'est-elle qu'une étape du processus de sécession qui se manifeste au sein de l'Etat belge depuis 1930 jusqu'à nos jours ? Le climat politique reste tendu. La crise économique et financière actuelle augmente les tensions au lieu de les atténuer. Le pouvoir gouvernemental penche à la fois l'immobilisme et l'instabilité comme les différents gouvernements de la IV^e République française. La crise récente démontre l'impuissance de l'Etat à résoudre les problèmes qui restent passés de sa compétence : la politique à l'égard de l'étranger, la crise des finances publiques, celle de la Sécurité sociale, etc. Quel peut être le destin d'un pays dont la nation est déchirée par le motif de d'une autre nation en son sein (la nation flamande) et dont le pouvoir de l'Etat est paralysé par des forces socio-économiques antagoniques au'il est incapable de dépasser au nom de l'intérêt commun ?

Les radicaux flamands qui manifestent bruyamment, même contre le Roi, comme à Albert récemment (été 1980), pensent que la Flandre est gouvernable, la Belgique ne l'est pas. Les belges d'expression française, Bruxellois et Wallons, voient s'effondrer la Belgique traditionnelle telle qu'il Albert a fondée le croyant depuis tant de générations. L'agressivité du nationalisme flamand d'une part, l'attitude défensive en plein désarroi des « autres Belges » d'autre part font s'effriter petit à petit le concept même de la nation belge. La réforme récente va-t-elle apaiser le malaise belge ou en est-elle une des conséquences temporaires ? La Belgique existe encore, dans le sillage de l'échange. C'est un peu suffisant pour faire vivre une nation et faire fonctionner un Etat.

François RUDOLPH
Professeur à l'Université de Liège.

(10) *Parti de la Liberté et du Progrès social* (p. 1, 2) de 1971 à 1976 ; *Parti pour la Défense et la Liberté de l'État* (p. 1, 2) de 1976 à 1977 ; *Parti néo-socialiste* (p. 1) depuis 1977.

DÉVELOPPEMENT, CROISSANCE, SOUS-DÉVELOPPEMENT⁽¹⁾

LA RÉFLEXION THÉORIQUE

Remarques préliminaires

Le terme « développement » présente deux aspects. Il existe d'abord des théories du développement à partir d'analyses comparatives d'évolution des sociétés. Il est apparu, notamment depuis la seconde guerre mondiale dans les pays du Tiers Monde, des politiques de développement visant à provoquer l'essor économique, technique, urbain... de certains Etats sous-développés.

Il importe de préciser d'emblée que notre rôle, en qualité d'enseignants n'est pas de proposer des politiques de développement, de dire aux élèves quelles sont les voies dans lesquelles tel ou tel Etat devrait s'engager. En revanche, dans le cadre de « l'éducation pour le développement », nous devons analyser les différents modes de développement dans l'espace et dans le temps, tels qu'on peut les mesurer et en comprendre les mécanismes à partir de documents divers. En d'autres termes, notre démarche comporte à la fois l'étude des théories du développement et l'analyse des formes de développement déjà réalisées. Notre rôle n'est pas de définir ce que doit être le développement pour l'avenir mais de réfléchir sur le développement, — et ses différentes voies, — tel qu'il s'est manifesté dans l'histoire la plus récente comme à des périodes plus anciennes particulièrement décisives.

Le développement n'est pas un problème propre aux Etats sous-développés mais s'étend au cas des Etats développés d'aujourd'hui, et en particulier le nôtre.

Ces remarques préliminaires permettent de situer le cadre de notre travail qui comporte à la fois :

- une analyse des théories du développement,
- une étude des formes de développement dans l'espace et dans le temps et, en particulier, une étude de l'évolution fondamentalement différente entre des sociétés et des Etats développés et sous-développés.

(1) Cet article reprend des extraits du rapport du Stage national de recherche *Education pour le développement* qui s'est tenu à Paris du 23 au 26 mai 1978. Nos vifs remerciements à Madame L. MARBEAU et à son équipe qui nous a autorisés à publier ces extraits de l'article paru dans *Recherches dans le premier cycle de l'enseignement du second degré (Sciences humaines)*, Bulletin de liaison, n° 43, pp. 22-38, Paris, Institut national de Recherche pédagogique, juin 1978.

Problèmes de définition

Le terme de développement est souvent employé de manière floue, comme synonyme d'expansion, de croissance, de progrès.

Le développement est-il un phénomène quantitatif ?

De nombreux auteurs, tels W. Lewis, dans *La théorie de la croissance économique*, identifient « croissance » et « développement ». Or la croissance peut se mesurer à l'aide de plusieurs indicateurs (produit, production, revenu national,...). Le développement serait-il ainsi assimilé à l'accroissement de certaines quantités mesurables ?

Certains économistes, comme François Perroux dans *L'économie du XX^e siècle*, ont souligné, il y a déjà une quinzaine d'années, que la croissance n'est pas seulement un accroissement de certaines composantes d'ordre économique mais aussi une transformation qualitative de structures qui déborde les aspects économiques d'une société, et touche les institutions, les mentalités, la maîtrise de l'espace (rapports villes-campagnes), etc. La notion de développement accentue encore davantage cette idée d'une transformation qui ne peut se réduire à un accroissement quantitatif de données économiques mesurables.

Plusieurs nuances apparaissent dans la notion de développement :

- l'idée qu'il s'agit de transformations qualitatives, non mesurables ;
- l'idée que le développement englobe des éléments non matériels, difficilement quantifiables ;
- l'idée qu'il s'agit de modifications affectant la totalité d'une société et pas seulement certains secteurs ou domaines particuliers ;
- l'idée plus difficile à maîtriser, d'un accomplissement, d'un épanouissement, par analogie avec un être biologique dont le développement représente à la fois le cheminement et l'accès à la maturité.

Les conditions d'apparition de la notion de développement

On trouverait autant de définitions des notions de croissance et de développement qu'il y a d'économistes, de géographes ou de sociologues, mais on peut s'entendre sur ces quelques remarques dont on trouve des confirmations dans les ouvrages récents⁽²⁾.

Le terme de développement a lui-même une histoire, éclairante pour notre réflexion. C'est l'émergence du Tiers Monde au lendemain de la seconde guerre mondiale qui a suscité la réflexion, d'abord empirique puis de plus en plus formalisée, autour du développement conçu comme une particularité fondamentale permettant de distinguer des Etats « développés » et les autres, « sous-développés »⁽³⁾. Le terme même de développement, qui sert à qualifier les Etats et sociétés ayant effectué leur révolution industrielle (Europe, Amérique du Nord

(2) Voir C. FURTADO, *Théorie du développement économique*, p. 13, Paris, PUF, 1976 : « Le concept de développement contient l'idée de croissance, mais il la dépasse, car il se réfère à l'accroissement d'un ensemble de structure complexe ».

(3) S. AMIN, article *Développement*, dans *Encyclopedia Universalis*.

anglo-saxonne et Japon) n'est, en fait, apparu qu'avec la perception de l'existence d'un Tiers Monde. Les théories du développement apparues dans les années '50 sont contemporaines de la prise de conscience de l'existence de sociétés et d'Etats sous-développés. Cela justifierait la démarche théorique que nous avons adoptée pour cette recherche, à savoir nous interroger d'abord sur les caractéristiques du sous-développement avant d'éclairer la notion de développement.

Ces éléments posés, il reste que la notion de développement comporte de nombreuses ambiguïtés dues, pour l'essentiel, à des présupposés qui s'expliquent par les conditions d'apparition de la notion, telles que nous venons rapidement de les évoquer.

Les ambiguïtés de la notion de développement

Une première ambiguïté de la notion tient au fait qu'elle désigne à la fois un niveau et un processus. Le développement est perçu comme un seuil (au-delà duquel telle société est développée et en-deça duquel elle est sous-développée ou en voie de développement, ce qui d'ailleurs désigne la même situation par rapport à ce seuil), fréquemment assimilé à une norme. La notion a donc l'inconvénient de mêler des aspects statiques et des aspects dynamiques.

Une seconde ambiguïté provient du caractère relatif à plusieurs niveaux de la notion de développement. Le développement d'un Etat peut être compris par rapport :

- à la situation d'autres Etats,
- à des conditions objectives (des obstacles naturels, économiques, culturels,...) qui ont été vaincues,
- à des besoins essentiels (alimentaires, productifs, culturels,...) qui ont été satisfaits.

Dans tous ces cas, l'ambiguïté de la notion de développement provient du fait qu'elle mêle, sans que ce soit toujours perçu :

- l'idée d'un processus objectif universel (commun à toutes les sociétés),
- l'idée d'une norme, d'un modèle atteint par certaines sociétés et certains Etats (les Etats industrialisés) mais pas par d'autres (les Etats sous-développés).

On comprend, dans ces conditions que les théories du développement s'appuient, explicitement ou non, sur des conceptions générales de l'évolution des différents types de sociétés dans le monde et qu'elles soient l'objet de controverses inconciliables. Il est nécessaire d'envisager les différentes approches du développement afin que les choix effectués soient explicites et justifiés.

Les différentes voies d'approche du développement

Il existe plusieurs manières d'aborder la question du développement. Quelle que soit la voie choisie, il est nécessaire que ce choix soit explicite et étayé par une argumentation théorique cohérente.

Première voie : il n'y a qu'un développement, le nôtre

Au début des années '60, le développement a été conçu, par des auteurs anglo-saxons notamment, comme une voie unique, avec des étapes, des passages obligés. Le développement se présenterait comme une course d'obstacles, une succession d'étapes tout au long de laquelle s'égrèneraient l'ensemble des sociétés. W.W. ROSTOW, dans *Les étapes de la croissance économique*, a formalisé de manière systématique cette conception en distinguant cinq étapes dans la croissance (1 : société traditionnelle ; 2 : phase de transition ; 3 : *take-off* ; 4 : continuation du *take-off* ; 5 : consommation de masse), modèle universel par lequel passent tous les Etats.

Le développement est conçu comme l'heureuse traversée de ces différentes étapes et, en particulier, celle qui est décisive, le *take off* par une élévation durable du niveau de production et la substitution de l'industrie à l'agriculture comme production dominante. Cette construction identifie développement, industrialisation et croissance et revient à opposer une société traditionnelle (celle des pays européens d'avant 1780 ou d'avant 1850 selon les cas ; celle des pays sous-développés actuels) et une société industrielle.

Le sous-développement signifie alors l'idée d'un retard à combler, et à la fois d'un arrêt à un stade antérieur au *take-off*.

Pierre Vilar a vivement critiqué cette construction théorique⁽⁴⁾. Je résume ses arguments :

- la conception de la société traditionnelle par W.W. Rostow est négative et simpliste, mêlant toutes les sociétés non industrielles, sans qu'il s'interroge sur les *processus* (fort différents selon qu'il s'agit des Grecs au V^e siècle ou des Touaregs aujourd'hui) par lesquels ces sociétés s'organisent pour vivre et produire (même si leurs niveaux de production peuvent s'assimiler) ;
- la croissance des pays capitalistes industriels n'est pas régulière et est tributaire des structures préindustrielles ;
- la démarche est anti-historique car elle se ramène à privilégier, pour expliquer le *take-off*, des facteurs exogènes, à savoir l'esprit d'entreprise, qui ferait défaut aux sociétés traditionnelles. Tout le mécanisme complexe d'interactions au sein des sociétés entre les facteurs économiques, sociaux, technologiques, politiques, mentaux sont négligés au profit d'une conception privilégiant le vouloir d'un groupe d'entrepreneurs qui auraient eu conscience de ce qu'il faut faire pour obtenir la croissance.

Cette conception apparaît comme dominante, notamment dans de nombreux manuels. Elle identifie le développement pour les Etats sous-développés qui sont victimes d'une stagnation à un stade archaïque à l'idée de rattraper leur retard en mettant leurs pas dans ceux des pays développés, donc en s'engageant dans l'accumulation des capitaux et les investissements industriels.

Seconde voie : la croissance zéro

Récemment, plusieurs auteurs, tout en dénonçant ce « mythe » du développement qui a institué comme modèle universel la révolution industrielle

(4) Article paru dans *La Pensée*, n° 96, août 1961.

des XVIII^e-XIX^e siècles, s'interrogent, en particulier au nom de la défense de l'environnement et des ressources naturelles, sur la validité de la croissance et du développement⁽⁵⁾. Ce courant, issu d'interrogations sur l'évolution des sociétés industrielles actuellement en crise, tend à gagner les réflexions sur les Etats du Tiers Monde. Parlant de « crise de développement », certains auteurs proposent une construction remettant en cause radicalement toute croissance⁽⁶⁾.

L'approche dualiste et tiers-mondiste

A l'initiative de François Perroux, cette conception du développement s'appuie sur l'analyse des sociétés sous-développées envisagées comme inarticulées, c'est-à-dire où l'on distingue deux secteurs étanches :

- un secteur moderne (auquel on réserverait le terme de croissance) composé des activités minières ou d'extraction et de l'agriculture d'exportation ;
- un secteur traditionnel (pour lequel on parlerait de développement) composé des activités de production destinées aux communautés autochtones.

Le développement consiste, selon cette conception, à développer le secteur traditionnel afin de constituer un véritable marché intérieur, mais non à renforcer le secteur moderne parce que le surplus échappe à l'état en question.

Cette conception se rapproche de certains auteurs tels S. Amin ou A. Emmanuel qui pensent que la croissance s'oppose au développement du fait de « l'échange inégal » (détérioration croissante des termes des échanges entre pays sous-développés et pays industrialisés). Ces auteurs opposent globalement les pays sous-développés et les pays industrialisés : dans les premiers, la désarticulation de l'économie et de la société empêche l'effet d'entraînement de la croissance du secteur moderne vers le secteur traditionnel. L'obstacle est donc essentiellement externe et réside dans des échanges commerciaux constamment déséquilibrés avec les pays industrialisés. Le développement passe après le fait « d'autocentrer », c'est-à-dire d'orienter la production vers le marché intérieur, au lieu de laisser échapper le surplus du fait de « l'échange inégal ».

Les hypothèses de Lacoste

Y. Lacoste oppose à cette conception trois séries de réflexions :

- le sous-développement ne signifie pas stagnation ni archaïsme d'un secteur traditionnel. Il souligne à l'aide de nombreux exemples l'ampleur récente des transformations des Etats sous-développés (équipements sanitaires, scolarisation, urbanisation, croissance, parfois très élevée de la production industrielle, amélioration des rendements agricoles) qui, selon lui, dépasse en importance celles des sociétés européennes durant leur révolution industrielle. Parallèlement, il nie qu'il existe un dualisme, contestant l'existence d'un secteur traditionnel du fait de ces transformations récentes mais aussi de l'intervention des pays capitalistes industrialisés (par la colonisation ou la pseudo-colonisation). Les travaux d'un groupe d'enseignants de Paris VII ont mis en

(5) Voir *Le mythe du développement*, Paris, Le Seuil, 1978, dont un compte rendu a paru dans *Le Monde diplomatique*, avril 1978.

(6) *Ibidem*.

valeur, à la lumière des travaux d'ethnologues ou de sociologues⁽⁷⁾, la « destruction sociale » qui a affecté ces sociétés traditionnelles qui, depuis leur contact plus ou moins violent avec le marché mondial (introduction de la monnaie, propriété privée, salaire,...) ont vu leurs structures sociales, techniques et économiques se désagréger même s'il en reste des reflets dans leur culture ou leurs mentalités. L'ouvrage récent issu du travail d'un séminaire de Paris VII⁽⁸⁾ donne plusieurs exemples de la destruction, souvent précoce, par exemple en Amérique latine, des sociétés traditionnelles. Même à propos de l'Afrique de l'Ouest, l'ouvrage *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*⁽⁹⁾ insiste longuement sur la rupture des équilibres techniques et sociaux anciens qui a aggravé la famine. Malgré des transformations profondes, y compris industrielles, urbaines, agricoles (révolution verte), les Etats ne parviennent à se développer, en particulier à résorber le chômage endémique (manifestation la plus grave du mécanisme que nous avons mis en place pour le sous-développement), ou à atténuer le décalage entre les besoins (alimentaires, culturels) et leur satisfaction. Le développement n'est pas seulement lié à l'industrialisation, à l'urbanisation, à l'accroissement des rendements agricoles ;

- on ne peut raisonner en terme de « pays riches » ou de « pays pauvres » car, selon lui, les violentes inégalités sociales des Etats sous-développés ne représentent pas un phénomène en plus, qu'on peut isoler du sous-développement, mais en sont une partie intégrante essentielle, dans la mesure où la concentration croissante des profits provenant de la terre ou des investissements industriels ou agricoles liquide les activités (artisanales ou agricoles) à faible productivité et aggrave le chômage, les déséquilibres entre villes et campagnes, la rupture des liens collectifs traditionnels, ainsi que l'insatisfaction des besoins. Pour lui, il est indéniable que les minorités privilégiées sont liées à des firmes multinationales ou à des Etats industrialisés ; cependant il s'écarte des conceptions précédentes ;
- enfin, de nombreux économistes et lui-même contestent la notion d'échange inégal. Reprenant les réflexions de F. Perroux, ils soulignent qu'on ne peut pas établir une théorie durable sur la base des échanges commerciaux, car souvent, ce qui est compté comme échanges entre Etats industrialisés et Etats sous-développés ne sont, en fait, que des échanges entre firmes industrielles ou commerciales des pays industrialisés. D'autre part, la diversification des origines des produits fait qu'on ne peut calculer un bilan rigoureux des échanges, notamment en volume. Enfin, la revalorisation du prix des matières premières, du pétrole, l'industrialisation (permettant la production de produits parfois de haute valeur) font qu'il n'est plus évident que les termes de l'échange soient toujours inégaux entre pays industrialisés et pays sous-développés.

(7) G. BOURDIEU, *Algérie '60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Editions de Minuit, 1977. G. BOURDIEU, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Editions de Minuit, 1977.

(8) Y. LACOSTE, dans *Connaissance du Tiers Monde*, Paris, U.G.E., 1978.

(9) Comité d'Information Sahel, *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, « Petite collection Maspero », Paris, Maspero, 1975.

Remarques finales en vue de la réflexion collective

Toutes ces conceptions du développement montrent la nécessité, quel que soit le choix effectué par les équipes, d'articuler de manière rigoureuse le développement et le sous-développement et en particulier les obstacles internes et externes au développement.

Dans la réflexion, il est nécessaire d'intégrer à part entière (davantage que cela n'a été fait au stage précédent) la dimension historique : le développement a été le fait de certains types de sociétés qui n'ont pas seulement élevé leur niveau de production, en particulier industrielle, mais qui ont, dans le même temps, transformé leurs structures sociales, techniques, mentales, politiques, culturelles. Il faudra se demander pourquoi les sociétés qui n'ont pu opérer ces transformations structurelles ont connu des conditions générales (et pas seulement dues à une domination extérieure) qui les ont empêché de le faire, sans que pour autant elles soient restées stationnaires.

Cela doit nous conduire à envisager les spécificités du développement et à répondre de façon explicite à la question : un ou plusieurs développements ?

Les réponses à toutes ces questions doivent nous amener à nous poser la question de la diversification du sous-développement.

M. MARGAIRAZ.

LES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

Rapport du groupe 1

La discussion a été longue à s'amorcer, le groupe de travail s'attachant en premier lieu à défricher l'environnement conceptuel du « développement ». Ainsi, il a d'abord opposé :

- la croissance au niveau des Etats qui concerne le domaine économique,
- la croissance au niveau des populations qui s'attache aux aspects sociaux et mentaux.

Si la première forme de croissance fait souvent référence au modèle de développement occidental, la seconde doit faire appel à d'autres types de développement, tenant compte des particularités et des besoins des populations concernées.

A partir de cette notion de croissance, qui n'est pas le développement mais l'accompagne obligatoirement, le groupe a tenté de définir le concept de développement.

1. Définition

Le développement est la mise en valeur par tous des ressources naturelles et humaines au profit de tous. A partir de cette définition, le groupe a essayé de dégager quels pouvaient être les obstacles au « développement », tel que nous l'avions envisagé.

2. Les obstacles

Les obstacles semblent pouvoir se réduire à un seul obstacle majeur qui, cependant, se manifeste à tous les niveaux du développement. L'obstacle au développement est l'accaparement des ressources naturelles et humaines par des minorités nationales et internationales qui savent s'adapter et se redéployer au niveau spatial et sectoriel. Ces minorités accaparent les ressources au niveau :

- des échanges commerciaux,
- des structures foncières et minières,
- de la maîtrise des techniques et de la technologie,
- de la répartition des richesses,
- de la culture,
- etc.

3. Les besoins

Le groupe de travail les a répartis en deux catégories :

- les besoins vitaux : éducation, nourriture, travail et santé,
- les autres besoins qui sont propres à chaque société.

Rapport du groupe 2

Le groupe a constaté la présence, en majorité, d'enseignants qui ont eu du mal, au cours de l'exposé, à se familiariser avec la théorie ; la nécessité s'impose de dominer la masse des connaissances apportées.

La discussion dans un premier temps a porté sur la nécessité de dater le phénomène de sous-développement et d'en faire une approche historique, la notion de sous-développement étant conçue comme historiquement en évolution. Toute démarche, pour définir le développement et le sous-développement, doit tenir compte de :

- l'existence d'un seuil, ce qui implique la disparition d'un certain nombre de critères de sous-développement ;
- l'existence de processus variés, spécifiques aux milieux observés ;
- l'existence d'obstacles variés, généraux, locaux.

Le second terme de la discussion a porté sur la définition des besoins fondamentaux (faim et santé, éducation, droit au travail). Ces besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits du fait des obstacles qui sont définis ci-après et dont les effets peuvent se recouper.

BESOINS	PRINCIPAUX OBSTACLES
Faim Santé	— déficiences des politiques de réformes agraires — inégalités violente dans les structures foncières — déficiences des politiques dirigées par l'Etat — absence de formation agricole — formes d'agriculture ne répondant pas aux besoins alimentaires du pays
Éducation	— limites des politiques démographiques — absence d'une alphabétisation de masse dans le respect des structures de ces sociétés et le respect des langues véhiculaires.
Droit au travail	— rôle des mentalités qui freinent le développement du travail des femmes à l'extérieur — effets de la destruction de sociétés en équilibre par les impératifs d'une politique d'échange — effets du travail des enfants — absence d'une politique d'ensemble comportant réforme agraire, développement de l'artisanat et de l'industrie

Rapport du groupe 3

Il a semblé que pour pouvoir discuter valablement de développement, il fallait dans une première étape observer les tentatives politiques de développement faites actuellement à travers le monde, tentatives, qui, notamment, se fondent sur quatre axes : réforme agraire, révolution verte, industrialisation, appel à l'aide internationale (voir tableau ci-après pages 62-63).

De cette observation se dégagent alors un certain nombre de remarques :

- y a-t-il réellement développement dans certains pays ? Le mécanisme de sous-développement est-il freiné, voire arrêté ? Les critères retenus pour définir la situation de sous-développement (chômage, analphabétisme,...) y sont-ils en voie de résorption ? ;
- quels sont les obstacles s'opposant à ce que cette politique réussisse ?
- y aurait-il même des facteurs d'aggravation ?
- quels sont les besoins qui se dégagent dans ces pays en pleine évolution : besoins perçus, créés, niés, alors que, en outre, il peut exister des besoins non encore dégagés ? Enfin, en faisant une sorte de typologie des politiques de développement, peut-on essayer de dégager une définition du développement ?

TENTATIVES DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT	BUTS RECHERCHÉS	MOYENS	RÉSULTATS	OBSTACLES DU FREINS
BRÉSIL Développement par le capitalisme privé (modèle occidental)	• Développement national (intégré dans le concert international par la modernisation et la mise en valeur du pays) • Apaisement des tensions sociales par la croissance industrielle	• Industrialisation grâce à : - des ponctions sur l'agriculture - l'appel à des capitaux étrangers - à l'appel à des techniques étrangères • Conquête des terres	• Malgré un secteur industriel et agricole moderne, maintien de caractères de sous-développement (chômage, inégalités sociales, urbanisation galopante) • Type de croissance sans développement	• Emigration d'une partie des capitaux (non réinvestis sur place) • Phénomènes de sous-consommation • Insuffisance de l'ins-truction, de la législa-tion sociale • Trop grand recherche du profit des classes au pouvoir • Répression politique (renforcement des privilèges des classes possédantes autoch-tones)

CUBA Développement par le socialisme	• Indépendance nationale • Une société égalitaire	• Développement économique par : - collectivisation - planification - développement de l'instruction - développement sanitaire	• Une société « communiste » • Un certain échec économique (non diversification des cultures) • Egalitarisme devant la satisfaction des besoins • Pénurie de main-d'œuvre • Nouvelles dépendances • Apparition de nouveaux besoins	• Oppositions externes (le blocus) • Freins de la bureaucratie (manque de coordination aux différentes étapes de la planification)
MEXIQUE et INDE Développement par la révolution verte	• Développement de la production agricole à usage interne	• Intensification des cultures (modernisation : engrais, sélection de semences, irrigation) grâce aux prêts de la Banque mondiale • Réforme agraire partielle (un certain pourcentage des terres)	• Augmentation des rendements • Accaparement des bénéfices par les grands propriétaires • Augmentation de l'exode rural • Aggravation des inégalités sociales • Augmentation de l'endettement et de la dépendance	• Inégalités violentes des structures sociales • Coût important • Absence de capitaux et de formation • Mise à l'écart de la petite paysannerie • Importation des technologies • Pas de généralisation des méthodes

Les travaux de groupes et les discussions en séance plénière ont permis d'aboutir à des analyses communes sur quatre aspects.

Les caractères du développement

Le développement apparaît comme un processus aux voies multiples (dont la révolution industrielle européenne, américaine et japonaise du XIX^e siècle n'est qu'une forme particulière située dans l'espace et dans le temps) permettant la mise en valeur de ressources de nature diverse (économiques, techniques, alimentaires, culturelles,...). La croissance économique est une des conditions nécessaires à ce processus mais ne peut s'identifier à lui dans la mesure où le développement signifie la mise en valeur de tous les aspects des sociétés et des hommes qui les composent.

La réflexion sur les besoins

Les organisations internationales ont défini quatre besoins essentiels (la santé, l'éducation, la nourriture et l'abri) auquel le groupe a décidé d'ajouter le droit au travail ; outre ces besoins essentiels, chaque société connaît des besoins multiples, croissants et évolutifs qui ne peuvent être définis que par les peuples eux-mêmes (d'où la question de savoir s'ils peuvent, du fait des structures politico-administratives, intervenir dans cette définition même).

L'étude des politiques de développement

Elle est essentielle dans notre travail. Les travaux des groupes permettent d'ébaucher une typologie des politiques de développement. Les politiques de développement fondées sur la révolution verte (Inde), sur des pôles d'industrialisation avec appel aux capitaux étrangers (Brésil) donnent des exemples de croissance sans développement qui, dans les faits, aggravent les déséquilibres du sous-développement (chômage, inégalités sociales, exode rural,...). La voie socialiste du développement (Cuba) opère une rupture avec les déséquilibres du sous-développement mais introduit d'autres problèmes : pénurie de main-d'œuvre, apparition de nouveaux besoins, nouveaux types de liens internationaux.

L'analyse des obstacles au développement

Elle est indissolublement liée à l'étude précédente. A la suite des travaux du groupe 1, il est apparu que l'obstacle essentiel était constitué par l'existence de minorités nationales privilégiées plus ou moins étroitement liées à des groupes économique-politiques internationaux (dont les firmes multinationales représentent la forme prédominante) qui accaparent les ressources (agricoles, industrielles, techniques, commerciales, culturelles) dans leurs intérêts propres, contradictoires avec les perspectives de développement de l'ensemble des sociétés qu'elles dominent.

Les multiples obstacles liés à cet obstacle essentiel, sont de nature différente et complexe et touchent tous les aspects de la vie des sociétés sous-développées. Les groupes ont particulièrement insisté sur :

- le rôle du chômage massif et de l'absence de formation,
- la destruction d'équilibres sociaux (relatifs) anciens,
- un facteur aggravant : la croissance démographique,
- l'absence de démocratie politique,
- le rôle contradictoire des mentalités.

INTÉGRATION DU PROBLÈME DANS LE PREMIER CYCLE

1. En sixième année⁽¹²⁾

L'année 1977-78 a été une année d'innovation de la recherche en 6^e. La plupart des équipes ont intégré le sujet d'étude de la recherche à l'étude des milieux géographiques du programme de *sciences humaines* ; une équipe l'a plus particulièrement intégré à l'étude du problème diachronique sur l'agriculture à travers les âges. Toutes les équipes ont privilégié les méthodes actives et nombreuses sont celles qui ont entrepris un travail interdisciplinaire s'appuyant sur le domaine des sciences humaines.

Les enseignants de chacune des équipes ont pu désormais, à la lumière de leurs réflexions collectives et de leur pratique dans les classes, définir des objectifs réalistes et de parvenir à un tableau d'objectifs cohérent, considéré comme le tableau d'objectifs minima par toutes les équipes de la recherche, reflétant un consensus au niveau le plus élevé possible.

Une discussion s'est ouverte sur le type d'objectifs cognitifs à retenir pour la 6^e (11-12 ans). Certains enseignants trouvaient préférable de ne conserver en 6^e que des objectifs conceptuels ou notionnels et réserver pour la 5^e des objectifs relationnels. En d'autres termes, la proposition consistait à considérer que, en 6^e, les enseignants ne feraient acquérir aux élèves que des notions portant sur les effets du sous-développement (malnutrition, analphabétisme, maladies,...) alors que les mécanismes du sous-développement seraient acquis en 5^e. Après la discussion en séance plénière, il a paru nécessaire à toutes les équipes de retenir pour la 6^e à la fois des objectifs conceptuels ou notionnels et des objectifs relationnels, — qui tiennent compte du niveau de compréhension de 6^e, — objectifs qui pourront être repris, approfondis et élargis en 5^e et au-delà. Les acquis de la recherche pédagogique, et notamment l'expérience des équipes de recherche en sciences

(12) Le premier cycle français (C.E.S. = Collèges d'Enseignement secondaire) comporte les quatre années d'études fréquentées par les élèves âgés de 11 à 15 ans (6^e, 5^e, 4^e et 3^e). L'intégration du problème traité dans les programmes français peut également être envisagée dans les programmes belges du même niveau d'études, ici, la première année du degré d'observation (12-13 ans), première année de l'enseignement secondaire (N.D.L.R.).

humaines, ont montré le rôle fécond d'objectifs identiques repris et approfondis de classe en classe ainsi que la supériorité de cette démarche par rapport à celle qui consiste à découper de manière étanche des séries d'objectifs différents égrenées tout au long du cursus scolaire, sans rapport entre elles.

Enfin, en 1978, des équipes interdisciplinaires ont fonctionné de manière positive. Leur expérience a apporté des éléments d'enrichissement de la recherche dans la mesure où leur travail reposait sur des carrefours de notions et de contenus entre les disciplines. L'enseignant de sciences humaines commence par donner aux élèves les éléments fondamentaux en matière de notions et de relations sur le sujet d'étude ; les élèves peuvent alors mettre en relation, dans une situation donnée, les différentes composantes (démographiques, économiques, alimentaires, culturelles,...) d'une société étudiée, ce qui constitue la base nécessaire du travail interdisciplinaire avec les enseignants d'autres disciplines (biologie, lettres, mathématiques, arts plastiques,...) qui approfondissent tel aspect (alimentaire, culturel,...) de cette société.

2. En cinquième année⁽¹³⁾

Le stage a permis de réfléchir sur l'intégration de nos objectifs propres dans les programmes nouveaux de *sciences humaines* de 5^e. Il s'agit d'être animé du même souci que pour l'intégration en 6^e, c'est-à-dire adopter une démarche qui soit cohérente et explicite, et éviter l'intégration à tout prix. Le programme de 5^e permet, dans trois grands domaines, une intégration rationnelle des objectifs de la recherche *Education pour le développement* :

- à l'intérieur de la période historique et des civilisations anciennes à étudier, il y a possibilité d'intégrer plusieurs aspects de la recherche, et notamment :
 - l'étude de civilisations extra-européennes (chinoise, indienne,...) qui ont été florissantes du point de vue économique, culturel, technologique avant le XVI^e siècle dans des régions qui, aujourd'hui, connaissent le sous-développement. Cette étude peut permettre une première approche d'une part, de l'inégalité du développement selon les régions et les périodes et, d'autre part, de quelques facteurs qui ont pu freiner le développement de ces civilisations,
 - l'étude des premiers contacts, violents, entre les Etats européens en formation et les civilisations extraeuropéennes au XVI^e siècle. Cette étude peut fournir, à condition d'éviter soigneusement l'anachronisme, l'occasion de mettre en place quelques facteurs permettant d'expliquer le sous-développement ultérieur des régions ainsi dominées par les Etats européens ;
- dans le problème transports et échanges des origines à nos jours. L'étude de ce thème permet de mettre en place les relations commerciales internationales dans le temps et dans l'espace et, ainsi, de montrer l'évolution des échanges (dans leur nature, dans leur localisation, dans leur masse) entre les régions

(12) Deuxième année du degré d'observation de l'enseignement secondaire belge (13-14 ans).

actuellement industrialisées et celles actuellement sous-développées). Il est alors possible d'intégrer de manière cohérente les aspects de dépendance économique dans l'étude du sous-développement qui ont été peu couverts par les objectifs de 6^e ;

- dans les sujets régionaux permettant d'intégrer les différents facteurs du sous-développement dans le cadre d'un Etat précis. Le stage a pris la décision collégiale d'aboutir, à partir des propositions de combinaisons des différentes équipes, à la même combinaison de quatre sujets d'étude.

Dans le même esprit que pour la classe de 6^e, cette année d'innovation de 5^e (en 1978-79) doit permettre aux équipes de réfléchir et d'innover dans les classes afin que l'ensemble des équipes aboutissent à un tableau d'objectifs communs qui soit le fruit d'un travail collectif au contenu le plus riche possible.

M. MARGAIRAZ,
Juin 1978.

1.1.1. Introduction

Le but de ce travail est de présenter les résultats de la recherche effectuée dans le cadre du projet de recherche intitulé "L'impact de la technologie sur la culture".

La recherche a été menée à l'aide de méthodes qualitatives et quantitatives. Les données ont été analysées à l'aide de logiciels de traitement de données.

Les résultats de la recherche ont permis de constater que la technologie a un impact significatif sur la culture.

CHRONIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

L'HOMME DE FER, POLOGNE, 1981

RÉALISATEUR : Andrzej WAJDA

SCÉNARISTE : Aleksander SCIBOR-RYLSKI

CHEF OPÉRATEUR : Edward KLOSINSKI

MUSIQUE : Andrzej KORZYNSKI

PRODUCTION : « Ensemble X », Films Polski - Films Molière

Palme d'or au Festival de Cannes, 1981

Liens avec « L'homme de marbre »⁽¹⁾

Agnieszka, étudiante cinéaste, consacrait sa thèse de fin d'études au nouveau complexe industriel de Nowa Huta. Les circonstances l'ont amenée à resreindre son sujet dans un premier temps au stakhanovisme des années cinquante, puis à un maçon stakhanoviste, Mateusz Birkut. Lorsqu'elle a découvert que cet ouvrier d'élite avait connu la disgrâce, que sa statue de marbre croupissait parmi bien d'autres dans les caves d'un musée et qu'elle a voulu inclure ces données et les expliquer dans son travail, elle a essuyé le refus de son bailleur de fonds, la Télévision polonaise. Son film, inachevé et non monté, lui a été confisqué. De surcroît, comme elle persistait, elle a été mise au ban des instances officielles du cinéma ; sa carrière est compromise. Malgré ces revers, sa détermination n'a pas fléchi ; elle a poursuivi ses recherches et elle a fini par rencontrer le fils de Birkut, Maciek Tomczyk. Fils naturel, puisque Birkut, en raison de ses démêlés avec le pouvoir et de son incarcération, n'avait pas pu épouser Hanka, sa compagne. A sa sortie de prison, il n'avait pas réussi à renouer avec elle, car elle avait travaillé comme serveuse de bar, avait connu un autre homme et était devenue alcoolique. Il avait cependant repris son fils, Maciek, qui allait s'illustrer comme « l'homme de fer » aux chantiers navals de Gdansk.

Le récit de *L'homme de fer* est donc connecté à celui de *L'homme de marbre*. De plus, les deux films de Wajda privilégient le problème essentiel, à ses yeux, celui du rapport de forces entre l'État communiste et les travailleurs tant intellectuels que manuels. Enfin, le point de vue auquel leur auteur se place n'est pas celui du réalisateur de documentaires.

Mais les convergences s'arrêtent là. *L'homme de marbre* est organisé autour d'Agnieszka, personnage sympathique, courageux et passionné de vérité : l'anti-thèse de Winkiel, dans *L'homme de fer*. La mise en perspective historique

(1) Cfr un compte rendu dans les *Cahiers de Clio. Sciences de l'homme et de son environnement*, n° 61, pp. 104-105, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, 1980.

apparaît aussi avec plus de netteté dans *L'homme de fer*. Au contraire du premier film, les faits réels, le tourbillon des événements y occupent une place centrale. Enfin, alors que Birkut était un homme résigné et sceptique par la force des choses, son fils est animé par la volonté inébranlable d'aboutir à libérer le peuple.

Le récit : une histoire vivante de la Pologne contemporaine

Le 20 août 1980, à la radio polonaise, une femme enregistre un texte du poète national Czeslaw Milosz, Prix Nobel de littérature. Pendant ce temps, le journaliste Winkiel écoute distraitemment les témoignages sur commande de quelques femmes contre les grèves. Il doit interrompre cette activité parce qu'il est prié d'enquêter sur un dirigeant des syndicats libres et clandestins, Maciek Tomczyk et de mettre en lumière les éléments compromettants. Il reçoit des ordres, un dossier et de l'argent de la part de trois personnes, dont un membre des milices, semble-t-il. Arrivé sur place, à Gdansk, ce personnage veule et alcoolique est étranger à la mentalité nouvelle de cette région, où, même dans son hôtel, l'alcool est prohibé.

Jamais il ne cherche à entrer en contact avec Maciek. Il en avait pourtant le moyen : il était, en effet, à proximité de lui lorsqu'une croix a été érigée à la mémoire des victimes de 1970 en présence d'une multitude de fidèles qui avaient participé à la messe en plein air. Il recueille ses renseignements auprès de trois témoins : un ancien compagnon d'études de Maciek, engagé à la Télévision ; Madame Hulewicz ; Agnieszka, la cinéaste devenue l'épouse de Maciek. Les étapes principales de la vie de Maciek sont datées avec plus ou moins de précision.

Mars 1968

Les révoltes étudiantes, — communes à l'Europe et aux Etats-Unis, — trouvent les ouvriers polonais indifférents. Maciek poursuit alors des études supérieures. Il se heurte à son père qui lui interdit de prendre part aux manifestations et qui justifie l'atonie ouvrière par le fait que le moment n'est pas encore venu pour une large entente sociale contre le pouvoir. Sa réaction est de participer aux émeutes et de rompre avec son père. Mais, comme partout, le mouvement étudiant échoue. La répression est nettement teintée d'antisémitisme.

Décembre 1970

Grève aux chantiers navals de la mer Baltique, en particulier aux *Chantiers Lénine*, à Gdansk. Les ouvriers des autres régions ne bougent pas. Les étudiants se tiennent à l'écart : ils n'ont pas oublié leur isolement, deux ans plus tôt. Gomulka ordonne une répression sanglante. Le père de Maciek, qui se rend à son travail, se fait tuer dans la rue : mort anonyme. Maciek et Madame Hulewicz vont le reconnaître à la morgue, recouvert d'un drap blanc comme toutes les victimes. Ils doivent aller au cimetière le soir dans la quasi-clandestinité.

Quand le successeur de Gomulka, Edward Gierek, apparaît à la télévision et promet d'améliorer le sort des Polonais, il en convainc beaucoup. Par contre,

Maciek ne croit pas les nouveaux responsables politiques et le fait savoir avec éclat dans la salle où un groupe suivait l'émission. Immédiatement ceinturé, il est embarqué dans un hôpital psychiatrique. Son ami étudiant, celui-là même qui renseigne Winkiel sur Maciek et sa famille, l'aide à sortir de cet établissement, mais il ne parvient pas à le dissuader de renoncer à ses études. Maciek rejoint donc le monde ouvrier : il devient soudeur aux chantiers de Gdansk. Ce faisant, il s'assimile à son père et aux ouvriers dont il veut accomplir le destin, c'est-à-dire la fin de leur aliénation. Relié au passé, il fixe une croix en fer à l'endroit où son père a été abattu en 1970. En même temps, il prépare l'avenir : il essaie de faire bouger ses amis ouvriers. En vain.

1976

Grèves à Radom et Ursus. Mais Gdansk reste muet malgré les exhortations de Maciek. Les responsables du syndicat officiel intimident les ouvriers et font expulser Maciek des chantiers.

Entretemps

Maciek rencontre la cinéaste Agnieszka et l'accompagne à Varsovie où elle est exclue des organes officiels de la Télévision et du Cinéma. Elle retourne à Gdansk avec Maciek afin de réaliser ses propres projets cinématographiques. Les obstacles qu'ils doivent affronter contribuent à resserrer les liens entre eux. Elle dira plus tard qu'une femme ne quitte pas facilement un homme de sa trempe. A leur mariage, Lech Walesa et Mme Anna Walentynowicz, la petite dame contre le licenciement de qui la grève d'août 1980 a débuté, sont leurs témoins. Après le congédiement de Maciek, le couple et son enfant vivent chez Mme Hulewicz où ils sont l'objet de perquisitions policières.

Pendant les événements de l'été 1980

Maciek raconte à un reporter qu'il a collé des affiches pour informer la population des licenciements abusifs et qu'il a été appréhendé par la police. Sa femme est incarcérée au moment où elle va cacher son bébé chez ses parents ; dans sa cellule, elle a un entretien avec Winkiel, son ancien collègue à la Radio-Télévision. Elle lui indique son opiniâtreté et sa foi dans la réussite des grévistes, appuyés cette fois par les intellectuels.

L'expérience de Gdansk a mûri Winkiel. Après une dérobade, il finit par signer une charte de revendications des journalistes. Il se rebiffe devant les menaces de ses commanditaires, puis leur téléphone sa démission depuis les chantiers navals. Délivré du poids du double jeu, il franchit les grilles pour pénétrer au « cœur du cyclone » : le quartier général des grévistes, le noyau dur du futur syndicat *Solidarité*. C'est le moment où se discutent encore âprement les *Accords de Gdansk* entre les représentants réels des ouvriers et la délégation gouvernementale conduite par le Premier ministre Piotr Jaroszewicz. A la séance officielle de leur signature, Maciek et Agnieszka se retrouvent en un scène poignante parmi une foule aux visages graves.

Qu'advient-il de ces journées historiques ? Le film lui-même propose deux directions. D'une part, un ancien patron de Winkiel, membre de la délégation gouvernementale, a des mots cyniques lorsque, l'encre des *Accords* étant à peine séchée, il souligne la précarité de la situation nouvelle. D'autre part, Maciek Tomczyk va fleurir l'endroit où son père Birkut est tombé en 1970. Agnieszka l'attend. Ils s'en vont droit devant eux à grandes enjambées. Un cycle s'est refermé. Un autre est né, à la fois plein de promesses et lourd de menaces. Car ses promoteurs devront défendre les *Accords* par des moyens pacifiques et légaux, tandis que les perdants du régime et leur grand Protecteur soviétique ne penseront qu'à la revanche... et la prépareront en secret.

Le film à la lumière de l'actualité polonaise

La proclamation de l'état de guerre par le *Conseil militaire de salut national*, dans la nuit du 12 au 13 décembre 1981, fournit-elle des éclaircissements sur le film et inversement ? Elle crée en tout cas un fait nouveau qui donnerait raison au cynisme du patron stalinien de Winkiel. Elle laisse entendre qu'un renouveau démocratique serait difficilement concevable en Pologne comme il l'a été dans la Hongrie de 1956 et dans la Tchécoslovaquie de 1968. Déjà les deux premières réformes entreprises en réponse au mécontentement populaire ont échoué : celles de Gomulka (1956 - 1970) et de Gierek (1970 - 1980). Le pouvoir n'a pas tenu ses promesses de démocratisation et de relance économique équilibrée.

La troisième tentative, celle de 1980-1981, est la plus prometteuse parce qu'elle émane du peuple lui-même et qu'elle a pu s'élargir et s'organiser durant quinze mois environ. Elle vient d'être interrompue avec brutalité. A l'évolution d'une majorité des Polonais, le pouvoir n'a pas pu s'adapter. Dès lors, pour sauver la face et masquer les échecs du parti unique, le POUP, il s'est radicalisé : son armée, et surtout sa police et sa milice occupent le devant de la scène. Après avoir imposé leur ordre aux syndicats libres, aux intellectuels libéraux et à l'ancienne équipe Gierek, les autorités militaires accepteront-elles un dialogue véritable ? Prendront-elles en compte les acquis d'août 1980, et dans quelle mesure ? De toute façon, il n'est pas douteux que la nation n'oubliera ni le sang versé ni la privation des droits élémentaires⁽²⁾, lourd tribut payé au monstre froid d'une certaine « normalisation » voulue par l'U.R.S.S. et acceptée par des créanciers occidentaux de la Pologne.

Le film et l'enseignement de l'histoire

Cours concernés

Cette œuvre est pleinement accessible aux élèves des 2^e et 3^e degrés en histoire (formation commune et option de base), en sciences sociales (option de base), en sciences humaines (formation commune et option complémentaire), en

(2) *Le Soir*, mardi 22 décembre 1981, p. 3, note : D'une part, la station de télévision ouest-allemande Z.D.F. a confirmé l'arrestation du cinéaste Andrzej Wajda ; d'autre part, de source polonaise parfaitement crédible, on nous a annoncé l'arrestation du Dr Marek Edelman, médecin, le dernier des commandants de la révolte du ghetto de Varsovie, qui vivait toujours en Pologne.

questions d'actualité et en formation humaine, sociale et familiale (enseignement professionnel). Elle servira surtout de « motivation » et de matière première à analyser et à enrichir.

Prolongements

Outre une analyse des deux films, *L'homme de marbre* et *L'homme de fer*, on mettra en lumière les éléments de continuité et les discontinuités entre ces œuvres. On replacera celles-ci dans la bio-filmographie de Wajda. Ce cinéaste, en effet, s'identifie assez bien à l'histoire de son peuple. En plus du diptyque *L'homme de marbre* - *L'homme de fer*, prenons cinq exemples dans sa production, de 1954 à 1978. *La Croisade maudite* (1967) raconte la *Croisade des enfants* au XIII^e siècle. Dans *La Terre de la grande Promesse* (1975), l'aliénation des prolétaires de l'industrie textile, à Lodz, à la fin du XIX^e siècle, débouche sur la révolte sociale, durement réprimée. *Génération ou une fille a parlé* (1954) et *Kanal* (1957) abordent des aspects de la Résistance polonaise en 1940-45. *Cendres et diamant* (1958) et *Le Paysage après la bataille* (1970) évoquent la période de l'après-guerre. *Sans anesthésie* (1978) se rapporte au thème de la liberté d'expression.

Il est utile d'étudier d'autres types d'informations. Par exemple des séquences télévisées comme celles du magazine *A suivre*⁽³⁾, le vendredi 18 décembre 1981, éventuellement enregistrées sur magnétoscope. Des études documentaires et des lectures s'imposent. Parmi ces dernières, citons les articles éclairants et souvent profonds du mensuel *Le Monde diplomatique* sur l'évolution de la Pologne, en octobre 1980 (6 articles), mai 1981 (1 art.), août 1981 (2 art.), octobre 1981 (3 art.), novembre 1981 (4 art. sur le cinéma polonais, dont l'un est consacré à notre diptyque). Sur le catholicisme polonais, phénomène unique en Europe orientale, on peut consulter G. CASTELLAN, « Dieu garde la Pologne ! ». *Histoire du catholicisme polonais (1795 - 1980)*, Paris, Laffont, 1981.

Mais, avant tout, il convient d'élaborer une ligne du temps sur l'évolution du pouvoir en Pologne et d'établir les cartes des principaux changements territoriaux, du X^e siècle à nos jours. En ce cas comme en bien d'autres, les grandes profondeurs de l'Histoire sont préférables à la myopie sociologique ; elles permettent de saisir l'évolution complexe du problème national, de l'économie et des régimes politiques.

Il serait nécessaire de prévoir en classe des travaux sur des sujets que le film ne développe pas. Entre autres les courants parfois centrifuges qui animent *Solidarité*, le problème paysan, les difficultés alimentaires, la modernisation de l'appareil industriel, l'endettement extérieur, l'importance de l'Armée et de l'Eglise, la place de la Pologne dans le *Pacte de Varsovie*, les liens de dépendance à l'égard de l'U.R.S.S., la comparaison du *Printemps de Prague* (1968) et de l'*Été polonais* (1980) ainsi que la réaction des pouvoirs contre ces mouvements originaux.

J. DEGEYE,
Décembre 1981.

(3) Cette émission hebdomadaire de la R.T.B.F. (Radio-Télévision belge francophone) traite de l'actualité.

HEARTLAND, ÉTATS-UNIS, 1979

RÉALISATION : Richard PEARCE

SCÉNARIO : Beth FERRIS

PHOTOGRAPHIE : Fred MURPHY

DÉCORS : Carl COPELAND

MUSIQUE : Charles GROSS

PRODUCTION : Wilderness Women's Productions ; Filmhaus.

DISTRIBUTION : Ciné Vog Films

FESTIVAL DE BERLIN (1980) : Ours d'or (grand prix)

Un Etat américain : le Wyoming

Cette histoire se déroule dans le Wyoming, entré dans l'Union en 1890. Le relief de celui-ci, composé d'un vaste plateau, de buttes et de grandes chaînes de montagnes (dont les Rocheuses), explique la rigueur du climat. L'élevage bovin et ovin y est une des activités dominantes. L'*Union Pacific*, la voie ferrée venant de l'Est, construite entre 1865 et 1869, a beaucoup contribué au reflux des Indiens et à l'établissement des colons. Des villes ont éclos sur cette ligne, parmi lesquelles la capitale de l'Etat, Cheyenne.

La vie quotidienne à la ferme Stewart

Le récit se passe en 1910. Elinore Randall, veuve et domestique à Denver, la capitale du Colorado, répond à une annonce et devient servante dans une ferme isolée, près de Burntfork, dans le Wyoming. Son contrat porte sur un an et stipule qu'elle logera et mangera chez son employeur. Elle s'y rend en train à vapeur, accompagnée de sa fille Jerrine.

Son patron, Clyde Stewart, est un éleveur indépendant, aidé par un domestique, Jack. Il vit dans une petite ferme en bois. Trois années de veuvage ont durci son caractère déjà taciturne. Le profit maximum lui sert de loi. Travailleur et individualiste forcené, il incarne bien les valeurs du pionnier américain. Aussi la servante sera-t-elle pour lui celle qui s'occupera de tout : de la nourriture, du linge, du nettoyage, de la traite, du beurre... On la voit même pousser la charrue derrière le cheval. Seuls ses rapports avec la vieille Mémé Landauer sont empreints de cordialité. Lorsqu'avec sa fille, elle reconnaît la région à cheval, son maître vient les récupérer en chariot et maugrée : « les gens d'ici n'aiment pas les curieux » !

Dès lors, elle cherche à s'affranchir : elle acquiert une concession pour dix ans sur des terres qui jouxtent la propriété de Clyde Stewart. Mais elle se voit refuser le marché qu'elle propose à ce dernier pour commencer son exploitation. Comme elle est attachée au pays, il ne lui reste qu'une solution : le mariage. Ainsi devient-elle Madame Randall Stewart. A Clyde, elle apporte ses bras et sa concession. Quant à lui, il lui construit une ferme en planches. Jerrine, la fille d'Elinore, avait permis d'établir des liens plus humains entre Clyde et sa mère. Maintenant elle pose un problème au couple : qui la fera obéir ?

Mémé Landauer avait prévenu Elinore : il est difficile de survivre en hiver dans cette région. La neige isole la ferme. Et cette situation tourne au drame à plusieurs reprises. D'abord, le bébé du couple, James, auquel sa mère a donné naissance sans aucune aide et dont le père était si fier, n'a pas pu être soigné des convulsions. Il est enterré par ses parents dans leur propriété. Elinore s'en remet péniblement. Elle doit évoquer le souvenir de son enfant pour se guérir : par exemple, lorsqu'elle serre dans ses bras le bébé de Clara Jane, à qui elle a rendu service l'année précédente, à la mort de son mari. Ensuite, à la fonte des neiges, plus de la moitié du bétail est perdu faute de nourriture. En effet, avant la morte saison, Clyde n'avait pas voulu vendre les vaches de trois ans, parce qu'il jugeait insuffisant le prix que lui offrait le marchand. Jack lui-même, le domestique, avait dû s'exiler au Mexique, pour ne pas constituer une surcharge financière pour le couple.

Lorsqu'il fait sécher les peaux, seule marchandise qu'il a récupérée, Clyde Stewart désigne son entêtement comme source de ce désastre économique. Comment remontera-t-il la pente désormais ? La présence agissante de sa femme à ses côtés pourra y contribuer. Elle se manifeste à la naissance du veau que les conjoints réussissent seuls malgré les complications. L'échange de leurs regards signifie un nouveau départ.

Cinéma et histoire

Le sujet et la chronologie de *Heartland* correspondent entre autres au programme de 4^e et de 6^e Générale/Technique de transition en histoire, à celui de 6^e Professionnelle en formation humaine, sociale et familiale et à ceux des options « sciences sociales » et « sciences humaines » du 2^e et du 3^e degrés. Les élèves de 6^e (17 - 18 ans), plus encore que ceux de 4^e (15 - 16 ans), tireront profit de ce film réaliste au rythme lent. Le scénario a été conçu à partir de l'histoire réelle des Stewart, deux pionniers du Wyoming au début du XX^e siècle. Certains thèmes semblent propres à cet Etat rural de l'Ouest américain : l'immensité des espaces vierges, le système des concessions de terres à bon marché, l'isolement terrible des fermiers, leur sens aigu du profit. D'autres traits caractérisent nos sociétés agraires traditionnelles : le cochon tué et dépecé pour la consommation domestique, l'économie fermée, le dur labeur de la femme aux champs, à l'étable et au foyer, le bois brûlé au compte-gouttes, le foin distribué avec parcimonie en hiver, les paroles rares, l'obligation pour chaque membre de la famille de participer au travail s'il veut manger à la table commune, la mort comme phénomène naturel bien intégré dans la trame de la vie.

On comparera cette œuvre à des réalisations telles que :

- *Northern Lights*, des Américains John HANSON et Rob NILSSON⁽¹⁾, Caméra d'or au Festival de Cannes en 1979. L'action a lieu dans le Dakota du Nord, un Etat très proche du Wyoming, et à une époque un peu postérieure, 1915-1916. Les hommes doivent y lutter également contre un climat rude. Cependant, il s'agit ici de métayers et non plus de petits propriétaires ; en outre, ces métayers rompent leur isolement en développant une organisation syndicale : la *Nonpartisan League* ;
- *Symphonie pastorale*, du Belge Henri STORCK, en cinq parties⁽²⁾. Ses thèmes sont souvent communs à ceux de *Heartland*, mais le film est un documentaire ethnographique sur la région de Louvain, le Brabant wallon et la campagne bruxelloise ; par saison, il peint les travaux agricoles et des noces paysannes, entre 1942 et 1944 ;
- *L'arbre aux sabots*, réalisé en 1978 par l'Italien Ermanno OLMI⁽³⁾. D'une facture plus élaborée, il met en scène quatre familles de métayers à la fin du XIX^e siècle, en Lombardie. Il décrit minutieusement leur vie à la fois commune et distincte. Il suggère le conflit sourd entre certains paysans et le grand propriétaire foncier.

J. DEGEYE,
Décembre 1981.

NOTE ADDITIONNELLE

Après les incertitudes des premiers jours d'état de guerre, une rectification doit à présent être apportée à la note 2 de la chronique relative à *L'homme de fer*. Elle émane de Krystina Janda, l'actrice principale de ce film, après avoir été celle de *L'homme de marbre*. Présente aux Rencontres cinématographiques internationales de Saint-Etienne, l'actrice polonaise a confié à une journaliste : « On ne m'a demandé de signer aucune déclaration de loyauté. On n'a ni arrêté ni interrogé Wajda, comme certains l'ont pensé. Non. Ce qui arrive ? L'association des cinéastes est suspendue, un représentant militaire a la responsabilité des studios de cinéma [...] [A quelques exceptions près], l'accès aux caméras est interdit. Mais les comédiens unanimement ont pensé qu'il fallait continuer à jouer pour le théâtre. Pour la télévision, ils ont des doutes. Personne ne voudrait d'un cinéma fait pour la télévision. Les attaques contre Wajda, les campagnes qui ont été menées même par d'autres metteurs en scène dans la presse officielle, ne sont pas nouvelles, je ne sais pas s'il pourra surmonter cela une fois encore ». (*Le Monde*, 19 février 1982, p. 19).

A. Wajda, qui s'est vu décerner un César d'honneur pour l'ensemble de son œuvre, a obtenu l'autorisation de tourner en France *L'Affaire Danton*, d'après le scénario de la Polonaise Stanisława Przybylska. (*Ibidem.*)

J. Deg.

- (1) Voir *Cahiers de Clio. Sciences de l'homme et de son environnement*, n° 63, pp. 126-128, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, 1980.
- (2) Commission d'histoire, *Catalogue de films* (16 mm), Service des Auxiliaires de l'Enseignement, fiche n° 127.
- (3) Voir *Cahiers de Clio*, n° 61, pp. 103-104, 1980.

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

Auteurs

Données

Index

Titre

Édition

État

de

voir

bon

don

que

sur

pour

don

pu

don

Re

Re

Re

dan

et

pro

de

si

si

si

log

dis

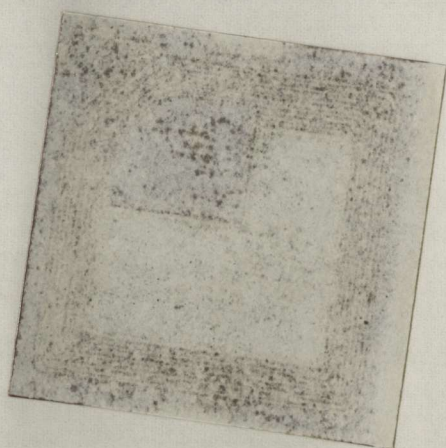
dis

que

sur

—

—



À PROPOS DES...

Documents d'archives relatifs au Namurois. Dossier pédagogique destiné à l'enseignement de l'histoire, sous la direction de A. BRUNEEL, G. DELCROIX, G. TURPIN, R. VAN SANTBERGEN, J. BOVESSE et R. LAURENT, Bruxelles, Ministère de l'Education nationale - Organisation des Etudes, Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat à Namur, 1980.

Les enseignants chargés du cours d'histoire n'ont pas toujours la possibilité de fréquenter souvent les dépôts d'archives ou les bibliothèques spécialisées pouvant leur offrir les documents d'histoire locale susceptibles de les aider dans l'élaboration d'activités mettant en jeu, au niveau des élèves, les facultés d'observation, de compréhension et de réflexion. C'est en vue de remédier à cette situation que la Commission *Archives-Musées-Ecoles* a décidé la mise en chantier d'un certain nombre de dossiers grâce auxquels les professeurs d'histoire pourront disposer de documents tirés des dépôts d'archives de différentes régions du pays.

Le premier de ces dossiers vient de paraître : il concerne le pays de Namur dont il évoque l'histoire du moyen âge à nos jours par une centaine de documents puisés essentiellement aux Archives de l'Etat à Namur.

Publié sous la direction de Messieurs les Inspecteurs d'histoire Alfred Bruneel, Gérard Delcroix, Gérard Turpin et René Van Santbergen, de Monsieur Jean Bovesse, Chef de département aux Archives de l'Etat à Namur et de Monsieur René Laurent, Assistant aux Archives générales du Royaume, ce travail a été réalisé par une équipe de onze professeurs d'histoire de l'enseignement de l'Etat, dans la province de Namur, avec l'aide de Madame Cécile Douxchamps-Lefèvre et de Madame Françoise Jacquet-Ladrier des Archives de l'Etat à Namur. Le projet initial prévoyait la publication d'une vingtaine de documents. Deux années de recherches ont amené les réalisateurs à en retenir finalement une centaine afin de pouvoir répondre, dans toute la mesure du possible aux besoins de l'enseignement de l'histoire dans chacun des trois degrés de l'enseignement secondaire belge. Il apparaît, en effet, que dans la plupart des publications réalisées jusqu'à présent, les années du degré d'observation (12 - 14 ans) ont été quelque peu privilégiées. Le recueil des *Documents d'archives relatifs au Namurois* a voulu répondre aux besoins des deux autres degrés (14 - 18 ans).

Cartes, plans, extraits de chartes, règlements, lettres privées, articles de journaux, enquêtes, registres paroissiaux, photos, affiches, renseignements statistiques, etc.; tous ces éléments ont été regroupés en un certain nombre de thèmes, à savoir :

- l'évolution territoriale du pays de Namur ;
- l'agriculture et l'alimentation ;

- les industries et les techniques ;
- le commerce, les transports et les voies de communication ;
- la société rurale et la société urbaine ;
- l'habitat et l'environnement ;
- les institutions, la vie politique et la défense ;
- l'enseignement et la culture ;
- et enfin, la vie religieuse.

Les professeurs du Namurois ont désormais la possibilité, en partant de l'histoire locale, de bâtir de nombreuses leçons appuyées par des documents le plus souvent inédits.

L'évocation de la période contemporaine a été particulièrement soignée, non seulement le XIX^e siècle et le début du XX^e, mais aussi le passé récent comme en témoignent la carte administrative de la province après la fusion des communes, la reproduction d'un article paru dans *Le Monde*, en octobre 1976, sur les problèmes de l'agriculture namuroise, la prise de position, en octobre 1979, du gouverneur Pierre Falize, devant le développement des centrales nucléaires dans la vallée mosane, les propos formulés en 1972 par le ministre Hanin sur la rénovation urbaine à Namur ou les objectifs poursuivis par le C.A.C.E.F. (Centre d'Action culturelle d'Expression française).

Destiné essentiellement aux professeurs d'histoire, ce dossier ne comporte que deux suggestions d'exploitation de documents. Les auteurs ont en effet estimé qu'il ne leur appartenait pas d'imposer leurs vues à leurs collègues dans ce domaine. Ils ont préféré fournir aux utilisateurs tous les éléments devant leur permettre d'en faire le meilleur usage possible. C'est la raison pour laquelle chaque document est accompagné de notes introductives ainsi que de références bibliographiques. D'autre part, un tableau des anciens poids, mesures et monnaies du Namurois, ainsi qu'un lexique donnant la signification de tous les termes difficiles facilitent la compréhension des textes. Ces derniers ont été traduits ou adaptés conformément à la graphie actuelle ; ils sont présentés en caractères italiques lorsqu'ils reproduisent le texte original. Ajoutons enfin que tous les documents, classés par sujets, sont également répertoriés par ordre chronologique en fin de volume.

Composé d'une série de fiches indépendantes, ce dossier est donc d'un maniement extrêmement aisé et peut facilement être complété par tout un chacun. D'autre part, chaque document peut également être reproduit autant de fois qu'il apparaîtra nécessaire de le faire.

Cette publication réalisée conjointement par le Ministère de l'Education nationale et les Archives générales du Royaume vient d'être mise à la disposition des établissements d'enseignement secondaire de l'Etat. Mais elle peut également intéresser les autres réseaux d'enseignement ainsi que les amateurs d'histoire locale qui ont la possibilité de l'acquérir pour la somme modique de 350 F.⁽¹⁾

Odette MARÉCHAL-PELOUSE.

(1) S'adresser aux Archives générales du Royaume, rue de Ruysbroeck, 2 à B. 1000 - Bruxelles ou aux Archives de l'Etat à Namur, où il est également possible d'obtenir les douze diapositives prévues initialement et qui n'ont pas pu être reproduites pour accompagner la publication, faute de moyens financiers suffisants.

Annexe : Discours de Monsieur le Gouverneur à l'occasion de la parution du dossier pédagogique consacré à l'histoire du Namurois, le 16.9.1981

C'est avec un intérêt tout particulier que je salue, aujourd'hui, la parution d'un instrument de travail historique inédit tant par l'originalité de sa présentation et de son contenu que par ses facilités pratiques d'utilisation.

Et, faut-il l'ajouter, ce n'est pas sans une certaine fierté que je relève la performance accomplie : en dépit de sa nonchalance proverbiale, c'est Namur qui a terminé le premier dossier de ce type, battant, à la course aux documents, les Centres régionaux qui poursuivent le même but, dans d'autres provinces belges. Cette prouesse, Namur se devait de la réaliser sur son terrain de prédilection, l'étude historique. Car, ainsi que Monsieur l'Académicien Félix Rousseau se plaisait à le souligner, cette cité, deux fois millénaire, et le pays mosan ne se sont-ils pas toujours situés à la proue des grands événements que retient l'Histoire ? Depuis son vieux rôle stratégique au confluent de la Sambre et de la Meuse, jusqu'à sa nouvelle importance au sein des institutions régionales, le Namurois a constamment accompli cette vocation, peu banale et parfois lourde à assumer. Dans la province de Namur, il n'est pas de site qui ne soit un témoin privilégié du passé. Mais aujourd'hui, le témoignage a changé de ton.

Depuis 1970, l'enseignement rénové a mis l'accent sur l'étude du milieu et l'observation. Reléguant les manuels classiques et leur présentation statique des faits, voici un outil nouveau qui, dans sa volonté manifeste de dépoussiérer l'Histoire, rencontre les principes fondamentaux de l'ère du rénové. Et il s'avère bien difficile d'énumérer, en quelques mots, les nombreuses qualités de cette publication pédagogique.

Intéressant, ce dossier l'est déjà par le choix de la matière étudiée. Combien d'écoles inscrivaient-elles, il y a quelques années, l'étude du riche patrimoine namurois dans les programmes officiels ? Dénonçant une telle lacune au niveau de la Wallonie, Monsieur Félix Rousseau accusait une tradition pédagogique de l'enseignement de l'histoire nationale qui a sévi, chez nous, pendant plus d'un siècle. Les élèves actuels partent à la découverte des racines et de la spécificité profonde de leur terroir, sans pour autant négliger les grandes dates qui ont jalonné la vie du pays et des autres nations.

Autre initiative qui mérite d'être signalée : le classement thématique permet d'aborder, de façon cohérente, une grande diversité de sujets. L'industrie, l'agriculture, la vie politique et économique, la démographie ou la culture constituent autant de pièces d'un puzzle qui, mises bout à bout, retracent le portrait complet d'une société. Une telle présentation permet aussi d'analyser toute l'évolution d'un secteur, à travers les différentes époques, sans omettre, comme le faisaient trop souvent les manuels scolaires, les dernières années qui sont pourtant les plus représentatives, aux yeux des jeunes étudiants. En effet, s'il est utile de connaître la naissance du mouvement industriel dans la province, il est également essentiel de ne pas s'arrêter en chemin et de découvrir, à travers une déclaration du regretté gouverneur Falize, la problématique des projets d'implantation nucléaire. Et les exemples d'actualisation dans les domaines traités par cet ouvrage, pourraient se multiplier ! Mais si l'actualité est à l'honneur, le futur

n'est pas négligé, pour autant ! Par le système ingénieux des fiches intercalables, des données peuvent être régulièrement ajoutées, et ce nouveau type de manuel ne court pas le risque d'être périmé dans les prochains mois ; il passera très bien le cap de l'an 2 000 !

J'aimerais souligner, ici, un des mérites essentiels de cette publication. Conformément aux conceptions d'une génération contemporaine de chercheurs, ce dossier réserve une large place à l'histoire du peuple dont les besoins et les souffrances étaient trop méconnus, dans les traités traditionnels, au profit des quelques hauts faits prestigieux jugés dignes d'entrer dans la postérité. Aujourd'hui, ces cloisons arbitraires et profondément injustes entre les pseudo grande et petite histoire sont bien abattues. Bien sûr, ces documents mentionnent le séjour du Roi Soleil et de sa cour à Namur, immortalisé par l'ode de Boileau ; la prise de la Citadelle, par Don Juan d'Autriche se doit d'être rapportée. Mais à côté de ces épisodes classiques, nous découvrons au hasard des fiches, les renseignements les plus divers sur la vraie vie du Namurois à travers les âges. Les malheurs d'un fermier au XIII^e siècle, la place des lépreux en 1437, l'enquête sur la condition ouvrière décrivant les travaux des enfants dans nos régions en 1879, les consignes pour l'épidémie de peste en 1636, l'installation de l'éclairage au gaz à Namur ou les contrats de remplacement lors du tirage au sort, tous ces éléments témoignent, sans éclat mais sans mensonge, du vécu quotidien et primordial de la société namuroise.

Je terminerai en évoquant, enfin, la caractéristique première et physiologique de cet ouvrage qui lui confère un attrait et une utilité prometteurs d'une large diffusion. Il est, en effet, passionnant d'aborder l'histoire par le biais de témoignages concrets et aussi variés : photos, plans, gravures d'époque, textes officiels ou archives personnelles. Véritable mine d'or trop souvent négligée, dans de tels ouvrages, la presse est enfin exploitée à sa juste valeur. Outre cette approche attrayante, je voudrais saluer la valeur scientifique des introductions succinctes et très claires qui situent chaque document, et des références bibliographiques destinées à guider des recherches complémentaires sur un sujet traité.

Contrairement aux trop célèbres mentions de « reproduction interdite », ce système de fiche est une invitation à une large réutilisation de ces multiples données.

Je veux en terminant dire toute la vive gratitude que je tiens à témoigner à l'équipe de professeurs et d'archivistes qui ont travaillé à cette réalisation et leur adresser du plus profond du cœur mes chaleureuses félicitations.

Documents d'archives relatifs à Huy et sa région, sous la direction de A. BRUNEEL, G. DELCROIX, G. TURPIN, R. VAN SANTBERGEN, R. LAURENT et E. TELLIER, Bruxelles, Ministère de l'Education nationale - Organisation des Etudes, Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat à Huy, 1981.

Cette publication répond aux mêmes critères que la précédente.

M. H.

NOTES ET GLANURES

BELGIQUE

Jacques BRASSINNE, *Les institutions de la Flandre, de la Communauté française et de la Région wallonne*, dans *Dossiers du Crisp*, n° 14, Bruxelles, Crisp, mars 1981.

Ce nouveau dossier du Crisp présente les institutions de la Flandre, de la Communauté française et de la Région wallonne telles qu'elles se présentent après le vote des lois d'août 1980 : loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980 et loi ordinaire des réformes institutionnelles du 9 août 1980.

Les dispositions constitutionnelles et légales visant à mettre en place des institutions de la Flandre, la Communauté française et la Région wallonne, sont entrées en vigueur à la date du 1^{er} octobre 1980. Mais la réforme est incomplète car les dispositions relatives à la Région bruxelloise en sont absentes. En sont également absentes les dispositions générales à l'égard de la Communauté germanophone. Il est cependant fait référence à ces deux régions dans certains articles des deux lois. Enfin, il n'y a pas d'éléments de solution en ce qui concerne le sort du système bicaméral, le rôle du Sénat et celui des provinces, la Cour d'arbitrage et d'autres points d'importance secondaire.

Outre l'inventaire et la description des nouvelles institutions, le lecteur trouvera dans ce dossier de nombreux schémas, clairs et précis, sur la structure générale des institutions en régime définitif et leurs compétences, les pouvoirs exécutif d'une part, législatif et décrétoal de l'autre. Enfin, deux fascicules sont consacrés à l'exercice des pouvoirs à Bruxelles et dans la Communauté germanophone. Le dossier se termine par une carte de la Belgique des communautés et des régions datée de 1981.

A utiliser dans les classes terminales de l'enseignement secondaire conjointement avec les dossiers sur *Les nouvelles institutions de la Belgique*⁽¹⁾ et sur *Les partis politiques en Belgique*, tous deux publiés dans les *Dossiers du Crisp* en 1978. Certains schémas, éventuellement aménagés, pourront déjà être utilisés avec des élèves plus jeunes, amenés à se poser des questions sur

les institutions de la Belgique (deuxième année — 13-14 ans, — et quatrième année, — 16-17 ans, — de l'enseignement secondaire).

A commander (300 FB) au Crisp, rue du Congrès 35, à 1000 - Bruxelles.

Une remise est consentie par le Crisp en cas de commande de 25 dossiers (200 FB le dossier).

M.H.

MOULIN Léo, *Ces Belges, reflets de la Belgique*, Bruxelles, Elsevier-Sequoia, 1980.

Après avoir annoncé que son travail ne constituait pas un livre d'histoire, l'auteur précise qu'il a tenté de tracer un portrait de la Belgique par le biais de courtes biographies consacrées à un certain nombre de Belges caractéristiques, selon lui, de l'esprit belge.

Dans la première partie de son ouvrage, Léo Moulin nous livre une esquisse de ce qu'il considère comme étant les caractères fondamentaux de la « personnalité belge » tels la conscience et le tempérament faits d'individualisme, de réalisme, d'indulgence, de bonté spontanée, d'énergie, d'ingéniosité et de gaieté. Bref, il tente de cerner ce qu'il considère comme la mentalité spécifique du Belge.

La seconde partie est composée d'une série importante de biographies d'hommes qui, par leurs recherches et leurs inventions, ont contribué au bien-être de l'humanité (ingénieurs, chimistes, biologistes, astronomes, statisticiens, mathématiciens, physiciens, médecins et chirurgiens), de voyageurs, de colonisateurs, d'archéologues qui, par leur esprit d'entreprise, ont contribué à « défricher le monde ». Dans le domaine de la culture et des sciences humaines, enfin, biographies d'hommes de progrès, de réformateurs politiques et sociaux, de pédagogues, d'artistes et de littérateurs.

En retraçant la vie de ces compatriotes qui ont attaché leur nom à une découverte, à une œuvre, à une forme indiscutable de progrès, ce livre fera prendre conscience de cette bénéfique empreinte belge dans l'histoire des hommes.

Richement illustré de planches en noir et en couleurs, ce livre qui peut certes se lire comme un roman peut aussi se consulter comme une encyclopédie. Un index alphabétique en facilite le maniement.

G. Del.

(1) Un compte rendu de ce dossier est publié dans le numéro 65 des *Cahiers de Clio*.

POLET Daniel, *150 ans de vie sociale*, coll. « Mémorial du 150^e anniversaire de la Belgique », Bruxelles, Legrain, 1979.

Ouvrage de 102 pages, abondamment illustré qui prétend résumer 150 ans de vie sociale en Belgique. Le texte se réduit à une petite cinquantaine de pages. C'est un ouvrage qui peut facilement être lu par des enfants de 12 à 15 ans. L'historien aurait souhaité des références pour les citations et documents et pourquoi pas une brève bibliographie ?

La situation des travailleurs au XIX^e siècle est bien décrite. En ce qui concerne l'évolution sociale depuis 1880, on dirait qu'elle résulte d'un *consensus* commun ; il n'apparaît pas assez qu'elle est le fruit d'une lutte incessante des travailleurs eux-mêmes. Pour les conquêtes sociales de 1919, on dirait que c'est le roi Albert, tout seul, qui dans un grand mouvement apporte les solutions que tout le monde espère. N'y-a-t-il pas, après 1917, les retombées, — la crainte, — de la révolution et le souci de lui couper l'herbe sous le pied. L'auteur n'a pas négligé le rôle important du *Parti ouvrier belge* en Belgique. Il fait allusion aux syndicats chrétiens. Il aurait pu également mentionner l'existence depuis 1921 du *Parti communiste* qui jouera aussi son rôle dans les grèves de mineurs de la grande crise et dans la Résistance. Plus un ouvrage est réduit dans son volume, plus il est nécessaire de doser correctement les composantes de cette vie sociale.

D. P.

LALLEMAND R. et RONVEAUX A., *Ohey, 150 ans d'indépendance*, Ohey, Crédit communal, 1981.

En 82 pages, les auteurs présentent les six villages qui forment depuis 1977 le Grand Ohey. Sur le plan d'une histoire fortement ramassée et des vestiges ou monuments archéologiques d'abord, sur le plan de ce qu'ils appellent la vie quotidienne ensuite.

Les professeurs qui s'intéressent au milieu oheytois soit parce que leur école est proche, soit pour établir des comparaisons entre leur milieu et celui d'Ohey pourront mettre cette brochure dans les mains de leurs élèves du premier degré (12-13 ans) de l'enseignement secondaire afin qu'ils découvrent des châteaux, des fermes, des vestiges gallo-romains, les conseils communaux de 1830, tout ce qu'il faut savoir sur l'industrie de la derle, — extraction de terres plastiques, — la vie des ouvriers communaux, la naissance de l'enseignement primaire, la vie culturelle et sportive contemporaine et aussi les grands hommes

originaires du milieu comme Edouard Van Beneden et Pierre Froidebise.

A se procurer pour la bibliothèque de la classe d'histoire.

M. H.

Liège 1000, dans *Sabena Revue*, n° 1, Bruxelles, Sabena-Air terminus, 1980.

Voici un numéro spécial de la revue éditée par la Sabena richement illustré et consacré au millénaire de la principauté de Liège.

A retenir : des peintures de Léonard Defrance, des photographies d'artisans et d'ouvriers au travail, des photographies des rues de Liège,...

Le texte retrace l'évolution de la principauté de Liège, envisage les XIX^e et XX^e siècles. Il inclut plusieurs témoignages comme la description de Liège par Guichardin.

Les élèves y trouveront une documentation intéressante.

M. H.

WIRTGEN-BERNARD Christine & DUSART Michel, *Visages industriels d'hier et d'aujourd'hui en Pays de Liège*, Liège, Mardaga, s.d. [1981].

Rarement ai-je ressenti avec autant de force la fuite du temps et des choses qu'en feuilletant cet album. Vraiment, le passé serait-il seulement ce réceptacle des formes mortes que trop de personnalités dénoncent ? Les historiens ne seraient-ils plus que des gardiens, même pas de cimetières, mais de charniers ?

Né natif de Liège voici 61 ans, faut-il dire que j'ai vu vivre ces moments de notre vie industrielle aujourd'hui réduite à leur archéologie ! Voilà donc illustrée de façon magistrale la poussée exponentielle du progrès technique et justifié le paradoxe du « qui n'avance pas recule » !

Combien cependant, à la réflexion, importe-t-il plus à l'historien non de se recueillir dans la mémoire nostalgique de ces choses mortes, mais de chercher les causes de ces transformations pour en découvrir la philosophie, sans doute, mais surtout pour y apporter des remèdes. Froide, l'histoire se réduit à l'exaltation du passé, chaude, elle débouche sur la foi dans l'avenir, à condition d'agir. La vie est un défi où seul survit celui qui s'appuyant sur l'expérience des siècles est capable de se transcender tous les jours.

Nos programmes d'histoire sont aujourd'hui suffisamment souples (notamment dans l'enseignement secondaire de l'Etat) pour permettre largement l'usage des documents iconographiques locaux et régionaux (plus de 300) et des nombreuses citations de cet ouvrage, et pour en tirer les implications dans un contexte historique général. Il passe en revue les sources d'énergie, la métallurgie, l'industrie textile, la cristallerie, l'industrie extractive, les eaux, les industries alimentaires. Un excellent outil de travail qui se doit d'être présent dans tous les milieux où l'on enseigne l'histoire avec la volonté d'en tirer les enseignements.

R. V. S.

CURVERS A., THINÈS G., COMPÈRE G., e.a., *Il était douze fois Liège*, Liège, Mardaga, 1980.

Le millénaire de la principauté de Liège a suscité un grand nombre de publications diverses. Parmi elles, *Il était douze fois Liège*, idée originale, recueil de textes et de nouvelles de douze auteurs, ou originaires de Liège, ou habitant cette ville. Tous traitent du thème de Liège à leur manière, et cela donne un ouvrage fort agréable à lire.

Alexis Curvers, à la mémoire de Jean Lejeune, livre un élément d'un ouvrage qu'il prépare : *Une clef architecturale de l'Agneau mystique des frères Van Eyck*. Dans cette étude, il tente de déterminer quelle est la règle délibérément adoptée par le peintre, règle qui l'a conduit à créer une œuvre de composition tellement harmonieuse, possédant une unité secrète. L'auteur examine successivement trois hypothèses : l'œuvre est architecturée comme un théâtre ; elle est le reflet des partitions d'un écu ; elle est basée sur la symbolique des nombres et des formes dans le vitrail.

Les autres auteurs, tels Georges Thinès, Gaston Compère, livrent des souvenirs. Conrad Detrez évoque la grève de 1960 d'une façon très personnelle. Contes, fables sont aussi présents dans l'ouvrage ainsi qu'évocations du passé. La poésie des escaliers de la ville voisine avec l'histoire d'une bibliothèque sauvée des flammes ; à côté des « joudis de Coronmeuse » prennent place des « fables et fragments d'enfance ».

Ainsi, un ensemble de textes riches, parfois malicieux, parfois âpres, parfois étonnants, mais toujours centrés sur le thème de Liège, et *Lidje c'est Lidje*, comme conclut Gaston Compère.

D. D. L.

GALLES H., *Histoires de résistance*, coll. « Histoire et culture », Bruxelles, Décembre, 1980.

Après avoir réalisé des enregistrements d'Henri Guillemin sur Jeanne d'Arc, Rousseau, Staline, Pascal, Hugo, Voltaire, l'affaire Dreyfus, Jaurès, etc., les éditions Décembre présentent au public une cassette sur les actions de la Résistance en Belgique pendant la seconde guerre mondiale.

Nous y trouvons à la fois des interviews de témoins qui définissent la Résistance et font appel à leurs souvenirs et des lectures de documents. L'ensemble est classé par ordre chronologique.

A faire entendre aux élèves lors des cours sur la seconde guerre mondiale ou à mettre à leur disposition lors de travaux de groupe.

M. H.

RELATIONS NORD-SUD

Géostratégie et économie mondiales, 1. Zones d'affrontement, 2. Armes et négociations, dans *Les Cahiers français*, nos 199-200 et 201, Paris, La Documentation française, janvier-avril et mai-juin 1981.

Sous le titre commun *Géostratégie et économie mondiales*, la Documentation française vient de publier deux numéros des *Cahiers français* conçus par Christian SCHMIDT, Directeur adjoint de l'Institut français de Polémologie et rédigé par une équipe de spécialistes.

Ces deux numéros présentent une synthèse sur la double crise, économique et stratégique, qui frappe le monde actuel.

La crise stratégique est plus particulièrement traitée dans le premier numéro, notamment sous l'angle des implications que les conflits actuels ou potentiels ont ou pourraient avoir sur notre vie quotidienne, sur notre sécurité. L'imbrication des deux crises engendre une ère nouvelle dans la vie internationale, caractérisée par un risque accru, qu'amplifie le bouleversement technologique des armements, l'asymétrie entre les super-grands, une remise en cause de la détente. On assiste actuellement à une véritable crise de contrôle du système international, dont les manifestations se précipitent : révolution italienne, invasion de l'Afghanistan, guerre irano-irakienne, ... Cette crise a été préparée par différents facteurs, dont la multiplication de nouveaux Etats sur la scène internationale, l'aggravation de la disparité des revenus entre pays

riches et pays pauvres, la mondialisation des structures de production. Après cette première et importante partie, le dossier présente une méthodologie de la polémologie et une description des zones de tensions et d'affrontements potentiels du globe.

Le second numéro traite des armes et négociations. Qui produit, qui vend et qui achète les armements militaires ? Les industries d'armement mondiales et françaises sont étudiées ; des informations sont données sur l'importance des courants commerciaux et des armes stockées par les pays du Moyen-Orient. Le dossier traite également des armes économiques : le pétrole qui a déstabilisé l'économie mondiale, les moyens de pression financiers dont disposent les Occidentaux. Une deuxième partie étudie les négociations actuelles relatives aux armements nucléaires (accords *Salt*) ou conventionnels, la coopération régionale (traité sino-japonais) et les échanges commerciaux (*Tokyo round*).

De nombreux tableaux, graphiques, cartes et photographies, ainsi qu'un lexique, facilitent la lecture de ces deux numéros des *Cahiers français* concernant l'avenir des nations.

A lire et à utiliser au degré de détermination de l'enseignement secondaire (16-18 ans) dans les cours d'histoire, de sciences sociales et d'actualité.

M. H.

DERRIENNIC Jean-Pierre, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle. Sociétés politiques et relations internationales*, coll. « U », Paris, Colin, 1980.

L'expression « Moyen-Orient » concerne ici la Turquie, l'Égypte, l'Iran, Chypre, Israël et les pays arabes d'Asie, c'est-à-dire l'épicentre de ce qu'on nommait au début du siècle la « Question d'Orient ». Le point de départ chronologique se situe aux alentours de la première guerre mondiale. L'atmosphère y dégage une pénétrante odeur de pétrole étendue à un espace de plus de 7 millions de kilomètres carrés avec une population d'environ 175 millions d'habitants au moment où nous écrivons, macédoine de races et de langues dominée à 95% par l'islam avec ses variantes. Aux prises avec les problèmes du sous-développement, ces pays comptent cependant les deux pays les plus riches du monde à l'indice du P.N.B. par tête d'habitant : le Koweït et les Émirats arabes unis. L'auteur traite systématiquement de l'évolution des différents pays selon un plan chronologique faisant apparaître la situation de l'Empire ottoman, de l'État égyptien et de l'Empire persan au début du XX^e siècle, des conséquences de la première guerre mondiale

avec l'émergence du monde arabe et l'avènement de la république de Turquie, la domination coloniale européenne dans l'entre-deux-guerres, la seconde guerre mondiale, le partage de la Palestine, la Turquie et l'Iran dans la guerre froide, la révolution nassérienne, puis son déclin, le conflit entre Arabes et Israéliens, l'importance croissante des pays producteurs de pétrole.

Chaque chapitre est accompagné de lectures complémentaires et l'ouvrage s'orne de cartes fort utiles.

Une excellente contribution à l'histoire d'une région du monde dont le poids politico-économique est aujourd'hui capital.

R. V. S.

DANDO William A., *The geography of famine*, coll. « Scripta series in geography », Londres, Edward Arnold Ltd (41 Bedford square, London WC1B 3DQ), 1980.

Professeur à l'Université du Nord-Dakota, l'auteur est spécialiste de l'étude des famines dans le monde et spécialement en Russie et en Europe orientale. Il a étudié aussi l'impact de la décision politique sur la qualité de la vie en U.R.S.S. et aux Amériques.

La collecte de données sur plus de 8 000 famines réparties sur 6 000 années, le traitement de celles-ci par ordinateur l'amène à des conclusions originales. Si beaucoup de famines ou de disettes sont dues à des causes naturelles, bien plus encore résultent de causes culturelles, car si les facteurs naturels causent le déficit des moissons, ce sont les hommes qui causent les famines : *famines are man-made*.

Le livre débute par une solide contribution relative aux liens de l'homme avec la terre, y compris les paramètres physiques et culturels de la production de nourriture, l'évolution des ressources alimentaires et une perspective spatiale des besoins nutritionnels. L'étude qualitative et quantitative des famines depuis 4 000 av. J.-C. fournit des indications sur les famines d'avenir possible. L'étude est particulièrement soutenue par trois cas : le Royaume-Uni, l'Inde et la Russie. L'attitude envers la famine est analysée en fonction des possibilités de communication mondiale. L'ouvrage se clôture par une revue critique des stratégies et politiques alimentaires du passé et du présent.

Nous sommes ici en présence d'une introduction systématique à un sujet difficile et préoccupant auquel nos programmes font, à juste titre, une large place, ainsi qu'il convient dans une étude non passéiste mais réaliste de l'histoire comme introduction à la compréhension du

monde à venir. Que le sujet soit traité par un géographe montre l'importance de l'interdisciplinarité et le défaut auquel certains historiens se laissent encore trop facilement aller de perspective totalisante. La nature a horreur du vide, à nous de le combler !

R. V. S.

Tricontinental, nouvelle série n° 11-1981, *Amérique latine. Luites et mutations*, numéro spécial, dans « Petite collection Maspero », Paris, Maspero, 1981.

De 1968 à 1971, la revue *Tricontinental* a connu 14 numéros. Dès 1969 cependant, à l'instar de son homonyme et inspiratrice cubaine, cette revue fut interdite de diffusion en France. Elle le reste aujourd'hui encore bien que sa publication ait repris en février 1981 après une suspension imposée par les procédures judiciaires frappant l'éditeur. Elle reste, en effet, par référence à l'édition *Tricontinental* cubaine, considérée comme étrangère bien que le contenu en soit différent et qu'elle ait été lavée de l'accusation d'incitation à meurtre, vol, pillage et incendie volontaire. Elle reste toutefois accusée de troubler l'ordre public. De fait son intention fut et reste de donner à entendre la voix des mouvements de libération et des peuples en lutte contre l'impérialisme dans diverses régions du monde. Elle se veut toujours lieu d'expression et de confrontation, par des analyses concrètes et des documents, des luttes contre toute forme de contrainte, en privilégiant la parole des principaux intéressés, ceux-là même qui mènent ces luttes ou qui subissent les situations de dépendance, d'exploitation ou de domination.

C'est dans cet esprit qu'elle publie ce numéro spécial de la nouvelle série avec des auteurs tant français que nationaux des pays concernés dont ils connaissent les problèmes pour les avoir personnellement vécus ou étudiés. C'est toute une galerie qui défile sans négliger *l'Amérique qui n'est pas latine*. Au total 18 articles. Quatre s'efforcent tout d'abord de dresser un bilan des luttes et des échecs de la période écoulée depuis la Conférence tricontinentale de la Havane en 1966. Ils insistent sur les leçons de deux ensembles d'expériences fort différentes de prime abord : celle du Cône sud (Argentine, Chili) où la répression a brisé les formes de mobilisation classiques de la gauche ; celle de l'Amérique centrale (Nicaragua, Salvador, Guatemala) où à partir de principes très proches à l'origine, les mouvements révolutionnaires sont parvenus à établir contre la droite un rapport de force plus favorable. Ils soulignent combien l'absence de la démocratie au sein des organisations de lutte et la fascination de l'autoritarisme révolutionnaire

ont joué un rôle essentiel dans les échecs récents. Pas de socialisme sans démocratie est aujourd'hui au cœur du combat de la gauche en Amérique latine.

D'autres articles passent en revue les formes de lutte telles que la nouvelle culture ouvrière ou la démocratie d'usine au Brésil, les grèves ouvrières dans l'Argentine des généraux, les luttes indiennes en Amérique andine et centrale, l'engagement des femmes, l'expression cinématographique plus proche des préoccupations populaires, l'exil lui-même, au rôle politique trop mésestimé. Coup d'œil vaste assurément quoique encore incomplet.

Sont étudiées aussi les contraintes qu'imposent au sous-continent les grandes puissances impérialistes, les U.S.A. en particulier, mais aussi le Japon, les pays européens, par l'entremise notamment de sociétés multinationales insoupçonnées, une France qui reste d'ailleurs confrontée avec l'indépendance réclamée par les D.O.M. des Antilles. Le jeu de l'U.R.S.S. est également mis au jour avec Cuba entre autre, l'Argentine et le Brésil. Tandis que les relations entre bourgeois du Nord et du Sud sont traitées à propos du pillage de l'Amazonie et du boom pétrolier du Mexique.

Nous trouvons donc ici un survol inédit, engagé certes, mais du plus haut intérêt touchant un des points du Tiers Monde dont l'avenir fera sans doute le plus de bruit.

R. V. S.

ASSIDON Elsa, DEKHLI Karina, JACQUEMOT Pierre, RAFFINOT Marc, *Economie et sociologie du Tiers Monde. Un guide bibliographique et documentaire*, Paris, L'Harmattan (rue de l'Ecole Polytechnique 7, 75005-Paris), 1981.

Si l'on en croit l'information véhiculée par les moyens d'information de masse touchant le Tiers Monde, l'intérêt de l'opinion s'éveillerait progressivement aux avertissements dispensés par les institutions internationales appropriées. La réalité, celle dévoilée à la conférence Nord-Sud de Cancun en 1981, prouve hélas que l'aide des nations industrialisées à celles qui ne le sont pas ne cesse de se dégrader. L'égoïsme aveugle-t-il un monde qui pousse à sa fin (sans jeu de mot) ? En fait, il est difficile à qui veut approfondir son information de trouver de quoi la satisfaire. C'est pourquoi l'ouvrage que voici est précieux. Il recense plus de deux mille ouvrages sélectionnés et classés en 27 rubriques thématiques et 18 rubriques régionales. Une introduction de 32 pages fait le bilan de cette littérature destinée aux étudiants, aux chercheurs, aux enseignants, aux documentalistes comme aux militants. Des fiches spéciales font connaître

32 auteurs et leurs ouvrages les plus importants sur les questions abordées. Il est question de l'impérialisme, du nouvel ordre économique mondial, des firmes multinationales, de l'aide, du transfert de technologie, de la planification, de l'industrie, de l'agriculture, de l'éducation, de l'emploi touchant les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine.

Un lexique de 500 mots classés à la traduction française aide à saisir les données formulées en anglais ou en espagnol.

Où faut-il rechercher les livres, les études, les revues, les thèses, une information statistique ? Comment constituer une bibliographie sur un sujet ou une région ? Telles sont les questions ordinaires auxquelles ce guide fournit des réponses.

R.V.S.

TÉMOIGNAGES

Droit et liberté. Mensuel du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples, n°s 398 et 399, (rue Saint-Denis 120, à 75002) Paris, février et mars 1981.

Au sommaire de ces numéros, des articles engagés à utiliser comme documents dans les cours d'histoire, de sciences sociales et d'actualité : *Les immigrés dans la ville, Qui peut défendre Faurisson ?*, *Comment naît un ghetto ?...*

M. H.

Différences, n° 1 (magazine mensuel), (rue Saint-Denis 120, p 75002) Paris, avril 1981.

Magazine engagé, portant « une grande part des espoirs du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples), d'où en est partie l'idée et qui en a pris l'initiative » à faire découvrir par les élèves, à utiliser dans les cours d'histoire, de sciences sociales et d'actualité. A titre d'exemple, plusieurs articles de ce numéro traitent de sujets faisant partie de notre enseignement : *La bombe raciale, Faut-il juger Faurisson ? flagrant délit ou racisme dangereux !, J'ai rencontré les Pitjntjaras, L'esclave qui défia l'empereur (Napoléon I^{er})*, etc.

M. H.

A.I.D.A. (Association internationale de Défense des Artistes Victimes de la Répression dans le monde). *Argentine. Une culture interdite. Pièces à conviction. 1976-1981*, Textes établis par J. J. H. ARREGUI, coll. « Petite collection Maspero », Paris, Maspero, 1981.

Le « programme culturel » de la dictature en Argentine est celui de la répression systématique

de « toutes les forces de création populaire et intellectuelle ». *Argentine. Une culture interdite* rend compte de cette situation de manière originale et vivante. En effet, il présente, à partir d'un montage d'articles de la presse du régime les différents domaines de la vie culturelle argentine, — télévision, radio, presse, édition, musique, arts plastiques, éducation, — la censure et la répression qui les frappent. Chaque chapitre est accompagné de témoignages d'artistes et d'intellectuels argentins en exil : par exemple, l'écrivain E. Galeano, le cinéaste F. Solanas. L'ouvrage comprend aussi des poèmes de certains des plus brillants poètes argentins et des images d'illustrateurs de renom.

Sa conclusion exprime l'objectif poursuivi : « [...] le blé-peuple est plus fort que les pyramides des victoires. Si le génocide culturel est de rigueur dans l'Argentine d'aujourd'hui, la multiplicité acharnée de ses formes présentées dans ce livre est la preuve la plus évidente que l'on n'en vient pas à bout facilement, que l'on résiste sur tous les plans et que son échec se trouve déjà dans sa violence menaçante. En Argentine, le blé pousse sous un ciel, un soleil et un vent qui sont, eux aussi, synonymes de liberté. »

L'A.I.D.A., à l'origine de ce livre, a été créée en 1979 par des artistes français. Elle mène des campagnes d'information et de solidarité avec les artistes, victimes de la répression, à l'Est comme à l'Ouest.

Ces témoignages sont à exploiter par les professeurs et les élèves du troisième degré de l'enseignement secondaire dans le cadre de l'étude du monde actuel.

D. D.-L.

da CONCEIÇÃO Manuel, *Cette terre est à nous. La vie d'un paysan du Nordeste brésilien*. Récit recueilli par Ana Maria GALANO, coll. « Actes et mémoires du peuple », Paris, Maspero, 1981.

« On mettait le magnétophone en marche et aussitôt Manuel da Conceição se redressait, s'éclaircissait la voix et commençait à parler très fort, comme si l'entretien était instantanément diffusé auprès du futur public de son livre. Nous avons ainsi enregistré une vingtaine d'heures. Manuel pensait qu'il ne devait y avoir aucune limitation aux objectifs qu'il s'était fixés : décrire la société de sa région, rendre compte des tentatives de transformation de ce monde de souffrances dans lequel vit la majorité des hommes et des femmes des campagnes de Maranhao ». Ainsi est introduit le témoignage oral de Manuel da Conceição, travailleur agricole, né en 1935 dans la région du Nordeste, revers du « miracle brésilien ».

Cette terre est à nous retrace la vie de ce paysan qui se confond avec l'historien des luttes de tout un peuple. En 1962, Manuel participe à la fondation du premier syndicat de travailleurs agricoles. A partir du coup d'Etat de 1964, la répression s'abat : blessure, arrestation, torture, libération, menace de mort, exil ; enfin, en 1979, l'amnistie lui permet de rentrer au Brésil.

Ce témoignage bouleversant et probablement unique en son genre sur la vie quotidienne des paysans du Nordeste a été recueilli et rédigé par Ana Maria Galano, sociologue brésilienne. Sa lecture nous plonge dans le monde quotidien de l'Amérique latine : quête de terres nouvelles, accaparement des terres par les grands propriétaires, faim, maladies, mortalité infantile, techniques de l'agriculture, luttes des paysans, mouvements révolutionnaires, dictature, etc.

A lire et à faire lire par les étudiants du troisième degré de l'enseignement secondaire et ceux de l'enseignement supérieur. Ce témoignage, riche et dense, les sensibilisera mieux que tout autre type de document à l'évolution et aux problèmes de l'Amérique latine.

D. D.-L.

FRERE DES HOMMES, *Faim des pauvres, malbouffe des riches*, dossier n° 4, Bruxelles, Frères des hommes (rue de Londres 16, à 1050 - Bruxelles), février 1981, (adresse française : rue du Refuge 20, à 78000 - Versailles).

S'inscrivant directement dans le thème de l'année 1981 voté par l'Assemblée générale de Frères des hommes à Rueil, ce dossier est essentiellement consacré au domaine de la santé. D'autres sont annoncés sur les aspects économique, agricole, ... de la « mal-alimentation ».

Le présent dossier rapporte des témoignages sur la malnutrition, pose le problème de l'alimentation sur le plan mondial, s'interroge sur ce qu'il faut manger et dénonce l'abus de protéines animales dans les pays riches.

Un dossier clair et bien conçu, à utiliser comme instrument de travail avec les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire.

M. H.

OULD MOUSSA Belkacem, *Les chemins de l'indépendance*, Paris, Sindbad, 1980.

L'auteur des *Chemins de l'indépendance* nous livre ici un récit attachant qui vaut bien des dizaines d'ouvrages écrits sur l'Algérie et sa guerre de libération. Belkacem Ould Moussa, encore

lycéen à l'époque, après avoir appris que « l'Algérie, c'est la France », participa à la résistance urbaine du *Front national de Libération*. A 18 ans, il rejoignit les rangs des maquisards. Blessé, puis fait prisonnier, il fut libéré dans la foulée des pourparlers de Melun.

C'est l'histoire du chemin, parcouru par un adolescent, menant à l'indépendance de son pays qui est racontée en un peu plus de trois cents pages qui se lisent d'une traite. De l'engagement dans le monde clandestin immense et organisé, — le maquis, — à l'arrestation, aux interrogatoires musclés où « on passe à la torture comme les voitures passent dans une chaîne de montage », ce récit est celui d'un adolescent en guerre habité du désir absolu de justice.

D. D.-L.

PÉDAGOGIE

ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'INSTITUT C. JANSSENS, *Enseigner aujourd'hui. Aspects pratiques*, Bruxelles, de Boeck, 1981.

Ce livre découle d'une idée généreuse : mettre à la disposition du professeur, et du jeune professeur notamment, des informations utiles à la réalisation de sa carrière. C'est également un état de la question sur l'organisation de l'enseignement et sur la typologie des formations du personnel enseignant belge.

Le lecteur apprendra donc comment « faire ses premiers pas » dans l'enseignement, quelles sont ses tâches pédagogiques et comment les accomplir (attributions, types de leçon, préparation des leçons, supports pédagogiques, évaluation, coordination avec les collègues, activités et formation complémentaire des élèves). Il sera également informé sur les documents à tenir, sur les problèmes de ponctualité, sur la direction de classe, sur le conseil de classe, etc.

Regrettons que les coordonnées des *Cahiers de Clio*, — sauf mauvaise lecture de notre part, — n'apparaissent nulle part dans les « adresses et documents utiles » (pages 108-115) : ni parmi les « institutions et organismes scientifiques », ni parmi les associations pédagogiques d'enseignants, où l'on aurait souhaité voir apparaître le Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, où figure, par exemple, la Fegepro... Enfin, une rubrique « revues » aurait pu terminer cette liste.

Regrettons également que l'exemple de leçon pluridisciplinaire sur la seconde guerre mondiale (page 85) restreigne le cours d'histoire à la

mise en évidence du phénomène de la propagande et de l'emprise du nazisme sur le monde des idées : voilà une histoire à traiter, certes, mais bien partielle... tandis que le professeur de sciences économiques étudiera les conditions économiques de l'entre-deux-guerres et que le professeur initiant à la vie sociale étudiera le phénomène de la dictature. Et ce n'est pas tout : le professeur d'allemand pourra se substituer au professeur d'histoire... Nous ne pouvons marquer notre adhésion à une telle conception !

M. H.

MASSART Bernadette et Pierre, SOLE-TULKENS Thérèse et THAELS Vic, *Le plein d'idées. Pour se former et agir ensemble*, coll. « Adultes en formation », Bruxelles, Vie ouvrière, 1980.

L'objectif des ouvrages publiés dans la collection « Adultes en formation » est de mettre à la disposition d'un public très large des instruments, des méthodes « pour une formation et une action collectives efficaces ».

Le premier ouvrage de la collection groupe septante-cinq fiches « dont l'ensemble constitue un petit manuel de méthode de base ». Ces fiches visent à permettre une conduite plus efficace du travail collectif à partir de l'analyse de situations pratiques : premières rencontres des membres d'un groupe, deux heures pour une prise de contact, bien choisir le lieu d'une réunion, travailler ensemble, redistribuer la parole, établir l'ordre du jour, etc. Ce sont quelques exemples des thèmes très nombreux abordés dans ce manuel pratique qui fournit des méthodes pour faciliter l'expression orale, l'expression écrite, les diverses formes d'échanges qui aident à situer les problèmes et à inventer des moyens d'y faire face, des méthodes favorisant la prise de décision, le suivi de l'action et son évaluation.

Les fiches offrent un outil de travail très maniable ; elles « accrochent » par le moyen d'illustrations sur le mode humoristique, de synthèses, de schémas, etc. Elles permettent à chacun d'organiser un programme suivant ses besoins. Elles découpent la matière traitée en segments limités qui correspondent à une unité de temps de deux heures.

Cette pédagogie élaborée à l'intention d'adultes pourrait aider les enseignants en contribuant à rénover leurs pratiques dans un enseignement où le travail en équipe constitue une directive méthodologique mais pour lequel eux-mêmes n'ont guère reçu de formation.

D. D.-L.

ROBERT M.A. et TILMAN F., *Psycho. Connaître l'individu et le groupe aujourd'hui*, coll. « Humanisme d'aujourd'hui », Bruxelles, Vie ouvrière, 1980.

Comment se forme la personnalité humaine ? Qu'est-ce que l'intelligence ? Comment réagissent les individus dans les groupes ? Questions élémentaires, mais essentielles pour comprendre l'individu et le groupe. *Psycho* les aborde de façon systématique, puisant à de nombreuses sources, inventoriant les différents courants d'approche de la psychologie.

Les auteurs ont la préoccupation, tout au long de cet ouvrage, de s'adresser à un public de non-spécialistes : étudiants en sciences humaines du cycle secondaire et leurs professeurs, éducateurs, animateurs tant d'entreprises privées que d'organisations publiques, autodidactes. Si l'écriture est rigoureuse sur le plan scientifique, elle est simple dans son expression.

Ouvrage très utile pour tous les enseignants, notamment pour ceux qui désirent s'initier ou développer leurs connaissances quant aux méthodes de travail de groupe, comprendre la dynamique d'un groupe, percevoir les difficultés de communication, etc.

D. D.-L.

OSTENC Michel, *L'éducation en Italie pendant le fascisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980.

Toute réforme de l'enseignement est-elle forcément progressiste ? L'ouvrage de Michel Ostenc peut nous inviter à méditer sur les dangers d'une, — toujours possible, — contre-réforme de notre enseignement.

Lorsqu'en 1923 Giovanni Gentile, philosophe « idéaliste », est chargé par Mussolini de réformer les écoles italiennes, beaucoup d'intellectuels applaudissent à cette nécessaire refonte du système d'éducation mais sont loin d'imaginer jusqu'à quel remodelage de la jeunesse cette réforme mènera.

Ce pédagogue novateur commence par organiser un nouveau système de contrôle des enseignants. Il supprime les inspecteurs généraux et régionaux et élague le corps des inspecteurs primaires. L'ensemble des inspecteurs passera de 450 à 150. L'avancement du professeur sera désormais calculé sur son rendement, c'est-à-dire sur les résultats obtenus par ses élèves aux examens d'Etat ! Ces jurys étaient composés, — suggestion à retenir pour nos examens d'aptitude à l'enseignement supérieur ? — de professeurs du niveau que l'élève quittait et de celui où il

voulait entrer. Les dossiers des professeurs de l'enseignement moyen étaient examinés par une commission de trois membres qui statuait sur le rendement, l'état de santé (!) et la « morale » de chaque enfant.

Cette « épuration » du corps professoral correspondant à un « filtrage » parallèle des élèves, aboutit rapidement à la mise en inactivité de 600 chefs d'établissement et professeurs. Cette élimination frappa évidemment aussi des enseignants dont la situation familiale était digne d'intérêt. La réforme Gentile augmenta le nombre d'heures de cours obligatoires des professeurs et réunit deux ou trois disciplines en une seule en justifiant cette innovation qui lançait les titulaires dans des domaines où ils étaient tout à fait incompetents, par une justification pédagogique : la diminution du nombre des professeurs auxquels chaque enfant aurait affaire.

Dans l'enseignement moyen, les lycées féminins privilégièrent le dessin, la musique, la danse et les travaux « féminins » aux dépens des autres branches. La réforme supprime un certain nombre de petites écoles moyennes. Le nombre des enfants qui y étaient inscrits s'écroula de 337 000 pendant l'année scolaire 1922-23 à 237 000 en 1926-27.

La sélection organisée par G. Gentile à l'entrée des écoles par les examens d'Etat n'était pas étrangère à cette chute. Prétendant préparer une élite, cette sélection se révèle en fait basée sur des critères sociaux et incapable de choisir cette élite dans l'ensemble de la population scolaire. La réforme a certainement élevé le niveau des études mais en basant sa sélection prématurée à peu près exclusivement sur la situation matérielle des familles. La réforme favorisa les écoles libres mais les programmes rétablirent aussi l'enseignement obligatoire de la religion.

Ces programmes valent d'être étudiés : la géographie consiste en des descriptions de l'Italie plus patriotiques que géographiques. Le cours de langue maternelle comprend dès l'âge le plus tendre des poésies parnassiennes exaltant la Rome impériale ! Quant à l'histoire, essentiellement nationale, fixée sur les héros et les saints italiens, elle exalte surtout l'antiquité romaine, la Renaissance « triomphale » et le *Risorgimento*.

Gentile est évincé du Ministère de l'Instruction publique après l'assassinat de Matteotti, mais c'est sa réforme qui va servir de cadre à la fascisation progressive des écoles. Lorsque les écoles seront fascisées, — ce qui sera particulièrement réussi au niveau primaire, — il restera à Mussolini à échaffauder sur cette armature une fascisation complète de la jeunesse (arrachée notamment à l'Action catholique) et de la culture.

La contre-réforme de l'enseignement a donc été le premier pas décisif dans cette voie. Notre vigilance est donc essentielle.

Sur un tout autre registre, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que « l'école, ne peut être utilement réformée selon le schéma d'un seul esprit ». Toute réforme « préparée dans un cabinet, soustraite au contrôle des intéressés, du Parlement, de l'opinion publique et réalisée sans une préparation suffisante des enseignants est forcément inconsistante et caduque ». Des antifascistes critiquant la réforme Gentile écrivaient ces phrases en 1923 mais à l'heure où l'enseignement rénové, à la vocation initialement démocratique duquel je crois, est imposé à une part non consentante du corps professoral belge, elles gardent toute leur actualité.

A. Mor.

POUR LA CLASSE D'HISTOIRE ET LES LOISIRS

BLOMART C., MAYER C. et TILMAN F., avec la collaboration du GRAIN, *A la découverte du monde où je vis*, Fiches de travail, Bruxelles, Vie ouvrière, 1980.

Dacylographié et diffusé par les éditions Vie ouvrière, ce dossier, fruit du travail d'une équipe et expérimenté essentiellement dans les classes du degré d'observation et du degré d'accueil de l'enseignement professionnel (12-14 ans), a pour objectif principal de permettre une approche décloisonnée du monde quotidien. Les fiches proposées visent à favoriser l'entraînement mental, qui devrait être une préoccupation majeure de tout enseignant y compris de ceux de l'étude du milieu. Elles visent aussi à favoriser « l'alphabétisation sociale », soit faire découvrir les réponses concrètes aux problèmes élémentaires de la vie quotidienne. Enfin, elles visent à ouvrir aux élèves les champs historique et géographique, à donner le sens du relatif.

Les grandes parties du dossier concernent la vie sociale (de la famille à l'Etat), la mesure du temps, le temps passé, l'espace et l'école. Elles proposent aux élèves trois démarches complémentaires :

- une démarche d'action : visites, enquêtes, etc. ;
- une démarche d'information : de brefs exposés sont proposés aux élèves ;
- des exercices d'approfondissement faisant place tant à la réflexion et au raisonnement qu'à l'utilisation de la documentation.

Parcourir ce dossier se révèle utile, certes. Cependant, tout en sachant qu'il est principalement destiné à des élèves des enseignements technique et professionnel, — et aussi aux élèves des 5^e et 6^e années primaires (11-12 ans), — je reste perplexe devant son contenu : les enseignants ne devraient-ils pas une fois pour toutes cesser d'ignorer ce qu'ont pu faire les maîtres de l'enseignement primaire (6-12 ans). Nombreux sont les exercices que je retrouve ici et que, professeur d'école normale, j'ai souvent eu l'occasion de voir à l'école primaire... Et, est-il sérieux de dire que l'homme s'est distingué de l'animal il y a 600 000 ans ?

Tous les élèves n'ont-ils pas droit à un enseignement de qualité équivalent, tant pour les contenus que pour les méthodes ?

M. H.

RESTELLINI Patrick, *La préhistoire et ses secrets*, coll. « Un grand livre questions/réponses », Paris, Nathan, 1980.

Septante pages abondamment illustrées en couleurs, essentiellement par des photographies de fouilles, de peintures rupestres, de sculptures, de sites préhistoriques, ... mais aussi de quelques photographies actuelles, reconstitutions, dessins et schémas facilitant la compréhension. Un texte clair, écrit en pensant à des lecteurs adolescents, définissant la préhistoire et ses termes chronologiques, ce que nous pouvons en connaître et nos moyens de connaissance, répondant aux questions que l'adolescent peut se poser sur le climat de la préhistoire, sur l'environnement de l'homme préhistorique, sur l'évolution de l'homme, sur la vie quotidienne à l'époque quaternaire : l'homme préhistorique avait-il une maison ? comment a-t-il su domestiquer le feu ? comment s'éclairait-il ? que mangeait-il ? faisait-il cuire ses aliments ? quels étaient ses outils ? comment se procurait-il du silex ? comment fabriquait-il ses outils en pierre ? à quoi lui servait un bâton percé ? quelles étaient ses méthodes de chasse ? comment fabriquait-on une aiguille ? quels vêtements portait-on ? comment est née la poterie ? S'interrogeant aussi sur les rites et les croyances de l'homme préhistorique, sur son art.

Un livre intéressant, accompagné de quelques planisphères et cartes partielles montrant les variations climatiques de notre monde, à utiliser comme instrument de travail aux premier et deuxième degrés (12-16 ans) de l'enseignement secondaire. A acquérir pour la classe d'histoire, en plusieurs exemplaires !

M. H.

Atlas illustré de l'antiquité, traduit et adapté de l'anglais par Paul AXELANDRE, Paris, Nathan, 1980.

Comme les éditions Elsevier-Sequoia l'avaient déjà fait pour les grands adolescents et les adultes (J. HAWKES, *Atlas culturel de la préhistoire et de l'antiquité*), les éditions Nathan proposent ici à un public plus jeune (10-14 ans, à notre avis), un atlas illustré présentant des planisphères explicatifs sur les premiers hommes, le monde en 3000 avt J.-C., le monde en 1500 avt J.-C., le monde en 500 avt J.-C., le monde en 117 de notre ère et le monde en 500 de notre ère. A partir de chacun de ces planisphères, les principales cultures sont expliquées dans une langue assez simple. Des cartes complémentaires et des photographies, voire des reconstitutions renforcent la compréhension.

Voilà donc un instrument de travail commode, — un index général est publié en fin de volume, — qui permettra aux jeunes et à leurs professeurs de ne pas avoir une vision trop euro-péocentrique du monde... A acquérir pour la classe d'histoire.

M. H.

Coll. « Inf-Hachette », série « Histoire », Paris, Hachette, 1981.

Chaque historien chargé d'un volume, reconstitue un itinéraire imaginaire, celui d'une famille dont la généalogie et l'ascension sociale pourraient ressembler à celles de n'importe quelle famille européenne très *ordinary people* suivie à la trace du moyen âge à nos jours. Approche assez inédite de l'histoire pour tous : à travers cette famille et dans la continuité chronologique nous sont présentées les mœurs, les mentalités, les vies quotidiennes, les techniques des époques précédentes. Véritable saga enrichie de tous les acquis de la recherche scientifique, alliant les joies du roman picaresque à celles de l'érudition.

1. MARSEILLE Jacques, *Une famille de paysans du moyen âge à nos jours*, 1981.

Jacques Marseille, agrégé d'histoire, enseignant à l'Université de Paris VIII, gavé de Marc Bloch, de Goubert et d'Hélias nous restitue l'acharnement du défricheur de l'an 1000, les résistances et les récompenses de la terre-mère, les famines horribles comme le poids des moissons, la montée des impôts, les révoltes paysannes impitoyablement réprimées, l'abattement des ruraux écrasés à qui l'Eglise prêche patience et résignation. Les Dutailis de Jacques Marseille connaîtront les guerres, les partages d'héritage,

les bouleversements du chemin de fer, les transformations dues au remembrement comme la joie de posséder un premier tracteur. La langue est claire, simple, vivante, le style alerte, le découpage en courts chapitres suivis de notices brèves enlevant toute sécheresse au documentaire et influant la dynamique de la lecture. La fin même du récit évite les pièges de la conclusion (on ne conclut pas l'histoire) ou de l'aboutissement et laisse place à l'avenir et aux changements possibles.

« Daniel examinait les comptes avec son fils Loïc. Julien n'osa pas trop s'en mêler. Les statistiques et lui n'avaient jamais fait bon ménage.

Alors, combien tu as gagné l'année dernière ? interrogea malicieusement Julien.

En brut ou en net ? demanda Loïc.

Julien décidément ne s'y fera jamais. Il était fier de voir son petit-fils réussir à l'école d'agriculture. Il fallait en savoir maintenant des choses, de la pédologie, de la chimie organique, de la zootechnie, de la comptabilité. Loïc réussirait certainement mieux que lui, mais Julien n'avait jamais été qu'un paysan. Loïc, lui, serait un entrepreneur agricole ».

Quelques regrets cependant. Le premier touche à la présentation, on ne peut plus médiocre. Qui dit « vulgarisation », ne sous-entend pas nécessairement « vulgaire ». Or, la couverture, mince ment plastifiée, le papier genre buvard, et surtout le cruel manque d'illustrations (alors que de si belles et si cocasses miniatures existent sur ce sujet. Voir les deux premiers tomes de l'*Histoire de la France rurale* aux éditions du Seuil) n'accrochent en rien l'amateur, la vocation première de cette collection étant pourtant de toucher les adolescents. A l'ère de l'image, il est regrettable de n'avoir pas songé pour un tel thème aux reproductions de dessins, tableaux, enluminures, photos innombrables qu'il a suscitées. Aucune bibliographie non plus dans ce volume. Un simple remerciement de l'auteur, en page 8, aux écrivains des très nombreux ouvrages qu'il a consultés. Et parmi ces écrivains, aucune mention de Raoul Glaber, le moine chroniqueur du XI^e siècle, à qui Jacques Marseille a « emprunté », sans y changer un iota, tout le début du chapitre I : « En 1033, la famine commença à sévir parmi les hommes... ».

Texte un peu trop célèbre que tous les écoliers du secondaire connaissent et apprécient pour la qualité de son reportage, justement ! Pas de table des matières, pas de ligne du temps, pas de rappel des grands événements de l'histoire paysanne, alors qu'il faudrait, précisément, par ce biais, susciter la curiosité et encourager le goût de la lecture.

2. Trois autres livres de cette série ne méritent pas ces reproches car on y trouve une abondante bibliographie, un glossaire très fourni, une petite chronologie événementielle bien présentée (« brève histoire de la monnaie » dans le premier ouvrage de Philippe Brochard) et même une liste fort complète de films à voir ou de musées à visiter (« des musées et des usines à visiter » dans le second ouvrage de Jacques Marseille) :

— BROCHARD Philippe, *Une famille de marins du moyen âge à nos jours*, 1981.

La côte normande comme si vous y étiez et ses courses vers Terre-Neuve ou les Antilles, porteurs de rêve et d'émotion. Histoire d'un vibrant appel vers le large pour un auteur directeur de l'enseignement et chargé de cours à l'école du Centre commercial suisse de Paris.

— BROCHARD Philippe, *Une famille de marchands et industriels du moyen âge à nos jours*, 1981.

Remarquable évocation que celle de l'homme d'Oberdorf troquant la peau de l'ours qu'il vient d'affronter contre quelques sacs de sel, que celle de Kramer, dit Riccio (le hérisson) récupérant ses épices volées aux foires de Champagne, que celle du Français Baugé, visitant les houillères anglaises de Manchester et découvrant le gaz d'éclairage.

C'est tout l'art du commerce qui nous est conté, des voyages vers l'Orient jusqu'aux règles du marketing. Un absent cependant, mais de taille : qu'en est-il de l'apport du colonialisme (pillage du Nouveau Monde, saccage de l'Afrique) au capitalisme européen ? Les marchands et industriels de Brochard ont, à notre avis, trop bonne conscience. Le papier-monnaie de ses banquiers a de trop bonnes odeurs.

— MARSEILLE Jacques, *Une famille d'ouvriers de 1770 à nos jours*, 1981.

« Le but de ce livre, dit Marseille en introduction, est de faire vivre, de faire sentir, mais aussi de faire mieux connaître l'originalité du monde ouvrier dont l'histoire est si mal connue. Pourquoi près de la moitié des Français ont-ils été ainsi écartés de l'histoire ? Parce qu'ils manquent de bon sens ? Parce qu'ils font peur. Parce qu'ils sont différents, simplement différents ? Parce qu'ils ne sont pas convenables ? Parce qu'ils vivent le plus souvent dans des ghettos ? ». Nous suivrons donc le destin de la famille Larencontre, depuis Camille, l'enfant abandonné, apprenti drapier à Troyes, ouvrier de la soie à Lyon, jusqu'à Brigitte, militante syndicale, et François, docteur des humbles qui « a réfléchi à ce qui distingue un ouvrier d'un patron. Un patron, quand il est malade, est

cru sur parole. Un ouvrier n'est autorisé à être malade qu'au bénéfice du doute et sur certificat ». Au fil des années, les Larencontre bâtissent durement, avec leurs compagnons de sang et de sueur, le monde industriel, dans la pourriture sombre des caves de tisserands, dans la chaleur atroce des forges du Creusot, dans le bruit des chaînes de montage. Si les souffrances ne manquent pas, les combats non plus. De la commune, vécue par Léontine et Jean-Baptiste jusqu'au Front populaire où Jules et Jacques chantent *l'Internationale*. Livre fort, authentique, qu'on lit d'un élan et qui inaugure peut-être un genre historique nouveau.

Collection dont les livres sont à utiliser comme lectures complémentaires ou comme instruments de travail avec des élèves de 10 à 14 ans.

A. B.

LAOI Po Kan, *Les Anciens Chinois*, coll. « Comment ils vivaient... », Paris, Nathan, 1981.

Traduit et adapté de l'anglais, ce nouveau livre de la collection « Comment ils vivaient... » associe, comme déjà *Les Celtes*, dessins et reproductions de documents de l'époque. Le texte, mis à la portée de jeunes adolescents, se rapporte à la famille, à la campagne et à la ville, aux loisirs, à la vie de la cour et à l'empereur, à l'écriture, au commerce et aux moyens de transport, au confucianisme, au taoïsme et au bouddhisme, à la technologie, à la science et à la médecine. Il pourrait donc facilement être utilisé comme instrument de travail par les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, à condition de faire la critique des croquis qui jalonnent le livre.

Les derniers chapitres retracent chronologiquement l'histoire de la Chine. Enfin, le lecteur trouvera encore une chronologie, des cartes, un tableau synoptique comparant la Chine aux autres parties du monde entre - 1500 et + 900, un glossaire et un index.

A faire lire par les élèves de 10 à 14 ans et, si possible, à acquérir pour la classe d'histoire dans le but de mettre entre les mains des élèves des ouvrages attrayants leur donnant le goût de la lecture et de la recherche.

M. H.

Demain les immigrés..., dans *La Revue nouvelle*, n° 9 (n° spécial), pp. 135-262, Bruxelles (rue des Mouchérons, 3-5, à 1000-Bruxelles), 1980.

A une époque où les étrangers représentent près d'un dixième de la population vivant en Belgique et où le racisme et le fascisme ont tendance

à se manifester en raison, notamment, des problèmes économiques que nous connaissons, ce numéro spécial de *La Revue nouvelle* sera l'occasion, complémentirement à d'autres moyens pédagogiques, d'étudier la question : montrer le ridicule de certaines idées reçues (ils mangent notre pain, ils sont tous au chômage), montrer le rôle des immigrés dans l'économie, la législation existant à leur égard, leurs conditions de vie, les problèmes que rencontrent les immigrés de la première génération d'une part, ceux de la seconde génération d'autre part, plus démunis encore sur le plan de l'appartenance culturelle à un groupe déterminé...

A faire lire et méditer par les adolescents.

M. H.

RUETTIENS Henri et EISMANN Yetti, *Kawa, l'oiseau émigré*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1981.

Cette histoire est-elle une fable en prose, un conte social, un récit poétique ou un peu tout cela ensemble ? C'est en tous cas une histoire où des oiseaux parlent et agissent comme des hommes dans une société où le racisme et la xénophobie ne sont pas absents... Elle s'appuie sur l'observation immédiate et sur la logique populaire, sur le simple bon sens.

Malgré une trame assez simple, le récit joue constamment sur deux plans : en surface, les péripéties d'une histoire d'oiseaux blancs et d'oiseaux de couleur ; au fond, les rapports entre immigrés et autochtones. Dans les dessins, les oiseaux tantôt s'humanisent, tantôt les humains « s'oiselisent ».

A utiliser pour aborder l'immigration en famille ou à l'école.

M. H.

ULg - C. I. C. B.



709314333

LIBER

**INSTRUCTIONS POUR LES COLLABORATEURS
DES CAHIERS DE CLIO
CONSEILS POUR LA REDACTION DES MANUSCRITS**

1. TOUS LES MANUSCRITS SERONT DACTYLOGRAPHIES.
2. Les textes à imprimer en **italiques** seront soulignés d'un **trait continu**, tant pour les minuscules que pour les capitales. Les textes à imprimer en gras seront soulignés d'un **trait ondulé**.
3. Les textes en **CAPITALES** courantes seront soulignés de **deux traits**. continus, les textes en **CAPITALES GRASSES** seront soulignés par deux traits pleins et un trait ondulé. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les titres et sous-titres.
4. Toute mention manuscrite sera considérée comme exclue de la composition à condition qu'elle soit enfermée dans un ovale fermé.
5. Les références bibliographiques et les notes seront rédigées selon les modèles suivants :

MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101, coll. « Destin du Monde », Paris, Colin, 1957.

CHAUNU Pierre, *La population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964, Le nom de de l'auteur sera écrit en petites capitales, le titre de la publication en italique, le reste (y compris le prénom), en romain bas de casse; les éléments de la référence seront séparés par des **virgules**, en un texte suivi, sans interruption ni changement de ligne pour une même note; ils formeront un même alinéa.
6. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant : DENBLYDEN-LAMBRETTE Denise, *Le travail écrit. Conseils de recherche, de présentation et d'édition*, dans *Cahiers de clio*, n° 68b, 1981.
7. Toute citation de texte sera transcrite en **italique**. Les textes documentaires accompagnant les articles pédagogiques seront munis d'une notice d'identification.
8. Pour les comptes rendus d'ouvrages : pas plus d'une colonne des *Cahiers de Clio*, Notes et glanures (environ 40 lignes dactylographiées). Mentionner avec soin :
 - a) ce qui est utile à l'enseignement;
 - b) ce qui est original et permet une révision des vues traditionnelles sur un problème;
 - c) les ressources didactiques : cartes, statistiques, textes, iconographies, etc.

LA REDACTION.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Editeur responsable : Maggy HODEIGE
rue Saint-Gilles, 343 - boîte 054
B 4000 LIEGE

TABLE DES MATIERES

LIBRE-PROPOS

André JORIS, <i>Histoire, patriotisme et culture</i>	5
--	---

INFORMATION SCIENTIFIQUE

André MOLITOR, <i>Les institutions publiques belges. Etat de la question</i>	15
Francis DELPEREE, <i>Les problèmes pédagogiques du droit des institutions publiques</i>	26
Lode WILS, <i>A l'origine de la régionalisation : aperçu des mouvements flamand et wallon</i>	34
François PERIN, <i>Evolution du droit constitutionnel belge</i>	46
[Communications présentées à l'occasion du colloque sur <i>Les institutions publiques de la Belgique</i> , Domaine du Rond-Chêne à Esneux (Belgique), les 24, 25 et 26 novembre 1980]	

INFORMATION PEDAGOGIQUE

M. MARGAIRAZ, <i>Développement, croissance et sous-développement</i>	53
--	----

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Jacques DEGEYE, <i>L'homme de fer</i> (Andrzej WAJDA)	71
Jacques DEGEYE, <i>Heartland</i> (Richard PEARCE)	76

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

<i>A PROPOS DES...</i>	
— Documents d'archives relatifs au Namurois	81
— Documents d'archives relatifs à Huy et à sa région	84
NOTES ET GLANURES	85